



LOUVAIN

School of Management

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN

LOUVAIN SCHOOL OF MANAGEMENT

**COMMENT PÉRENNISER UNE MONNAIE LOCALE SOCIALE
COMPLEMENTAIRE CITOYENNE CONVERTIBLE – CAS D’ETUDE
DE L’EPI LORRAIN**

CONFIDENTIEL

Promoteur :

Frank JANSSEN

Mémoire-projet présenté
en vue de l’obtention du
grade de Master en
ingénieur de gestion et
CEMS

par Louise SNOY

ANNÉE ACADÉMIQUE 2015 - 2016

Je tiens à remercier particulièrement mon directeur de mémoire, le Professeur Frank Janssen pour m'avoir accordé son soutien en acceptant de traiter le sujet de ce mémoire avec moi. Ses conseils m'ont permis de réaliser ce mémoire dans les meilleures conditions.

Je remercie également Madame Vanessa Maréchale, Monsieur Dominique Mailleux, Monsieur Emmanuel Wynance, Madame Veronique Huens, Monsieur Maxime Lhuire, Monsieur Olivier Brihay, Madame Tatiana Gossuin, Monsieur Eric Dewaele, Monsieur Olivier Remacle et Monsieur Bernard Bayot pour leur disponibilité et leur aide précieuse.

Enfin, je tiens à remercier mes parents pour les encouragements qu'ils m'ont toujours apporté.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	VII
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	VIII
INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : LA MONNAIE	3
<u>CHAPITRE 1 : ORIGINES ET DEFINITIONS</u>	<u>3</u>
1 Du troc à l'échange monétaire.....	3
2 Evolution de la monnaie.....	4
3 Définition de la monnaie	4
<u>CHAPITRE 2 : FONCTIONS DE LA MONNAIE</u>	<u>5</u>
<u>CHAPITRE 3 : LE SYSTEME MONETAIRE</u>	<u>6</u>
1 La monnaie métallique	6
2 La monnaie fiduciaire	6
3 La monnaie scripturale	7
<u>CHAPITRE 4 : CREATION MONETAIRE.....</u>	<u>8</u>
1 Du Franc belge à l'euro.....	8
<u>CHAPITRE 5 : CONCLUSION</u>	<u>9</u>
PARTIE 2 : LES MONNAIES COMPLEMENTAIRES	10
<u>CHAPITRE 1 : TYPOLOGIES DES MONNAIES COMPLEMENTAIRES</u>	<u>11</u>
<u>CHAPITRE 2 : LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES CITOYENNES.....</u>	<u>15</u>
1 <i>Objectifs recherchés par une monnaie locale complémentaire citoyenne.....</i>	<i>15</i>
1.1 Localisation des échanges	15
1.2 Dynamisation des échanges	16
1.3 Transformation de la nature des échanges	17
2 <i>Architecture monétaire.....</i>	<i>18</i>
2.1 Un espace géographique limité	18
2.2 Formes d'une monnaie locale complémentaire citoyenne	19
2.3 Convertibilité, émission et création monétaire.....	19
2.4 Bonification et rédimage	22
2.5 Fonte et démurage.....	23
2.6 Favoriser une bonne circulation d'une monnaie locale complémentaire citoyenne	24
2.7 Mise à disposition de la monnaie aux utilisateurs.....	24
2.8 Fonctionnement.....	25
2.9 La confiance	27
3 <i>Cadre légal.....</i>	<i>27</i>

3.1	Droit d'émission monétaire.....	27
3.2	La Taxe sur la Valeur Ajoutée	27
3.3	Les impôts	28
3.4	Rémunération en monnaie locale complémentaire citoyenne.....	29
3.5	Conclusion.....	29
CHAPITRE 3 : PERENNISATION D'UNE MONNAIE LOCALE COMPLEMENTAIRE CITOYENNE.....		30
1	<i>Taille optimale.....</i>	<i>30</i>
2	<i>Architecture monétaire en lien avec les objectifs poursuivis</i>	<i>31</i>
2.1	Localiser les échanges.....	32
2.2	Dynamiser les échanges	32
2.3	Transformer la nature des échanges.....	33
3	<i>Un groupe porteur du projet afin d'assurer la gestion quotidienne.....</i>	<i>33</i>
4	<i>Structures organisationnelles et système de gouvernance.....</i>	<i>34</i>
5	<i>Mécanismes de recouvrement des coûts.....</i>	<i>35</i>
6	<i>Marketing et relations publiques.....</i>	<i>36</i>
7	<i>Education et formation.....</i>	<i>37</i>
CHAPITRE 4 : AVANTAGES, INCONVENIENTS ET LIMITES D'UNE MLCC		38
1	<i>Avantages</i>	<i>38</i>
1.2	Avantages macroéconomiques.....	38
1.3	Avantages microéconomiques	39
2	<i>Inconvénients.....</i>	<i>40</i>
3	<i>Limites</i>	<i>41</i>
PARTIE 3 : ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EPI LORRAIN.....		42
CHAPITRE 1 : METHODOLOGIE.....		42
1	<i>Justification</i>	<i>42</i>
2	<i>Procédure d'analyse</i>	<i>44</i>
CHAPITRE 2 : L'EPI LORRAIN.....		47
1	<i>Contexte.....</i>	<i>47</i>
1.1	Compte rendu historique	47
1.2	Territoire et démographie.....	48
2	<i>Mécanismes de l'Epi Lorrain.....</i>	<i>49</i>
2.1	Caractéristiques monétaires de l'Epi Lorrain.....	50
CHAPITRE 3 : COMMENT PERENNISER L'EPI LORRAIN ?.....		51
1	<i>Analyse de la pérennité de l'Epi Lorrain</i>	<i>51</i>
1.1	Taille critique	51
1.1.1	Densité du réseau	51
1.1.2	Variété des prestataires et des échanges	52
1.2	Architecture monétaire en lien avec les objectifs poursuivis.....	55
1.2.1	Mise à disposition de la monnaie aux utilisateurs	55
1.2.2	Reconversion de l'Epi Lorrain.....	57

1.3	Un groupe porteur du projet assurant la gestion quotidienne de l'Epi.....	58
1.3.1	Collecte de données	58
1.3.2	Analyse des données	58
1.4	Structure organisationnelle et système de gouvernance.....	59
1.5	Systèmes de recouvrement des coûts	59
1.6	Marketing et relations publiques.....	60
1.6.1	Sensibilisation du monde extérieur à cette initiative monétaire	60
1.6.2	Communication interne avec les membres de l'Epi Lorrain	63
1.6.3	Communication externe avec les autres monnaies citoyennes	64
1.7	Education et formation	64
2	Recommandations	66
2.1	Optimisation de la taille du réseau	66
2.1.1	Accroissement de la densité du réseau de l'Epi Lorrain.....	66
2.1.2	Augmentation de la diversité des prestataires par la mise en place d'un système d'échange inter-entreprises.....	68
2.2	Modification de l'architecture monétaire de l'Epi Lorrain afin de mieux répondre aux objectifs poursuivis.....	68
2.2.1	Amélioration de la mise à disposition des Epis auprès des membres.....	69
2.2.2	Suppression de la taxe de reconversion	70
2.3	Professionnalisation de la gestion de l'Epi Lorrain	70
2.4	Nomination annuelle des tâches pour une gouvernance plus professionnelle	71
2.5	Optimisation des systèmes de recouvrement des coûts.....	71
2.5.1	Aucun financement supplémentaire.....	71
2.5.2	Montant fixe.....	72
2.5.3	Frais de transactions.....	72
2.6	Amélioration de la communication autour de l'Epi Lorrain.....	72
2.6.1	Sensibilisation du monde extérieur.....	73
2.6.2	Communication interne avec les membres de l'Epi Lorrain	73
2.6.3	Communication externe avec les autres monnaies citoyennes	74
2.7	Amélioration de l'éducation et la formation	74
2.7.1	En interne.....	74
2.7.2	En externe	75
	CHAPITRE 4 : CONCLUSION DU CAS D'ETUDE DE L'EPI LORRAIN.....	76
	CONCLUSION	78
	BIBLIOGRAPHIE	81
	ANNEXES	90
	Annexe 1 : Multiplicateur de monnaie ou de crédit	90
	Annexe 2 : Typologie de Bernard Lietaer et Margaret Kennedy	91
	Annexe 3 : Circuit de crédit commercial (C3)	93
	Annexe 4 : Euro-RES.....	95
	Annexe 5 : Les SEL et l'Accorderie	95
	Annexe 6 : Chiemgauer.....	97
	Annexe 7 : Le WIR	98

<u>Annexe 8 :</u>	Eusko	98
<u>Annexe 9 :</u>	TVA	99
<u>Annexe 10 :</u>	Exemple de messages ajustés aux différents publics cibles	100
<u>Annexe 11 :</u>	Types de processus de prise de décision et modes de prise de décision	100
<u>Annexe 12 :</u>	Tableau illustrant le lien entre 3 les conditions développées par Yin et les 5 stratégies de recherches.....	101
<u>Annexe 13 :</u>	Tableau récapitulatif des monnaies complémentaires belges recensées dans le but d'identifier un cas d'étude à analyser.....	102
<u>Annexe 14 :</u>	Fond de garantie de l'Epi Lorrain	105
<u>Annexe 15 :</u>	Modalités à suivre pour devenir membre (prestataire ou utilisateur) de l'Epi Lorrain.....	105
<u>Annexe 16 :</u>	Formulaire d'identification de nouveaux prestataires	107
<u>Annexe 17 :</u>	Entretien : Eric Dewaele, Animateur régional de FINANCITE (13/06/2016) Erreur ! Signet non défini.	
<u>Annexe 18 :</u>	Entretien : Tatiana Gossuin, ex-salariée de l'Epi Lorrain (15/06/2016) . Erreur ! Signet non défini.	
<u>Annexe 19 :</u>	Entretien : Olivier Remacle, Expert PME du cabinet Willy Boursus (16/06/2016) ... Erreur ! Signet non défini.	
<u>Annexe 20 :</u>	Entretien : Vanessa Maréchale, prestataire et membre du CA de l'Epi Lorrain (16/06/2016)..... Erreur ! Signet non défini.	
<u>Annexe 21 :</u>	Entretien : Thierry Zigrand, non prestataire de l'Epi Lorrain (16/06/2016) ... Erreur ! Signet non défini.	
<u>Annexe 22 :</u>	Entretien : Emmanuel Wynance, Véronique Huet, Maxime Lhuire, Dominique Mailleux, Olivier Brihaye, membres du conseil d'administration de l'Epi Lorrain (16/06/2016)..... Erreur ! Signet non défini.	
<u>Annexe 23 :</u>	Entretien : Bernard Bayot, président de NewB et directeur de FINANCITE (11/07/2016)..... Erreur ! Signet non défini.	

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AG :	Administration Générale
ASBL :	Association Sans But Lucratif
B2B :	Business to Business
B2C :	Business to Customer
CA :	Conseil d'Administration
C2B :	Customer to Business
C2C :	Customer to Customer
GT :	Groupe de Travail
LETS :	Local Exchange Trading System
MLCC :	Monnaie Locale Complémentaire
NFC :	Near Field Communication
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PIB :	Produit Intérieur Brut
PME :	Petite et Moyenne Entreprise
SEL :	Système d'Echange Local
TVA :	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEM :	Union Economique et Monétaire

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Fonctions de la monnaie

Tableau 2 : Cas de figure possibles en cas d'inflation

Figure 1 : Schématisation du fonctionnement d'une MLC

Figure 2 : Carte de répartition des prestataires de l'Epi par communes

INTRODUCTION

Jonathan Sacks, un philosophe, théologien et rabbin considérait notre société comme suit: *« nous vivons dans le sixième ordre mondial (successif aux cinq grandes cultures universalistes – la Grèce antique, la Rome antique, la chrétienté et l’islam médiévaux, l’illuminisme): celui du capitalisme global. Mais ses effets n’en sont pourtant pas moins profonds. Il menace tout ce qui est local, traditionnel et spécifique. »* (Jeantet et Poulnot, 2014). Cette culture économique moderne fait prévaloir la valeur monétaire sur toute autre conscience sociale, politique ou écologique. Toutefois, il est possible de concevoir une approche économique plus collaborative tout en étant conscient des enjeux économiques, des revendications sociales et des préoccupations environnementales.

C’est dans ce contexte que sont nées les monnaies complémentaires. Nous en dénombrons, aujourd’hui, plus de 5000 à travers le monde. Toutefois, la plupart de ces systèmes monétaires complémentaires demeurent vulnérables et évanescents. En effet, la majorité de ces monnaies restent confinées au sein d’un petit réseau d’adhérents (généralement comptant moins de 200 personnes (Rogers, 2011)). Seul un petit nombre d’entre elles ont pu relever le défi de s’implanter durablement et d’attirer l’attention d’un grand nombre de personnes.

L’analyse de ces diverses initiatives, fussent-elles un succès ou un échec, a une importance capitale pour comprendre les tenants et aboutissants de telles monnaies complémentaires. La pluralité des structures de celles-ci semble confirmer le fait qu’il n’existe pas encore de consensus structurel quant au développement de ces monnaies. Dès lors, l’étude de ces premières monnaies complémentaires est déterminante afin d’ouvrir la voie vers de nouvelles générations de monnaies complémentaires durables.

Au travers ce mémoire, nous essayerons de relever les « critères de succès » à mettre en place lors de la création et du développement d’une monnaie locale complémentaire en Belgique. Nous verrons qu’il n’est pas toujours aisé de suivre les prescriptions théoriques issues de la littérature scientifique. Nous veillerons, cependant, à transposer certains de ces concepts théoriques au cas d’étude spécifique de l’Epi Lorrain, et d’étudier l’impact qu’ont ces concepts sur la pérennité de ces dernières.

Dans la première partie de ce travail, nous présenterons les grandes lignes d'un système monétaire, allant des opérations de troc jusqu'à l'apparition récente des monnaies complémentaires. Dans une seconde partie, nous veillerons à décrire l'architecture monétaire, le cadre légal et les avantages et inconvénients de ces monnaies. Nous insisterons, finalement sur les facteurs « clés » permettant d'assurer la pérennité de ces monnaies. Enfin, une dernière partie présentera un cas d'étude bien précis ; celui de l'Epi Lorrain. Il s'agit d'une monnaie locale complémentaire citoyenne ayant vu le jour en Lorraine belge il y a près de quatre ans. Au travers de notre analyse, nous tenterons d'apporter des solutions concrètes afin d'assurer la pérennité et la prospérité de L'Epi Lorrain.

Pour réaliser cette étude, nous avons procédé à une revue de la littérature scientifique existante, en nous concentrant, particulièrement, sur la revue *International journal of community currency research*. Nous nous sommes également référés au livre « Monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable » de Bernard Lietaer et Margaret Kennedy, de même que sur le rapport « Exclusions et liens financiers » de Jérôme Blanc qui décortique le phénomène des monnaies sociales.

Pour aller au-delà de cette analyse théorique, nous avons réalisé une étude de cas sur l'Epi Lorrain. Notre collecte de données se fonde sur les principes théoriques de R. Yin (Yin, 1994). Nous avons tenu ici, à rencontrer l'ensemble des parties prenantes de l'Epi Lorrain.

A cet effet, nous avons rencontré Monsieur Eric Dewaele, animateur régional de FINANCITE, l'organisme responsable des monnaies complémentaires en Belgique francophone. Nous avons également recueilli l'avis des pouvoirs publics en rencontrant Monsieur Olivier Remacle, Expert Cellule PME du Cabinet du Ministre Willy Boursus. L'avis des prestataires et des utilisateurs a été recueilli en consultant Madame Vanessa Maréchale, tenante de la boucherie Maréchale à Meix-devant-Virton, et Monsieur Thierry Zigrand, propriétaire de la librairie « Sur mon étagère » à Meix-devant-Virton. Des entretiens informels ont également eu lieu afin de collecter l'opinion générale des utilisateurs et des citoyens. Enfin, nous avons questionné les administrateurs et gestionnaires de l'Epi Lorrain (membres du conseil d'administration).

PARTIE 1 : LA MONNAIE

Aujourd'hui, la monnaie est devenue un instrument de base de nos sociétés modernes. Elle fait partie de notre quotidien et on la retrouve dans toutes les sphères de la vie socio-économique. En effet, nous nous retrouvons confrontés à des phénomènes monétaires de manière directe lorsque nous réglons le montant d'un achat, par exemple. De même, nous nous référons indirectement à la monnaie lorsque nous parcourons les pages économiques d'un journal (évolution du PIB, dette nationale, etc.)

La monnaie a donc infiltré toutes les dimensions de notre société ; si bien que son existence paraît presque naturelle. Pourtant, nous connaissons mal la monnaie et avons, souvent, tendance à avoir une vision imparfaite et réductrice de celle-ci. C'est pourquoi, avant de rentrer dans le vif du sujet de ce mémoire, il est important de rappeler brièvement l'origine de notre système monétaire actuel.

Chapitre 1 : Origines et définitions

1 Du troc à l'échange monétaire

Depuis toujours, l'homme échange afin de répondre à ses besoins. Si aujourd'hui notre société est dominée par une économie monétaire, c'est-à-dire, une société où la monnaie est utilisée comme moyen d'échange, cela n'a pas toujours été le cas. En effet, bien avant l'apparition des premières pièces métalliques, les comportements économiques étaient dominés par le troc. Cette pratique sera encore courante, en Europe, jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Toutefois, le troc présente deux problèmes majeurs. Premièrement, il est limitatif car il requiert une rencontre « directe » entre l'offre et la demande. Il est donc nécessaire d'avoir accès à un réseau suffisamment large afin de répondre à l'ensemble de ses besoins (Jeantet & Poulnot, 2007). Cependant, au-delà d'un certain nombre d'acteurs, le système se révèle complexe. En effet, le troc repose sur des principes tels que la confiance et la connaissance des autres. Or, ces principes ont tendance à se détériorer à grande échelle (Jeantet & Poulnot,

2007). Ceci va de pair avec la seconde limitation du troc : l'absence d'un système d'étalon de valeur (Davies, 2005). Il est, dès lors, crucial de mettre en place un tel système pour compenser la détérioration de la confiance dans un vaste réseau. Cela pourra se faire, par le biais d'un outil quasi universel, reconnu et accepté par tous les acteurs lors d'un échange (Jeantet & Poulnot, 2007).

2 Evolution de la monnaie

Face aux différents inconvénients du troc, les sociétés ont petit à petit adopté des systèmes d'étalon de valeur. Il ne s'agit pas encore d'argent à proprement parler, mais d'objets qui sont utilisés comme unité de mesure et qui servent de moyens d'échanges acceptables ou de moyens pour régler les dettes. Une multitude d'objets ont été utilisés comme « monnaies » : perles, fèves de cacao, coquillages, etc. L'avantage de ces moyens d'échanges réside, en général, dans leur capacité à postposer des dépenses en stockant des surplus (Banque Nationale de Belgique, n.d.a).

Il faudra attendre le VIII^{ème} siècle avant Jésus-Christ, en Asie Mineure, pour voir l'apparition des premières pièces de monnaies métalliques frappées¹ (Banque Nationale de Belgique, n.d.c). Ces métaux, dits « précieux », vont, petit à petit, s'imposer comme monnaie courante grâce à certaines de leurs propriétés telles que la divisibilité, l'inaltérabilité, la malléabilité ou encore une importante valeur pour un faible volume.

3 Définition de la monnaie

Dans le langage courant, le terme « monnaie² » fait référence à des pièces de faible valeur. D'un point de vue économique, la « monnaie » renvoie, généralement, à de « l'argent », qui est constitué uniquement de billets et de pièces. Cependant, cet « argent » ne représente qu'une faible partie de la masse monétaire (mesure de la quantité de monnaie dans un pays). Finalement, si l'on s'en remet à l'étymologie du mot « monnaie », cela provient du terme latin

¹ Première forme de monnaie inaltérable dont la valeur se définit par rapport à un ou plusieurs métaux. Il s'agit, en général, de l'or et de l'argent. En d'autres termes, chaque pièce de monnaie frappée a une valeur faciale plus ou moins égale à la valeur de son métal (Lannoye, 2011), (Dumas, 2005).

² Une monnaie n'est pas à confondre avec une devise, qui est l'unité monétaire d'un Etat.

« moneta » qui signifie « celle qui avertit » ou encore, « celle qui donne son avis ». Moneta était le surnom de la déesse Junon, responsable d'annoncer les événements à venir. Un temple à Rome a été construit en son honneur, et c'est dans ce temple qu'on frappait les pièces utilisées lors des échanges (Dumas 2005). Au cours des siècles, la monnaie s'est développée sous différentes formes et elle s'est dématérialisée de plus en plus. A ce jour, la masse monétaire se compose de pièces et de billets (comme expliqué ci-dessus, ce qu'on appelle « argent »), mais également de dépôts auprès de banques commerciales (Banque Nationale de Belgique, n.d.).

Il n'y a donc pas de définition claire de la monnaie. Afin de mieux comprendre celle-ci, il est intéressant de s'attarder sur les fonctions de la monnaie et ses formes.

Chapitre 2 : Fonctions de la monnaie

Les fonctions de la monnaie sont multiples. Il est faut dissocier les fonctions spécifiques des fonctions générales de la monnaie (Davies, 2005) (Tableau 1).

Tableau 1: Fonctions de la monnaie

Fonctions spécifiques : (micro-économiques)	Fonctions générales : (Macro-économiques et abstraites)
Unité de compte	Actifs liquides
Mesure commune de valeur	Cadre du système d'allocation par marché (les prix)
Moyen d'échange	Un de facteurs déterminants de l'économie
Moyen de paiement	Contrôle de l'économie
Standard de paiement différé	
Réserve de valeur	

Source : Davies, 2005

Néanmoins, parmi l'ensemble de ces fonctions, il y en a trois principales ((Blanc, 1998), (Peacock, 2006)), qui ont été définies pour la première fois par Aristote (Naqvi & Southgate, 2013).

1. Unité de compte : la monnaie sert d'instrument de mesure permettant d'établir la valeur d'un bien ou d'un service.

2. Moyen d'échange ou de paiement : la monnaie est utilisée comme intermédiaire dans le cadre d'échanges de biens ou de services. En d'autres termes, l'adoption d'une monnaie permet aux individus d'augmenter leur nombre de transactions et la diversité de celles-ci.
3. Réserve de valeur : la monnaie est un moyen d'épargne qui permet de différer la consommation dans le temps. En ayant une monnaie non-altérable, (métaux précieux principalement), les individus ont la possibilité d'épargner, de prêter et de transmettre leur « fortune ».

Chapitre 3 : Le système monétaire

Notre système monétaire actuel est composé de trois formes de monnaie : la monnaie métallique, la monnaie fiduciaire et la monnaie scripturale.

1 La monnaie métallique

La monnaie métallique se compose de pièces d'or, d'argent ou autres en fonction du pays émetteur. Généralement, ces pièces de monnaies métalliques ont une valeur faciale¹ égale, plus ou moins, à la valeur économique de leur support. Cependant, elles ne sont pratiquement plus utilisées dans nos sociétés occidentales. On les retrouve presque uniquement dans des petits pays ayant une économie moins développée, tel que Haïti (Dumas, 2005).

2 La monnaie fiduciaire

Comme nous l'avons déjà expliqué, nos sociétés utilisaient des commodités telles que l'or ou l'argent comme moyen d'échange entre deux personnes. Cependant, avec l'intensification et la diversification des échanges, la fiscalité devient trop lourde et difficile à gérer. Il a donc fallu simplifier le système afin de trouver un moyen de solder une dette simplement (Naqvi & Southgate, 2013). C'est ainsi qu'est apparue la « monnaie fiduciaire », c'est-à-dire, *« une monnaie dont la valeur repose uniquement sur la confiance qu'a le public dans celle-ci et non*

¹ (« valeur donnée par convention à une pièce au moment de son édition, par l'organisme qui la frappe » (Pièce de Monnaie, n.d.)

sur la valeur du support (billet, pièce, carte bancaire, etc.) » (L'Internaute, n.d.). Il faut malgré tout faire la distinction entre (Dumas, 2005) :

- la monnaie proprement dite, c'est-à-dire, le billet de banque convertible en pièces d'or, en lingots ou en devises étrangères.
- le papier-monnaie, c'est-à-dire, la monnaie de papier (billet) inconvertible.

A ce jour, et ce dans la plupart des pays, c'est le papier-monnaie qui domine le système monétaire.

3 La monnaie scripturale

Aux alentours du XVIème siècle, les banques commencent à se développer. L'apparition de ces institutions s'est accompagnée du développement de la monnaie scripturale, c'est-à-dire, une monnaie circulant par « *par jeux d'écritures entre les livres de compte des banques* » (Montoussé, 2007). En d'autres termes, il s'agit d'un système basé sur la monnaie fiduciaire mais qui dématérialise la monnaie en écriture. Aujourd'hui ces opérations sont informatisées. La monnaie scripturale est, de nos jours, la forme monétaire la plus largement utilisée (D'Agostino, Figliuzzi, & Montoussé, 2013).

Si l'informatique a permis de rendre les échanges économiques plus simples, il est aussi un facteur déterminant de l'augmentation des transactions spéculatives. C'est pourquoi aujourd'hui, seul un faible pourcentage des transactions fait partie de l'économie réelle. Actuellement, sur les 4000 milliards de dollars échangés chaque jour, seul 3% concernent l'économie réelle, les 97% restants étant de la spéculation (Lietaer, 2012).

Il est important de noter que cette monnaie scripturale est à la base du concept de multiplicateur de monnaie ou de crédit (cfr. Annexe 1) par les banques, qui consiste à augmenter la masse monétaire en accordant des prêts à un ensemble de particuliers sans posséder réellement ces montants crédités dans leurs caisses (Chamblay & Montoussé, 2005).

Chapitre 4 : Création monétaire

La création monétaire est le mécanisme par lequel la masse monétaire d'une zone économique est augmentée. Deux agents sont à la base de cette création :

1. La *banque centrale* crée de la monnaie dans deux situations (Corpron, 2004) :
 - Lors de la conversion de devises étrangères.
 - Lors du rachat de titres de créance octroyés par les banques commerciales. Ces dernières, face à un manque de liquidités, peuvent échanger des titres qu'elles détiennent contre de la « monnaie centrale ».

Il est faut savoir qu'aujourd'hui, la monnaie fiduciaire (pièces et billets) ne représente que 10 à 15% de la masse monétaire en circulation, dont la banque centrale détient le monopole d'émissions (Naqvi & Southgate, 2013).

2. Les banques commerciales sont les acteurs principaux de la création monétaire. Elles créent de la monnaie en octroyant des crédits à leurs clients (Corpron, 2004), (Chamblay & Montoussé, 2005). Il convient de préciser qu'une banque n'est pas autorisée à « créer » de la monnaie de façon illimitée. Les montants des crédits susceptibles d'être octroyés sont définis par le multiplicateur de crédit et sont soumis à des réglementations émanant d'accords internationaux et nationaux (Banque Centrale Européenne, 2016).

Dans la logique de cette filière, on parlera de création monétaire « nette » lorsque les nouveaux crédits octroyés sont supérieurs aux crédits remboursés. Ceci est possible grâce aux taux d'intérêts auxquels sont soumis les emprunteurs (Narassiguin, 2004).

1 Du Franc belge à l'euro

Jusqu'au 31 décembre 1998, la monnaie nationale belge était le franc belge (BEF). Avant cette date, c'est donc l'Etat belge, à travers la Banque Nationale Belge, contrôlait lui même le système monétaire belge. Les autorités publiques avaient, de ce fait, la possibilité d'offrir à leur population une monnaie en adéquation avec la réalité économique, sociale et fiscale du pays.

Avec la mise en place d'un « marché commun » en 1957 (Traité de Rome), suivi de la mise en place d'un marché unique européen en 1985 et, finalement, de la transformation de la Communauté européenne en une Union Economique et Monétaire (UEM) complète (Traité de Maastricht en 1992), l'Etat belge renonce à sa souveraineté monétaire (Banque Nationale de Belgique, n.d.).

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la politique monétaire est définie par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Chapitre 5 : Conclusion

Pendant des années, le cours de la monnaie était fixé par rapport à l'or¹. Dès lors, personne ne la remettait en question car elle inspirait confiance, l'or ayant une valeur universelle et reconnue par tous. Depuis², ce sont l'offre et la demande qui fixent le cours de notre monnaie. La confiance devient alors la pierre angulaire de nos systèmes monétaires. Toutefois, le développement de la monnaie scripturale, s'accompagnant de tendances spéculatives, détériorent cette confiance.

Dans un contexte où l'économie monétaire semble évoluer indépendamment de nos besoins fondamentaux, de nombreuses personnes se sont interrogées sur la façon de pallier à ces défauts. C'est ainsi que, petit à petit, de nouveaux moyens d'échanges ont pris place dans notre société.

¹ Les accords de Bretton Woods en 1944 reconnaissent le dollar comme monnaie internationale et fixe sa parité vis-à-vis de l'or. On entre dans un système dollar-or, où chaque pays définit la parité de sa monnaie vis-à-vis soit de l'or, soit du dollar américain. La gestion et le contrôle du système est assuré par la mise en place d'un organisme international : le FMI (Fond Monétaire International) (Henry, 2002).

² En 1971, Nixon, le président américain de l'époque, supprime la convertibilité en or du dollar (D'Agostino, Figliuzzi, & Montoussé, 2013)

PARTIE 2 : LES MONNAIES COMPLEMENTAIRES

Les innovations monétaires sont, aujourd'hui, en pleine expansion à travers le monde. Jusqu'à ce jour, 5000 projets ont été recensés (Lietaer, 2012) (Attout, et al., 2013). En Belgique, de nombreuses initiatives ont vu le jour telles que le RES (à Leuven), le Toreke (à Gand), l'Epi (à Meix-devant-Virton) ou encore le Ropi (à Mons). Chacune de ces initiatives est caractérisée par des objectifs, un territoire et un réseau qui lui sont propres (Lietaer, 2012). Nous pouvons également citer d'autres projets à l'étranger qui ont connu un véritable succès : le SEL au Canada, le WIR en Suisse, le Bristol Pound en Angleterre, ou encore le Chiemgauer en Allemagne.

L'essor significatif de ces monnaies semble trouver son origine dans la crise économique et financière de 2008. En effet, le monde a fait face à une crise financière aboutissant *in fine* à une crise sociale (les citoyens n'ont plus confiance en la capacité d'action des dirigeants politiques). Outre cela, il faut évoquer la crise écologique (ou climatique) à laquelle l'être humain se heurte aujourd'hui (Attout, et al., 2013).

L'instabilité du système financier mondial et ses défaillances ont eu des répercussions inévitables sur nos systèmes monétaires. Patrick Viveret et Celina Whitaker décortiquent le dysfonctionnement actuel du système monétaire autour de trois grands axes :

1. « *La coupure entre économie et écologie*
2. *La coupure entre finance et monnaie d'une part, et l'exercice de la citoyenneté de l'autre*
3. *La démesure de l'économie spéculative par rapport à l'économie réelle »* (Fourel & Magnen, 2015).

Notre économie internationale semble manquer de résilience, et ce d'autant plus vu le contexte de mondialisation actuel. Si cette mondialisation a été un formidable facteur de prospérité dans les pays industrialisés, elle semble y avoir délaissé la valorisation de ressources ou de savoirs marginalisés au profit d'une culture économique où seule la valeur monétaire compte omettant, parfois, des considérations sociales, politiques ou écologiques.

Dans ce contexte de crise et de mondialisation où la confiance se fait de plus en plus rare, certaines personnes remettent en question nos monnaies conventionnelles et s'interrogent sur

la possibilité de concevoir une économie moins inégalitaire et destructrice. Au vu de ces interrogations, des initiatives monétaires citoyennes se sont mises à foisonner, toutes animées par un même objectif : *« se réapproprier un outil financier classique pour en faire un outil social, ancré dans l'économie réelle et centré sur les échanges locaux, en renforçant l'identité et la cohésion au sein d'une région donnée »* (Aglietta, 2008).

Avant d'aller plus loin, il est important de préciser que si la littérature scientifique préconise le terme « monnaie » pour décrire ces phénomènes, il serait plus juste de les qualifier de « bons de soutien à l'économie locale » puisque seules les banques centrales sont autorisées à battre monnaie. Toutefois, nous nous alignerons sur la terminologie issue de la littérature scientifique en adoptant le terme « monnaie complémentaire ».

Chapitre 1 : Typologies des monnaies complémentaires

Jérôme Blanc¹ (1998), définit les monnaies complémentaires comme *« des unités de compte différentes de l'unité nationale »* et *« des moyens de paiements différents des moyens de paiements nationaux »*. Ces monnaies complémentaires se rapprochent de la monnaie officielle dans le sens où elles remplissent une ou plusieurs fonctions de celle-ci. Généralement, elles ne remplissent pas, ou que partiellement, la fonction de réserve de valeur, dans le but d'éviter des effets de spéculation et de thésaurisation (Jeantet & Poulnot, 2007).

Si ces monnaies s'apparentent aux monnaies officielles, elles n'ont, cependant, pas pour vocation de la remplacer, mais au contraire de la « compléter » et d'ainsi pallier à certaines de ses imperfections (Fourel & Magnen, 2015). C'est pourquoi on les appelle monnaies *complémentaires* et non monnaies *alternatives* (Kennedy & Lietaer, 2008).

Si le terme « complémentaire » est générique et fait référence à tout système de monnaie parallèle à la monnaie nationale, il n'en va pas de même pour les typologies qui s'y attachent. Plusieurs auteurs ont tenté de définir une classification rigide et générique à l'égard de ces innovations monétaires. Cependant, chacune de ces tentatives se sont révélées décevantes. L'une des explications à ces échecs trouve son origine dans l'évolution rapide et continue de ces monnaies, rendant les typologies précédentes obsolètes (Blanc, 2011 ; Fare, Miyazaki & Schroeder, 2011). De plus, si les termes « monnaie communautaire », « monnaie sociale »,

¹ Professeur des universités à Sciences Po Lyon et maître de conférences en sciences économiques à l'Université Lumière Lyon 2, dont les travaux portent sur la monnaie et la pluralité de ses formes et de ses usages.

etc. (auquel il faut ajouter les spécificités de chaque langue – par exemple, dans les pays anglo-saxons, « community currency » est un terme fréquemment utilisé) semblent renvoyer au même concept, ces termes ne sont pourtant pas considérés de la même manière par les militants, les chercheurs, les pouvoirs publics et les utilisateurs (Blanc, 2011).

Chacun semble donc avoir son propre point de vue sur la façon de classer ces démarches monétaires. B. Lietaer & M. Kennedy (2008), par exemple, présentent une typologie de monnaie – qui se veut exhaustive – qui répertorie les différents types de monnaie. Selon eux, une monnaie doit répondre à cinq critères : son objectif, sa forme, sa fonction, la manière dont elle est créée et son mode de financement (cfr. Annexe 2).

J. Blanc, dans son étude dédiée à la classification des monnaies complémentaires (2011), préfère classer les monnaies selon les principes d'intégration économique de K. Polanyi¹ et distingue l'espace considéré, le but et le mode d'intégration. Il définit trois catégories monétaires : une monnaie locale qui répond au principe de redistribution, une monnaie sociale ou communautaire qui répond au principe de réciprocité, et enfin, une monnaie complémentaire qui répond au principe de marché.

D. Landivar, C. Mathonnar et A. Tichit (2015), quant à eux, identifient cinq systèmes de monnaies non-bancaires distincts (crise, SEL, banque, local, bitcoin) selon les données disponibles sur le Web.

La classification choisie pour ce mémoire s'inspire, dans un premier temps, de celle présentée par Bernard Lietaer et Margaret Kennedy (2008) étant donné l'exhaustivité de leur typologie qui englobe tant les monnaies conventionnelles que les monnaies complémentaires. Ensuite, nous nous appuierons sur la vision de Jérôme Blanc (2011) étant donné son expertise dans le domaine des monnaies sociales.

B. Lietaer et M. Kennedy (2008) classent ces monnaies complémentaires, entre autre, en fonction de leurs objectifs. Trois grandes catégories peuvent être identifiées : la monnaie

¹ Selon K. Polanyi, la thèse du marché autorégulateur est une utopie. En effet, pour Polanyi, l'économie n'est pas autonome, mais plutôt « *subordonnée à la politique, à la religion, à la culture et aux relations sociales* » et requiert « *une intervention régulatrice sur le marché pour compenser les effets socialement problématiques du systèmes marchands* » (Maucourt & Plociniczak, 2011). Afin de veiller à l'unité et la stabilité des processus économiques, Polanyi définit trois « principes de comportements » ou « forme d'intégration », c'est-à-dire la réciprocité, la redistribution et l'échange.

comme moyen de paiement légal, les monnaies destinées à faciliter les relations commerciales et les monnaies à vocation sociale. Ces trois catégories s'inscrivent dans un système de paiement accepté par l'ensemble des parties de l'échange selon une unité de compte spécifique.

Les *monnaies légales* renvoient aux monnaies reconnues légalement comme moyen de paiement officiel. Ce sont, en principe, les seules acceptées par les pouvoirs publics pour payer les impôts et les taxes, et elles se doivent d'être acceptées par tous.

En ce qui concerne les *monnaies commerciales*, une pluralité d'initiatives monétaires non-conventionnelles destinées à simplifier les échanges de biens et de services se sont mises en place au cours du temps. L'on y recense :

- Les *monnaies B2B (Business to Business)* qui facilitent les échanges entre les entreprises. Ces monnaies prévalent notamment dans le cadre de relations de sous-traitance.
- Les *monnaies B2C (Business to Customer)* qui simplifient les échanges entre les entreprises et leurs clients. Ces monnaies sont généralement employées par des entreprises cherchant à fidéliser leur clientèle. Les « miles » émis par les compagnies aériennes sont probablement l'exemple le plus connu. L'on y retrouve également les bons et les points de réductions à collectionner dans les grandes surfaces, par exemple.
- Les *monnaies C2C (Customer to Customer)*, qui facilitent les échanges entre les clients d'une même entreprise. Il s'agit de monnaies principalement bancaires permettant, par exemple, d'effectuer des virements bancaires.
- Les *monnaies C2B (Customer to Business)* qui facilitent les échanges entre les clients et les entreprises. L'exemple le plus connu est le *Circuit de crédit commercial (C3)* (cfr. Annexe 3), mis sur pied par la Fondation hollandaise Strohalm, qui a pour objectif de procurer des liquidités aux PME lorsqu'il en manque sur le marché dans le but de générer des transactions commerciales.

Bien entendu, il existe toute une série de monnaies conjuguant plusieurs de ces caractéristiques. Par exemple, l'EURO RES (cfr Annexe 4) est une monnaie complémentaire belge qui est émise par les entreprises mais également utilisable par les particuliers.

La dernière catégorie est celle des *monnaies sociales*. Jérôme Blanc (2006b) les définit comme « *un ensemble de dispositifs d'échanges de biens, de services ou de savoirs organisés par et pour des groupes humains de petite taille au moyen de l'établissement d'une monnaie interne* ».

Outre leur vertu sociale, ces monnaies relèvent toujours du localisme monétaire. Ces monnaies locales sociales sont soit communautaires, soit territoriales.

Dans le cadre de localisme communautaire, les adhérents sont définis par une association de personnes officielles ou informelles. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une communauté préexistante, mais d'une communauté formée par ceux qui acceptent d'intégrer l'association ou d'utiliser la monnaie. Les Système d'Echanges Locaux¹ (SEL) (cfr. Annexe 5) et l'Accorderie¹ au Canada (cfr. Annexe X) sont deux exemples de cette monnaie « communautaire » (Fare, Miyazaki, & Schroeder, 2011).

Le localisme territorial, quant à lui, est un terme plus large dans le sens où la monnaie est accessible au-delà d'une base d'adhérent. En effet, la monnaie peut être utilisée dans un espace défini par un territoire homogène tel qu'un quartier, une commune ou une région. Les Regiogeld, comme le Chiemgauer, (cfr Annexe 6) en Allemagne illustrent ce principe monétaire (Fare, Miyazaki, & Schroeder, 2011).

L'origine d'émission de ces monnaies locales sociales est triple : institutionnelle, privée ou citoyenne.

Une monnaie institutionnelle est « *émise par une autorité politique ou sous son contrôle* » (Blanc, 2007) Il s'agit, par exemple, des « *monnaies nationales, des monnaies émises par une commune, des provinces ou autres niveaux d'administration publique, des monnaies de territoires autonomistes, voire sécessionnistes* » (Blanc, 2007).

Une monnaie privée est une « *monnaie dont la définition et l'émission relèvent d'une logique et d'organisations lucratives* » (Blanc, 2009).

Enfin, une monnaie citoyenne est créée « *dans une logique citoyenne par des groupes de personnes qui agissent hors du pouvoir politique (et d'une logique politique) comme du pouvoir économique (et d'une logique lucrative)* » (Blanc, 2009). Ce sont ces monnaies locales sociales complémentaires citoyennes qui constituent l'objet d'étude de ce mémoire.

¹ Moyens d'échanges reposant sur la valeur temps. Par exemple, 1 heure = 1 unité de MLCC.

Toutefois, une monnaie locale étant par définition sociale, par soucis de clarté, nous adopterons le terme générique de *monnaie locale complémentaire citoyenne* (MLCC) pour la suite de ce travail.

Chapitre 2 : Les monnaies locales complémentaires citoyennes

La particularité de ces MLCC réside dans la diversité qui anime chacune de ces initiatives. Bien qu'il existe de grands dispositifs monétaires complémentaires reconnus à travers le monde, aucuns de ces dispositifs n'est organisé de la même façon et ne poursuit les mêmes objectifs ; les cosmologies et visions des choses étant propres à un territoire ou une communauté donnés.

1 Objectifs recherchés par une monnaie locale complémentaire citoyenne

Bien que la diversité prévale, les experts dans le domaine (J. Blanc, M. Fare et B. Lietaer) s'accordent à dire que trois mobiles d'existences communs semblent animer ces MLCC.

1.1 Localisation des échanges

Ces monnaies encouragent le développement des échanges locaux dans le but de soutenir et de protéger l'activité économique locale et la création de richesse locale (Blanc, 2007).

Face à une telle logique protectionniste, il convient de rejeter le modèle de la grande entreprise qui oriente les flux de revenus tirés de leur production locale vers l'international (Blanc 2007). A contrario, ces monnaies reposent sur principe du circuit court, c'est-à-dire, un circuit économique relevant de son territoire ou de sa communauté (et donc complémentaire au circuit économique « courant ») permettant la rencontre entre les demandeurs et les offreurs locaux. Par exemple, les restaurateurs locaux seront privilégiés face aux chaînes de restaurants (Blanc, 2007).

Dans la continuité de cette perspective, une MLCC est utilisée uniquement comme moyen d'échange ainsi que d'unité de compte et rejette la fonction de réserve de valeur (Douthwait, 1996 ; Collom, 2005 ; Hudon & Michel, 2014).

Outre la rationalité économique, la localisation des échanges a une rationalité environnementale. Il est connu depuis longtemps que l'être humain consomme des ressources naturelles plus rapidement que la Terre n'est capable d'en produire, ce qui crée un déséquilibre environnemental (Kahn, 1995). La logique de localisation des échanges qui anime, entre autre, ces monnaies locales réoriente indirectement la consommation vers des habitudes plus « responsables ». Cela peut se faire au travers de la promotion de produits issus de l'agriculture biologique (Hudon & Michel, 2015), une réduction de l'empreinte écologique en localisant la consommation (Douthwait, 1996), etc.

1.2 *Dynamisation des échanges*

La protection des activités locales en vertu de la localisation des échanges ne nécessite pas toujours la création d'une monnaie sociale. De fait, cet objectif peut être atteint, par exemple, via la mise en œuvre d'un système de taxation des flux aux frontières d'un territoire.

Dès lors, d'autres mobiles d'existence doivent venir compléter la liste.

Une MLCC cherche également à « *dynamiser les échanges au bénéfice des populations locales* » (Fourel & Magnen, 2015).

La localisation des transactions doit mécaniquement mener à une dynamisation de celle-ci puisqu'en limitant l'usage de la MLCC au niveau local, la probabilité que les échanges internes connaissent une augmentation de l'activité est forte (Blanc, 2007 ; Fare 2013). Toutefois, il n'en résulte pas nécessairement un accroissement global des échanges, puisqu'il peut s'agir d'une substitution des partenaires externes par des partenaires internes (Blanc, 2007).

Au-delà des conséquences de la localisation des échanges, d'autres facteurs encourageant la dynamisation des échanges peuvent être mis en lumière.

Tout d'abord, cette dynamisation sera fonction de la taille du réseau, qui dépend tant de la diversité des acteurs que des échanges. De fait, plus les acteurs sont nombreux et variés, plus la probabilité qu'il y ait un nombre important d'échanges est forte.

Enfin, la mise en place de mécanismes visant à encourager la circulation monétaire (accès au crédit automatique¹ ou micro-crédit solidaire) ou à décourager la détention des avoirs monétaires (mécanisme de fonte monétaire) entrent également dans la logique de dynamisation des échanges, la monnaie ayant pour vocation de circuler au sein de ce nouveau circuit économique et non d'être accumulée, conservée ou concentrée (DeMeulenaere, 1998), (Blanc, 2007).

1.3 Transformation de la nature des échanges

Si les monnaies *locales* cherchent à localiser et dynamiser les échanges, celles-ci ne sont considérées comme « sociale » qu'à condition de respecter un troisième mobile d'existence : *transformer la nature des échanges* (Blanc, 2007). Cet objectif social, se divise en trois sous-objectifs : « *transformer le statut des échangistes, éloigner les échanges du marché, transformer la relation établie entre eux* » (Blanc, 2007).

Elle vise, tout d'abord, à *transformer le statut des échangistes* en « *revalorisant les capacités productives non monnayables des personnes dans le cadre du salariat ou des professions indépendantes* » (Blanc, 2009 ; Hudon & Michel, 2015). Il s'agit, par exemple, de revaloriser des activités telles que la lecture aux personnes malvoyantes, la garde d'animaux domestiques, etc., et d'ainsi remédier à l'exclusion, entre autre, financière et sociale de nos systèmes monétaires classiques.

Cette transformation vise aussi la relation établie entre ces échangistes, en « *promouvant, par la confiance, le développement des relations interpersonnelles, depuis la convivialité jusqu'à l'amitié* » (Blanc, 2009). Dans cette logique, ces monnaies encouragent la création d'un lien social via la mise en place de dispositifs d'engagement ou d'organisation collective (Fourrel & Magnen, 2015), (Collom, 2005). Ces liens sociaux peuvent être de différentes natures : liens entre professionnels, c'est le cas du WIR (cfr. Annexe 7), liens entre particuliers (un bon exemple est l'Accorderie), et/ou liens entre bénévoles impliqués.

¹ Pour certaines monnaies, comme les SEL ou les LETS, le crédit est automatique dans le sens où les membres ne doivent pas faire une requête pour y avoir accès, contrairement aux monnaies conventionnelles. Au contraire, comme l'explique Blanc (2007) « *le principe d'un LETS veut que la confiance mutuelle construite socialement par l'organisation du dispositif lui-même soit une condition suffisante* ».

On peut interpréter cette perspective des choses comme un retournement de la vision économique classique de la monnaie, qui la définit avant tout comme un moyen de paiement, c'est-à-dire- « *un outil qui coupe le lien entre les partenaires d'un échange* » (Blanc, 2009), en faveur d'une vision où la monnaie devient promotrice de cohésion sociale (Blanc, 2009). L'Eusko (cfr. Annexe 8), par exemple, est une MLCC basque qui promeut la langue régionale en demandant aux adhérents de traduire leur signalétique en basque.

Enfin, la valorisation de compétences difficilement monnayables et la mise en place de liens nouveaux avec la clientèle permet d'introduire des règles marchandes différentes de celles fixées par l'économie de marché, en s'orientant vers une économie plus solidaire. L'Accorderie – un système d'échange de services entre les gens d'un même quartier – est une illustration de ce principe où les prix des biens et services échangés s'évaluent en fonction du temps, et se détachent donc du système de prix en vigueur en-dehors du cercle de l'Accorderie.

2 Architecture monétaire

L'objectif de cette section est de mettre en exergue les principaux mécanismes ou caractéristiques monétaires qui régissent les monnaies locales complémentaires. Ces mécanismes mèneront ensuite à quelques pistes de réflexion à considérer afin de veiller à la pérennité du système complémentaire mis en place.

2.1 Un espace géographique limité

Les monnaies locales complémentaires se distinguent des autres monnaies complémentaires étant donné leur ancrage local. Ce caractère « local » a toute son importance car l'objectif majeur de ces organisations monétaires est de faire prospérer un territoire et de mettre en avant les échanges locaux.

Le territoire, ou encore, la localité dont il est question peut être défini soit par le projet, soit par les utilisateurs qui adhèrent au projet via leur territoire de vie (Blanc, 1998).

2.2 *Formes d'une monnaie locale complémentaire citoyenne*

Certains dispositifs monétaires tendent à prendre la forme de « comptes ouverts » (Kennedy & Lietaer, 2008) où « *les échanges (débits/crédits) entre participants sont enregistrés, dans l'unité de la monnaie complémentaire* » (Blanc, 2006b). C'est ce qu'on appelle, également, monnaie électronique ou monnaie scripturale (Cornu, 2010). Le RES, en Belgique, est un exemple d'une telle monnaie (elle n'existe pas sous forme de monnaie papier) (RES, n.d.).

D'autres dispositifs prennent la forme de « monnaie papier » (Kennedy & Lietaer, 2008) « *qui circulent entre les participants, et parfois au-delà de ce cercle privé* » (Blanc, 2006b) sous la forme de billets (Kennedy & Lietaer, 2008). Toutefois, précisons que le code pénal belge interdit l'émission de tout signe monétaire¹. Seuls les bons d'achats, d'échanges ou de soutien à l'économie locale sont reconnus comme forme légale d'une monnaie complémentaire. Ce sont ces bons que l'on appelle, communément, « billets » (de Ghellinck, 2014).

Si les monnaies papier présentent l'avantage d'être très maniables, reconnaissables partout et d'avoir un coût de fabrication faible, elle sont malgré tout très sensibles aux falsifications. Il convient, dès lors, de mettre en place des systèmes semblables aux systèmes conventionnels pour pallier à ces risques (Kennedy & Lietaer, 2008) (sécurisation des « billets » afin d'éviter la contrefaçon, sécurisation des comptes-à-vue afin de limiter les fraudes et détournements d'argent, etc (Attout, et al., 2013)).

Enfin, une combinaison des deux formes monétaires peut également être adoptée (Blanc, 2006b ; Kennedy & Lietaer, 2008). Cette combinaison permet d'améliorer la souplesse et la flexibilité du système complémentaire. C'est, par exemple, le cas de l'Epi Lorrain.

2.3 *Convertibilité, émission et création monétaire*

Rappelons rapidement les concepts d'émission, de destruction et de création monétaire :

- **Emission monétaire** : mise en circulation des moyens de paiements.
- **Destruction monétaire** : résultat du remboursement d'une dette.

¹ Selon l'article 178bis du Code pénal « *Quiconque aura émis un signe monétaire destiné à circuler dans le public comme moyen de paiement sans y avoir été habilité par l'autorité compétente, sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 50 à 10 000 euros, ou d'une de ces peines seulement* ».

- **Création monétaire** : différence entre l'émission et la destruction d'une monnaie, qui résulte en une augmentation de la masse monétaire en circulation.

Toutes les monnaies locales complémentaires ne mènent pas forcément à des processus de création monétaire. Considérons les deux situations suivantes (Cornu, 2010) :

- **Monnaie émise par conversion avec la monnaie officielle ou MLCC convertible :**

Une MLCC *convertible* est une monnaie dont la valeur est fixée par rapport à une monnaie (supra)nationale (par exemple, 1 MLCC = 1 €). Cela signifie, que la valeur de cette monnaie évolue en fonction de la valeur de la monnaie (supra)nationale sous-jacente. Dès lors, « aucune différence ne sera faite entre la monnaie complémentaire et la monnaie nationale au moment de l'achat de biens ou de services » (Dittmer, 2013), ce qui facilite la gestion des comptes.

Dans ce cas de figure, il n'y a pas de création monétaire mais, il s'agit, simplement d'une émission de monnaie. En effet, il y a simplement un échange d'argent où la quantité de MLCC est totalement compensée par un dépôt en monnaie officielle, qui sert de garantie¹ à tout moment (Kennedy & Lietaer, 2008). C'est, par exemple, le cas de l'Epi Lorrain en Belgique.

- **Monnaie émise par « crédit mutuel » ou MLCC non-convertible :**

Une MLCC *non-convertible* est une monnaie qui évolue indépendamment de la monnaie officielle et qui, donc, possède sa propre unité de compte.

Dans ce cas de figure, il y a création monétaire. En effet, ce sont des monnaies qui reposent sur le principe du « crédit mutuel », où « l'argent se crée directement dans l'échange de biens et de services entre les participants » (Kennedy & Lietaer, 2008), sans qu'il y ait un échange monétaire au préalable.

Les réseaux SEL², en général, (Kennedy & Lietaer, 2008) ou l'Accorderie (Fare, 2013) sont deux très bons exemples (1 heure = 1 MLCC). Si Victor peint la maison de Rosalie pendant une heure, une heure est créditée sur le compte SEL de Victor, et une heure est débitée sur le compte de Rosalie. La quantité de monnaie détenue par Victor augmente

¹ Cette garantie peut être un placement dans une banque éthique, un investissement dans une coopérative, etc.

² Les réseaux SEL sont en général des monnaies non-convertibles. Cependant, dans de rares occasions, certains d'entre eux ont adoptés un système de parité avec une monnaie officielle. Dès lors, ces exceptions entrent dans la catégorie des monnaies *convertibles*.

donc puisqu'il n'y a pas eu de transfert entre monnaie officielle et monnaie locale complémentaire.

Ce sont des systèmes qui fonctionnent uniquement sur une promesse de remboursement où « *les participants prêtent de l'argent, du matériel ou des services sans avoir la certitude qu'on leur rende la pareille* » (Kennedy & Lietaer, 2008).

Le choix de convertibilité ou non de la monnaie locale complémentaire en monnaie officielle est crucial en termes d'émission monétaire ainsi que d'un point de vue légal¹ (Community Currency in Action, 2015).

En effet, une création monétaire non contrôlée peut avoir des conséquences négatives sur la valeur de la monnaie complémentaire émise ainsi que sur la confiance des utilisateurs. Des taux de bonification et de rédimage², ainsi que le principe de la monnaie fondante, sont des instruments monétaires qui peuvent être utilisés afin de contrôler la création monétaire.

Ceci amène à la question de l'inflation : *comment la gérer ?*

L'objectif premier de la Banque Central Européenne (BCE) est de stabiliser l'inflation de l'euro à 2% par an (Banque Nationale de Belgique, n.d.). Pour rappel, l'inflation se définit comme étant une hausse générale des prix dû à une offre de monnaie trop importante (Banque Centrale Européenne, n.d.). En jouant avec les taux d'intérêts, la BCE influence la masse monétaire en circulation (une diminution des taux d'intérêts rend l'emprunt moins cher, ce qui a pour effet d'augmenter la quantité de monnaie en circulation) (Banque Nationale de Belgique, n.d.c).

Dans le cas de monnaie locale complémentaire, certains pourraient avoir tendance à penser que la création monétaire complémentaire entrainerait des problèmes d'inflation. Si dans certains cas, ces craintes peuvent être apaisées, dans d'autres, en effet, elles seront vérifiées.

Il existe quatre cas de figure possible, qui sont synthétisés dans le tableau 2.

¹ Les questions à l'égard du cadre légal seront vues plus en détail dans les parties correspondantes.

² Sur cette notion, voir le point 2.4 Bonification et rédimage page 22.

Tableau 2: Cas de figure possibles en cas d'inflation

Type de monnaie	Incitation et Bonification	Rédimage et Fonte ¹	Résultat
Monnaie convertible	Non	Non	La monnaie émise est totalement compensée par les euros mis en dépôt. Il n'y a donc aucun impact sur le niveau général des prix.
Monnaie convertible	Oui	Oui	La masse monétaire en circulation joue un rôle clé. Son augmentation doit être compensée par un mécanisme qui permet de diminuer la masse monétaire en circulation (Exemple : monnaie fondante ou rédimage).
Crédit mutuel	Non	Non	Comme cela a été expliqué, la création monétaire se fait par construction. Etant donné que la masse monétaire nette (différence entre les débits et les crédits) vaut toujours zéro, l'inflation ne peut pas avoir lieu.
Crédit mutuel	Oui	Oui	Il faut faire attention à l'ampleur de l'émission monétaire afin de contrôler la masse monétaire en circulation et ainsi surveiller l'inflation.

Source : (Attout, et al., 2013)

2.4 Bonification et rédimage

Un utilisateur qui détient une monnaie locale complémentaire (MLCC) *convertible*, peut décider de passer de la monnaie officielle à la MLCC et inversement. Lorsque l'utilisateur passe de l'euro à la MLCC, on parle de *conversion*. A contrario, lorsque l'utilisateur convertit des MLCC en euros, on parle de *reconversion*.

Lors de la conversion et la reconversion, des taux de conversion/reconversion spéciaux peuvent être appliqués et jouer le rôle d'incitants en faveur de la monnaie locale.

Lors d'une opération de *conversion*, un taux égal ou supérieur peut être appliqué à l'euro afin d'inciter les utilisateurs à utiliser, partiellement, la monnaie locale complémentaire plutôt que l'euro. C'est ce qu'on appelle la *bonification* (Dittmer, 2013). Par exemple, le RES applique un taux de conversion de 10%, ce qui signifie qu'avec 90 € un utilisateur peut recevoir 100 RES (RES, 2010).

¹ Sur cette notion, voir le point 2.5 Fonte et démurage page 23.

Lors d'une opération de *reconversion*, un taux égal ou inférieur peut être appliqué à l'euro afin de dissuader les utilisateurs de sortir du circuit complémentaire. C'est ce qu'on appelle le *rédimage* ou taux de reconversion. Par exemple, une monnaie locale complémentaire convertible peut imposer une taxe de 3% sur le montant échangé. Donc, avec 100 unités de MLCC, un utilisateur n'aura droit qu'à 97€ (Hoffman, 2010), (Dittmer, 2013).

Comme nous l'avons déjà souligné, les taux de bonification et de rédimage sont deux instruments monétaires qu'une organisation monétaire peut utiliser afin de contrôler la masse monétaire en circulation.

De plus, ces taux permettent à l'organisation monétaire de déceler si la monnaie complémentaire répond aux attentes et aux besoins des utilisateurs. Par exemple, si trop de monnaie locale complémentaire est échangée contre de la monnaie officielle, cela met en lumière le fait que les attentes des utilisateurs ne sont pas assouvies, et qu'il est important d'adapter ou de modifier le système. Cela pousse donc les organisations monétaires à comprendre les raisons qui influencent les adhérents à recourir au système monétaire officiel au lieu du système complémentaire (Attout, et al., 2013).

2.5 *Fonte et démurage*

Une monnaie fondante est une monnaie qui perd de sa valeur (se déprécie) au cours du temps. Il s'agit, en quelque sorte, d'un taux d'intérêt négatif (Cornu, 2010). Ce système a été inventé par Silvio Gesell et est aussi connu sous le nom de « monnaie franche » (Godschalk, 2012). Cette technique permet de limiter la spéculation (car un taux d'intérêt négatif entraîne une rémunération « négative ») et pousse les détenteurs de la MLCC fondante à l'employer le plus vite possible, favorisant ainsi la circulation de la masse monétaire. En appliquant un tel principe à une monnaie locale complémentaire, les détenteurs seraient incités à consommer localement, au détriment de l'épargne (Maotti, 2006).

Généralement, ce mécanisme s'accompagne d'une taxe de réactivation. Par exemple, le Chiemgauer est une monnaie fondante qui requiert, tous les 3 mois, une taxe de réactivation équivalant à 2% de sa valeur faciale (Kennedy & Lietaer, 2008).

2.6 *Favoriser une bonne circulation d'une monnaie locale complémentaire citoyenne*

Une monnaie qui ne circule pas ne peut satisfaire son but principal : faciliter les transactions de biens et services (Kelter, 2001). Une bonne circularité est donc requise et se traduit par le fait que « *tout acteur du circuit peut utiliser la monnaie conformément à ses besoins, et que, ainsi, le cycle monétaire forme un circuit fermé où la monnaie est échangée de façon fluide* » (de Ghellinck, 2014).

Lorsque la circularité est mauvaise, la monnaie tend à s'accumuler chez un ou plusieurs adhérents en bout de chaîne. Cette situation advient lorsque ces adhérents sont face à un manque de débouchés économiques auprès des autres membres/prestataires du réseau.

Dans le cadre d'une monnaie locale complémentaire *non-convertible*, les adhérents situés en bout de chaîne auront tendance à sortir du circuit complémentaire et ne plus accepter cette monnaie comme moyen de paiement complémentaire (car ils ne savent pas l'utiliser).

En ce qui concerne les MLCC *convertibles*, les adhérents situés en bout de chaîne veilleront à convertir la monnaie complémentaire ce qui diminuera la masse monétaire en circulation (de Ghellinck, 2014).

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer ici. En effet, une circularité favorable est influencée par le nombre d'adhérents, mais également par la variété des biens et services proposés par ceux-ci. En prenant part à ces systèmes complémentaires¹, les pouvoirs publics participent à l'amélioration de la circularité des monnaies locales complémentaires, et donc à leur pérennité.

2.7 *Mise à disposition de la monnaie aux utilisateurs*

En règle générale, des comptoirs de change sont mis à disposition des utilisateurs auprès desquels ceux-ci mettent leur monnaie officielle en dépôt. Ces bureaux de change peuvent être à différents endroits : au siège social de la structure porteuse du projet, chez des partenaires, ou dans des points de ventes plus spécifiques (Attout, et al., 2013).

Notons qu'en autorisant les partenaires économiques à gérer des comptoirs de change, ceux-ci pourraient écouler plus facilement les MLCC qui tendraient à s'accumuler dans leur caisse.

¹ En autorisant partiellement ou totalement la rémunération et le paiement des impôts locaux en MLCC, etc.

Dans le cadre de monnaies électroniques, les comptoirs de change sont dématérialisés et les transactions reposent sur des outils informatiques. Le fonctionnement est relativement simple, il suffit de commander des unités de MLCC via un logiciel précis et d'ensuite les échanger contre de la monnaie officielle. Cela facilite la gestion de ces monnaies mais cela réduit les interactions physiques entre les adhérents (Attout, et al., 2013).

2.8 *Fonctionnement*

Afin de mieux comprendre le fonctionnement qui va être décrit ci-dessous, deux précisions sont à apporter. Premièrement, comme cela a déjà été expliqué, ce mémoire se concentre sur des monnaies citoyennes en *Belgique*. Deuxièmement, étant donné qu'il n'existe pas de monnaie citoyenne non-convertible belge, nous nous contenterons de décrire le fonctionnement général d'une monnaie citoyenne *convertible*.

Lorsqu'une association de citoyens belges ou une collectivité locale belge souhaitent lancer une monnaie locale complémentaire citoyenne¹, il est essentiel de veiller à mettre en place un groupe porteur qui assurera la dynamique, la gestion et la crédibilité du projet (Attout, et al., 2013), (Hallsmith & Lietaer, 2006). Ensuite, cette association pourra démarrer le projet en veillant à s'appuyer sur une charte de valeurs (Blanc, 2007). Précisons, qu'en général, seul l'adhésion à cette charte autorise les citoyens à faire partie du réseau mis en place (Attout, et al., 2013). Cependant, cette adhésion obligatoire tend à disparaître.

Une fois le projet lancé, un citoyen intéressé par le développement durable et solidaire et qui, de surcroît, souhaite renforcer le tissu économique de son bassin de vie, peut décider d'échanger des euros contre des unités de MLCC. Après avoir signé la charte de valeurs, celui-ci se rend auprès d'un comptoir de change (électronique ou non) et procède à l'échange de monnaies. Les euros échangés sont mis en dépôt dans un fond de garantie². Ce fond de

¹ En Belgique, aucune autorisation de la part des pouvoirs publics n'est requise pour lancer une MLCC (cfr Annexe 23).

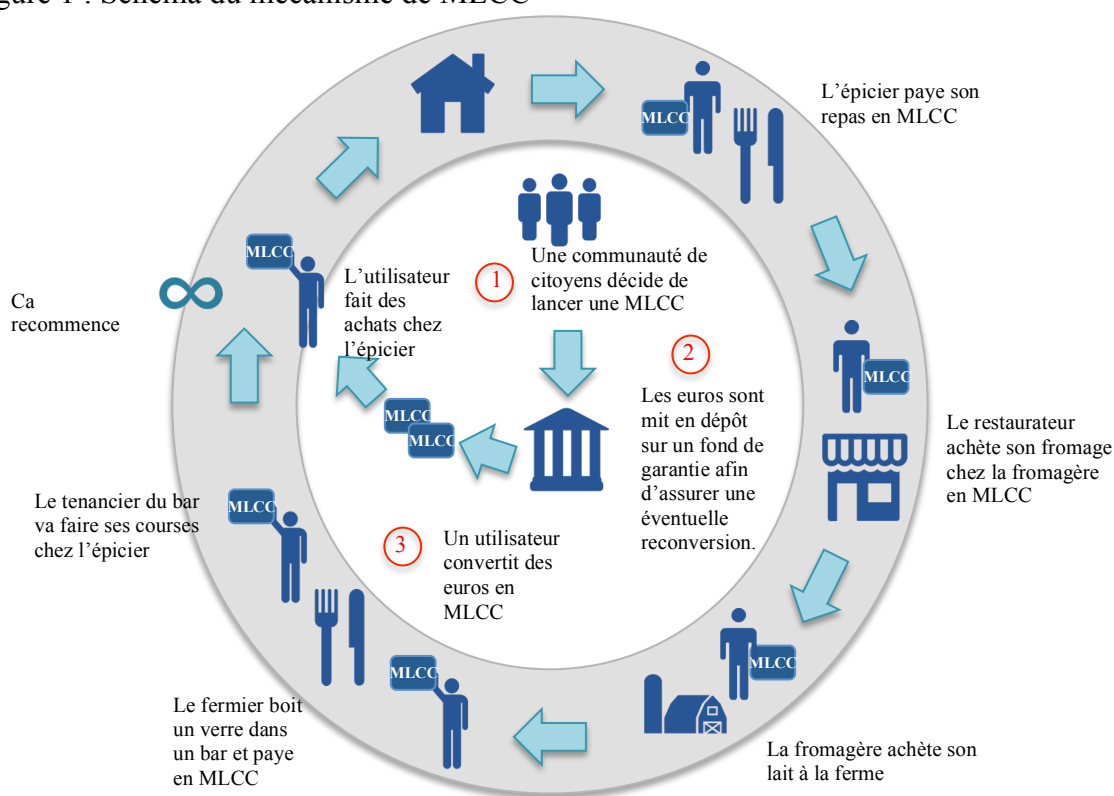
² En plaçant les euros convertis en dépôt sur un fond de garantie, l'organisme porteur du projet de MLCC tombe sous la loi belge du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés. Cette loi stipule que seules des institutions spécifiques détiennent le monopole de réception de fonds remboursables auprès du public. Ces institutions sont soit des institutions réglementées (établissement de crédit, Banque Nationale de Belgique, Banque Centrale Européenne, etc.) ou des personnes ou entreprises qui sont impliquées dans des offres de ventes ou de souscription d'instruments de placement.

garantie est obligatoire et indispensable au bon fonctionnement de ces systèmes complémentaires. En effet, comme l'a expliqué Eric Dewaele lors de notre entretien (cfr. Annexe 17), « *une monnaie repose toujours sur la confiance et du coup le fond de garantie fait que si un jour ce grand jeu de société s'arrêtait, les personnes puissent récupérer la valeur en euro* ». En général, ce fond de garantie est progressivement réinvesti.

En contre partie des euros mis en dépôt, l'association ou la collectivité émet des MLCC. Les unités de MLCC acquises sont alors dépensées au sein du réseau de commerçants ou entreprises partenaires.

A la différence des monnaies officielles, la monnaie locale complémentaire s'échange uniquement entre les adhérents du réseau. Les achats « hors territoire » sont, donc, a priori impossibles (cfr. Annexe 17), (Attout, et al., 2013). Ceci favorise donc la prospérité des acteurs économiques locaux et du territoire (Kennedy & Lietaer, 2008).

Figure 1 : Schéma du mécanisme de MLCC



Source : Louise Snoy

2.9 *La confiance*

Pour qu'un tel système fonctionne il est essentiel d'établir une relation de confiance entre les membres et l'organisation et parmi les membres entre eux. Or cette confiance est difficile à établir. Des choix cruciaux sont, dès lors, à faire : forme de la monnaie, convertibilité ou non de la monnaie, fonte de celle-ci, etc. Il faut également évoquer l'impact de la masse monétaire en circulation : trop de monnaie locale complémentaire en circulation réduit la valeur de cette monnaie, et pas assez de monnaie en circulation limite les échanges (Cornu, 2010).

3 **Cadre légal**

Le cadre légal qui s'applique aux MLCC varie en fonction des caractéristiques architecturales de cette monnaie, du mode de gestion adopté ainsi que du pays où la monnaie se développe. Rappelons que le cadre légal décrit ici correspond à celui en vigueur en Belgique. Jusqu'à présent, celui-ci est floue voir inexistant. Si aucun projet de loi n'a encore été proposé, Bernard Bayot, président de FINANCITE et juriste de formation, estime que des formes de régulation apparaîtront le jour où plusieurs MLCC circuleront avec des volumes respectables.

3.1 *Droit d'émission monétaire*

Comme cela a déjà été dit préalablement, le code pénal belge interdit l'émission de tout signe monétaire. Les seules formes monétaires légales et reconnues pour la monnaie locale complémentaire sont les bons d'achats, d'échanges, de soutien à l'économie locale, etc.

3.2 *La Taxe sur la Valeur Ajoutée*

La TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un « *impôt sur les biens et les services qui est supporté par le consommateur final et qui est perçu par étapes successives, à savoir à chaque étape dans le processus de production et de distribution* » (Belgium.be, n.d.). Les taux sont fixés par arrêtés royaux (cfr annexe 9).

Dans le cas d'une MLCC convertible, la TVA est applicable « *sur la vente de biens et services si le prestataire réalise cette vente dans le cadre de son activité* » (Attout, et al., 2013) (cfr. Annexe 23). En dehors de cette activité habituelle, la TVA n'est pas applicable.

Dans le cas d'une MLCC non-convertible, aucune loi n'existe à ce sujet.

3.3 Les impôts

Trois situations sont à considérer (Attout, et al., 2013) (cfr. Annexe 23) :

- En dehors du cadre professionnel : les revenus payés en monnaie locale complémentaire convertible sont imposés à 33%. La seule exception valable est dans le cas d'opérations de gestion normales de patrimoine privé.
- Dans le cadre professionnel et d'une MLCC convertible : imposition normale.
- MLCC non-convertible : aucune loi en vigueur. Toutefois, Bernard Bayot (cfr. Annexe 23), précise qu'un ressortissant belge peut tenir une comptabilité double (euro et MLCC) à la seule condition que la MLCC soit convertible en euro.

Les MLCC belges, essentiellement convertibles, ne sont donc pas un moyen d'échapper à la fiscalité. De fait, leur parité à l'euro permet leur intégration totale dans la comptabilité des utilisateurs. De plus, compte tenu du faible volume d'échange de ces monnaies¹ (en Belgique ou ailleurs), même si les MLCC constituaient une « échappatoire fiscale », l'impact serait marginal sur les recettes étatiques.

Bien que soumise à l'impôt, une MLCC belge ne peut être utilisée comme moyen de paiement de ceux-ci. B. Lietaer et M. Kennedy (2008) prêchent pourtant le contraire. Selon eux, une fraction des impôts devrait être perçue en MLCC. De fait, la collectivité territoriale qui récolterait les impôts utiliserait cette source de revenus afin de fournir des services à la communauté. Considérant les difficultés financières auxquelles de nombreuses communes font face, cette modalité permettrait à celles-ci de jouir d'une source supplémentaire de revenus, favorisant ainsi leurs moyens d'action au sein de la communauté. Le bien fondé de cette proposition repose sur les arguments suivants :

- *« les impôts ne servent pas qu'à financer les administrations de l'Etat central, ils financent aussi les services publics des régions et, dans cette même proposition, il serait logique d'accepter leur paiement en monnaie [locale] ;*

¹ Parmi les grandes MLCC en Europe, en 2014, le Chiemgauer en Allemagne a une masse monétaire de 520 000€ en circulation, le Bristol Pound en Angleterre en a 320 000 £, l'Eusko en France en a 245 000€ (Kalinowski, 2014). En Belgique, l'Epi Lorrain est la monnaie la MLCC la plus importante avec 42 300€ en circulation (ASBL L'Epi Lorrain, 2016).

- *les monnaies [locales] maintiennent et créent des emplois locaux, il y a donc lieux de les encourager ;*
- *les économies réalisées par la région grâce à la monnaie [locale] permettent d'améliorer la situation financière de la région »* (Lietaer & Kennedy, 2008).

3.4 *Rémunération en monnaie locale complémentaire citoyenne*

Selon l'article 4 de la loi du 12 avril 1965 relative à la protection de la rémunération des travailleurs, « *la rémunération en espèces doit être payée en monnaie ayant cours légal en Belgique* ». Dès lors, le paiement, partiel ou total, d'un salaire effectué en MLCC est considéré comme nul.

Néanmoins, il est possible d'octroyer un avantage « extra-légal » (cotisations sociales et précompte professionnel) en MLCC, à hauteur de maximum 35€ par an par personne (Cfr. Annexe 23). Cet avantage sera soumis au même régime de taxation que celui d'un salaire payé en monnaie officielle. Notons qu'il est plus difficile d'évaluer la valeur de l'avantage dans le cadre d'une monnaie non-convertible.

Par ailleurs, l'employeur peut accorder un « chèque-cadeau » en monnaie locale complémentaire non imposable (sous certaines conditions) lors d'un mariage ou d'un baptême, par exemple (Cfr. Annexe 23).

Une question subsiste : qu'en est-il du travail au noir ?

Un travailleur qui souhaite travailler « au noir » a tout intérêt à se faire payer en monnaie fiduciaire (billets et pièces) afin de ne laisser aucune trace de transactions (ce qui est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui tout est informatisé). Or, 95% des monnaies complémentaires recensées à travers le monde sont électroniques (monnaie scripturale) (Kennedy & Lietaer, 2008). Il est donc peu probable qu'une MLCC favorise le travail « au noir ».

3.5 *Conclusion*

L'absence d'un cadre légal belge clair à l'égard des MLCC est un frein majeur au développement de celles-ci. De fait, si des régulations et une reconnaissance légale étaient mises en place, les MLCC seraient plus crédibles et la circularité pourrait être améliorée en

autorisant, par exemple, le paiement partiel de taxes ou de salaires ; améliorant *de facto* la pérennité d'une MLCC.

Toutefois, l'absence d'un cadre juridique clair permet aux MLCC d'échapper aux réglementations monétaires, parfois fort contraignantes (sécurisation des billets, fonds de réserve, etc.). De plus, rien n'empêche les MLCC de mettre en place des partenariats avec les communes en autorisant, par exemple, le paiement de services communaux en MLCC (bibliothèque, parking, etc.).

Il faut également tenir compte du fait que la mise en place d'une réglementation s'accompagne de devoirs envers l'Etat belge et implique une perte de souveraineté partielle des organisations qui chapeautent ces MLCC ; ce qu'elles ne sont pas toutes prêtes à faire. Il y a donc lieu de définir ce à quoi elles sont prêtes à renoncer afin d'avoir une reconnaissance légale.

A ce jour, aucune proposition de loi n'est envisagée (cfr. Annexe 19 et 23), il est, dès lors, primordial que les MLCC fassent preuve de créativité pour exploiter les opportunités que lui offre le système légal actuel.

Chapitre 3 : Pérennisation d'une monnaie locale complémentaire citoyenne

Il n'existe pas de « formule magique » menant à la pérennité d'une MLCC. Il s'agit d'un ensemble d'éléments dynamiques et de conditions propres à une monnaie particulière qui permettent la création d'une situation viable et stable. Toutefois, nous allons tenter de relever un certains nombres de facteurs déterminants afin d'assurer la pérennité d'une MLCC.

1 Taille optimale

Une monnaie n'a d'utilité qu'au sein d'une communauté qui la reconnaît unanimement comme moyen d'échange économique. La question est donc de savoir quelle doit être la taille cette communauté. La loi de Metcalf¹ stipule que la valeur d'un réseau est proportionnelle au carré du nombre de ses utilisateurs (Silem & Gentier, 2016). Par conséquent, une MLCC n'a

¹ Robert Metcalf est un ingénieur américain, entre autres, inventeur d'un réseau local d'entreprise : l'Ethernet. Selon lui, la valeur d'un réseau augmente de façon exponentielle à chaque ajout de nœud. Un nœud est un point quelconque sur un réseau. Cela peut être un ami sur LinkedIn, comme une adresse Web. Dès lors, au plus un réseau compte de nœuds, au plus il sera valorisé et puissant.

d'attire pour une personne que si d'autres personnes utilisent également cette monnaie comme moyen de paiement.

Dès lors, un réseau complémentaire doit être suffisamment large afin de garantir une attractivité suffisante à ses membres. En outre, cela permet d'augmenter les dotations liées aux cotisations et les taxes de conversion (Blanc & Fare, 2014), favorisant de ce fait l'autonomie financière de ces MLCC. Toutefois, un réseau trop vaste risque de détériorer la confiance et la convivialité entre ses adhérents tout en rendant la gestion des MLCC plus complexe.

A contrario, un réseau trop exclusif est particulièrement dissuasif ; qui souhaiterait faire partie d'un réseau dont l'usage est trop restreint ? D'un point de vue interne il faut y ajouter la frustration des adhérents dont les possibilités d'écoulement de MLCC sont limitées. Ceux-ci se retrouveront avec un surplus de monnaie complémentaire et veilleront à les reconvertir en monnaie officielle.

Pour qu'un réseau atteigne une masse critique optimale, il faut aussi tenir compte de la variété des prestataires en terme de secteurs économiques (commerces alimentaires, commerces non alimentaires, horeca, services, santé, associations, etc.) afin d'assurer un nombre suffisant de débouchés (Blanc, 2009). De fait, lorsque l'on intègre des partenaires économiques actifs principalement à l'extérieur du système complémentaire, les revenus qu'ils génèrent en MLCC doivent trouver des contreparties significatives, dont la plupart devront être de nature professionnelle. En conséquence, le réseau mis en place doit avoir une taille et une *variété* minimale suffisante, au risque de voir les professionnels l'abandonner et le voir s'orienter exclusivement vers les particuliers (Kelter, 2001).

2 Architecture monétaire en lien avec les objectifs poursuivis

Différents dispositifs relevant de l'architecture monétaire peuvent être mis en place afin d'influencer favorablement les objectifs poursuivis par ces monnaies. Nous nous limiterons, ici, aux trois objectifs les plus souvent recherchés par ces initiatives citoyennes.

1.1 Localiser les échanges

Une monnaie locale complémentaire citoyenne s'inscrit dans un espace géographique limité (Blanc, 1998), ce qui, par définition, implique une localisation implicite des échanges.

Par ailleurs, les choix structurels quant aux mécanismes de conversion et de reconversion ont toute leur importance ici. La mise en place d'un taux de bonification incite les utilisateurs à privilégier l'usage de la monnaie locale, plutôt que l'euro, localisant ainsi leurs transactions. De plus, une MLCC dont la reconvertibilité est coûteuse, voir impossible, oriente également les dépenses vers des biens et services locaux (Blanc, 2007).

Nous pouvons aussi mentionner des critères de sélection quant aux adhérents et/ou aux prestataires. En définissant une charte de valeurs auxquels les membres doivent adhérer et une liste de critères à remplir pour les prestataires, la probabilité que les transactions s'ancrent localement est plus forte. Par exemple, il s'agira de rejeter les entreprises multinationales ou les supermarchés et veiller à favoriser les commerces locaux (Blanc, 2009).

1.2 Dynamiser les échanges

La dynamisation des échanges implique, généralement, « *un refus de l'accumulation, de la conservation et de la concentration de la richesse, et au contraire une promotion de la circulation de la richesse via une distribution équitable, sinon égale, de la monnaie* » (Blanc, 2007). Il est possible d'améliorer la circularité d'une MLCC via des dispositifs structurels relevant de son architecture monétaire.

La mise en place d'un taux de bonification et de rédimage encourage les adhérents à utiliser la monnaie complémentaire pour leurs dépenses ; ce qui, d'une part, localise les transactions et d'autre part, dynamise également ceux-ci (Blanc, 2007).

De plus, un mécanisme de fonte incite les détenteurs de MLCC à l'utiliser le plus rapidement possible favorisant de facto sa circulation (Blanc, 2007).

Outre cela, un nombre varié de prestataires permet d'accroître le nombre de débouchés ; stimulant, de ce fait, la circulation de la MLCC (Blanc, 2009). Soulignons aussi qu'au plus l'offre de biens et services fournie par l'ensemble des prestataires est abondante et correspond aux habitudes de consommation des ménages, au plus il y aura de citoyens qui seront tentés de participer à cette initiative monétaire (Kelter, 2001).

D'un point de vue plus « pratique », notons, enfin, que l'accessibilité des utilisateurs à la monnaie joue également un rôle clé ; s'il est difficile de se procurer de la monnaie, cela influencera la vitesse de circulation de cette monnaie (Bureau, 2011).

1.3 *Transformer la nature des échanges*

Contrairement aux monnaies officielles traditionnelles, les MLCC veulent associer des objectifs éthiques et/ou sociaux aux échanges monétaires. En effet, certaines monnaies complémentaires favoriseront tantôt l'offre de produits biologiques ou artisanaux lorsque d'autres se pencheront plus sur les questions de l'exclusion sociale. Bien entendu, les administrateurs/concepteurs de ces monnaies souhaitent que leurs adhérents souscrivent à ces objectifs. Pour ce faire, il est possible de mettre en place des chartes de valeurs, des dispositifs de sélection pour les prestataires, des dispositifs de redistribution sociale (via des tirelires solidaires par exemple) et bien d'autres choses. Ces procédés peuvent être directement insérés dans les statuts de la MLCC afin de renforcer leurs impacts.

3 Un groupe porteur du projet afin d'assurer la gestion quotidienne

Pour qu'une monnaie citoyenne fonctionne et perdure, sa gestion quotidienne devra être assurée par un groupe de salariés ou de bénévoles motivés (De La Rosa & Stodder, 2015). Ces personnes sont essentiellement chargées d'assurer la promotion, la communication l'éducation et la sensibilisation de ce projet auprès des habitants de la région. Par exemple, il s'agira de recruter de nouveaux membres au travers d'événements promotionnels, de réunir les membres via différentes activités pour assurer une cohésion sociale, d'aider les membres à trouver de nouveaux débouchés pour écouler leur monnaie complémentaire, etc.

Soulignons que la gestion d'un dispositif de monnaie complémentaire assurée par une personne rémunérée, plutôt que bénévole conduit généralement à une institutionnalisation plus efficace de ce rôle de fédérateur, améliorant ainsi la probabilité de succès à long terme de cette MLCC (Kelter, 2001).

Toutefois, il ne suffit pas d'avoir des gestionnaires (qu'ils soient salariés ou bénévoles) pour faire vivre le projet. Un tel dispositif nécessite également des structures organisationnelles et un système de gouvernance bien définis.

4 Structures organisationnelles et système de gouvernance

La mise en place de structures organisationnelles permet de répartir les tâches et les responsabilités mais également de favoriser la crédibilité du projet et d'encourager des niveaux d'engagement profonds assurant ainsi le succès d'une MLCC (Kelter, 2001).

Lorsqu'un groupe porteur du projet met en place de telles structures, il est important de veiller à ce qu'elles reflètent les valeurs associées au projet. Dans le cadre d'une monnaie citoyenne il en va d'intégrer l'ensemble des parties prenantes au sein des discussions, des prises de décision et de l'implémentation de solutions aux divers problèmes (Kelter, 2001).

Un tel cadre formel englobe également des systèmes de gouvernance. Les monnaies citoyennes, parce qu'elles favorisent l'inclusion sociale et le développement de pratiques participatives, incitent à une gouvernance collective et territoriale (Fare, 2012). Les points clés suivants sont, dès lors, à considérer (Community Currency in Action, 2015) :

- *un système de prise de décision démocratique* : permettre aux citoyens concernés par la décision de participer aux discussions.
- *un système flexible* : assurer le succès d'une innovation monétaire telle qu'une MLCC requiert une certaine liberté d'action dans la gestion quotidienne du projet (prise de décision en termes d'activités, d'allocation budgétaire, etc.).
- *un système basé sur la transparence et la responsabilité*.
- *un système compétent* : le groupe porteur du projet doit rester opérationnel tout au long des phases de conception et d'implémentation afin de garantir aux parties prenantes la crédibilité du projet.

Les différents processus de prise de décision sont décrits en annexe 11.

5 Mécanismes de recouvrement des coûts

Outre le capital humain nécessaire à la gestion d'une MLCC, du capital financier est requis afin de couvrir les dépenses liées à ses activités. Comme nous l'avons déjà expliqué, le cadre légal auquel se réfère ces monnaies varie selon les pays. Dès lors, certains coûts pourront être financés en monnaies complémentaires (les salaires en Angleterre ou en France), lorsque d'autres devront être financés par le biais de la monnaie officielle (ordinateurs, service internet, facture de téléphone).

Toutefois, si aucun revenu n'est généré par le système complémentaire afin de pallier à ces dépenses, la MLCC ne sera pas viable sur le long terme (Kennedy & Lietaer, 2008). Différents systèmes de recouvrement des coûts peuvent être mis en place (Hallsmith & Lietaer, 2006) :

- *Aucun financement supplémentaire* : un tel système est viable à la condition qu'aucun coût ne soit engendré par la mise en place d'une MLCC ou qu'il existe une organisation donatrice prête à lever des fonds pour le système complémentaire.
- *Montant fixe* : un montant fixe peut être demandé au travers d'une cotisation des membres (généralement annuelle ou trimestrielle) ou en exigeant un droit d'entrée dans le but de financer les opérations de gestion quotidienne. Généralement, ces cotisations sont plus importantes pour les opérateurs économiques que pour les simples citoyens¹.
- *Frais de transactions* : deux cas sont possibles. Soit l'organisme responsable du système complémentaire prélève un faible pourcentage du montant échangé soit cet organisme prend un montant fixe lors de chaque échange.
- *Mécanisme de charges liés au temps* : différents procédés permettent de générer des revenus tels que les primes à la circulation (mécanisme encourageant la circulation d'une MLCC en prélevant une partie d'un montant mis trop longtemps en dépôt) ou encore les dates de péremption d'une monnaie fondante (monnaie qui perd de sa valeur au cours du temps. Le détenteur d'une monnaie fondante devra payer une taxe

¹ Un opérateur économique bénéficie de supports promotionnels (présence sur le site web, les flyers, etc. de la MLCC, participation à un réseau, etc.).

de réactivation de sorte que la valeur du support de la monnaie reste toujours la même).

Souvent, les systèmes complémentaires mis en place utilisent une combinaison des mécanismes présentés ci-dessus.

6 Marketing et relations publiques

Une MLCC pérenne est une MLCC dont la taille est optimale. Ceci étant, il faut sensibiliser les citoyens pour que ceux-ci adhèrent au réseau, mais également les pouvoirs publics et les médias afin de recevoir leur soutien. Une bonne stratégie de communication est, dès lors, la clé de voûte de ce succès. Par exemple, le Bristol pound ou Brixton pound, des monnaies complémentaires anglaises, doivent leur succès à leurs investissements en terme de couverture médiatique (Ryan-Collins, 2011).

Une bonne stratégie marketing ou de communication se déroule en trois étapes :

1. identification de membres éventuels (public cible) ;
2. définition des stratégies à mettre en place afin de faire connaître ces initiatives ;
3. identification de la signification de telles initiatives pour le public cible et ajustement des messages à communiquer (cfr Annexe 10).

Actuellement, trop peu de MLCC prennent le temps de définir un public cible et de leur expliquer les bienfaits d'une telle monnaie. En conséquence, seules des personnes préalablement conscientisées par l'importance des circuits courts et la préservation de leur région sont intéressés par le projet. Il ne s'agit que d'un approfondissement de leur démarche (Ryan-Collins, 2011).

Sensibiliser et conscientiser le monde extérieur requiert l'usage d'outils marketing et promotionnels (North, 2000). Cela peut être fait via des supports matériels, via les réseaux sociaux ou via la presse conventionnelle.

Outre sa vertu de sensibilisation, une stratégie de communication doit également considérer les concepts de construction et de maintenance d'un réseau. Ce réseau inclut les volontaires à la base du projet, les utilisateurs, les prestataires, les pouvoirs publics et autres soutiens. Ce

sont ces personnes qui sont, généralement, à la base du projet de MLCC, il est donc important de communiquer régulièrement avec elles et de les tenir à jour. Cela peut se faire par le biais de newsletters, de mise-à-jour régulière, d'un blog, de rencontres en interne ou en externe, etc. (Community Currency in Action, 2015). Par ailleurs, il faut également établir une communication entre les participants augmentant de ce fait la cohésion sociale ; ce qui favorisera le succès de la monnaie complémentaire (Kelter, 2001).

7 Education et formation

L'éducation et la formation concernent l'ensemble des parties prenantes. Les monnaies locales complémentaires étant un concept nouveau et innovant, il est important de former et d'éduquer, en premier lieu, les administrateurs et les gestionnaires. Ceux-ci seront alors plus aptes à gérer ces monnaies au quotidien et à communiquer sur elles.

La deuxième étape consiste en l'éducation et la formation des membres (et membres potentiels) ainsi que des donateurs et des pouvoirs publics.

En ce qui concerne les membres, il faut veiller à ce que les participants aient suffisamment de connaissances en terme de MLCC afin de pouvoir prendre part au système et d'intégrer au mieux ces monnaies dans leur vie quotidienne. Le système mis en place doit être facile à utiliser et les aider à atteindre leurs objectifs. En éduquant les citoyens, et ce dès leur plus jeune âge, ceux-ci seront plus aptes à dépasser certaines habitudes prises à l'égard des monnaies conventionnelles et n'auront pas « peur d'embêter le prestataire en lui donnant de la monnaie complémentaire (Kelter, 2001).

Quant aux donateurs et aux pouvoirs publics, il s'agit de leur expliquer ce qu'est une MLCC, quels avantages ces monnaies apportent par rapport à la monnaie officielle ainsi que leur apporter des preuves de l'efficacité de ces monnaies (Rogers, 2011). Il est important de comprendre qu'en sensibilisant les pouvoirs publics, ceux-ci seront plus enclins à soutenir ces initiatives. Il sera particulièrement intéressant, afin de pérenniser une MLCC, d'introduire des thèmes tels que l'importance des circuits courts, la consommation locale ou bio, etc., dans les écoles. Ainsi, dès leur plus jeune âge, les enfants seront conscientisés à ces enjeux, rendant leur adhésion potentielle à ces projets plus aisée.

Chapitre 4 : Avantages, inconvénients et limites d'une MLCC

Une monnaie locale complémentaire présente des avantages et des inconvénients. Comme cela a déjà été expliqué, chaque monnaie est unique en son genre puisqu'elle est régie par des objectifs qui lui sont propres. Ainsi les avantages et les inconvénients s'adapteront en fonction de ces objectifs. Il est néanmoins possible de dresser une liste générale, non-exhaustive, de ceux-ci.

1 *Avantages*

Différents experts dans le domaine des monnaies locales complémentaires tels que Jérôme Blanc, Bernard Lietaer, Patrick Viveret ou encore Josh Ryan Collins s'accordent à dire que la mise en service d'une monnaie locale complémentaire présente différents avantages tant au niveau macroéconomique (communauté) qu'au niveau microéconomique (opérateurs économiques et citoyens).

1.2 Avantages macroéconomiques

- Une MLCC favorise et dynamise (une MLCC circule plus vite qu'une monnaie officielle) l'économie locale car elle est valable uniquement dans une région précise. Dès lors peu importe le niveau d'activité économique, la majorité des profits sont destinés à enrichir la région ;
- une MLCC circule à 100% dans l'économie réelle car aucun outil de spéculation (taux d'intérêt) n'est mis à la disposition des membres du réseau : le système complémentaire convertible est un système de change fixe (1 unité de monnaie officielle = 1 unité de MLCC) et où la reconversion est limitée (la possibilité de reconversion est souvent un privilège que seuls les prestataires détiennent et ceux-ci sont soumis dans la plupart des cas à une taxe de reconversion de 3 à 5%) ;
- une MLCC n'est pas affectée par le concept de thésaurisation lorsque le principe de monnaie fondante est mis en application ;

- une MLCC mobilise les ressources locales, souvent sous-utilisées, afin d'aligner les offres et demandes locales de façon plus effective et ainsi permettre à une région de subvenir à ses propres besoins ;
- une MLCC diminue l'empreinte écologique car elle réduit les transports de marchandises entre les régions ;
- une MLCC favorise l'implication des citoyens et la mise en place d'une démocratie participative en adoptant des modes de gouvernance citoyennes, c'est-à-dire, des modes de gouvernance où l'assemblée générale, composée d'opérateurs économiques locaux et de citoyens, définit les orientations du projet de MLCC ;
- une MLCC protège les entreprises locales ce qui favorise le maintien d'emplois locaux et la diversité de ceux-ci tout en maintenant l'identité de la région ;
- une MLCC renforce les relations entre les citoyens et les entreprises (contrairement à la monnaie officielle qui ne laisse place qu'à des rapports marchands), ce qui améliore le capital social et la cohésion.

1.3 *Avantages microéconomiques*

Avantages au plan de l'entreprise

- une MLCC valorise l'image d'une entreprise étant donné qu'accepter une MLCC consiste à afficher ses aspirations éthiques et humaines ;
- une MLCC tisse un lien et recentre les échanges sur les humains grâce à l'effet de réseau et la philosophie sur laquelle elle repose ;
- une MLCC permet d'augmenter la masse monétaire en circulation sans avoir recours aux crédits (dans le cadre de MLCC convertible sans taux de bonification, la masse monétaire est doublée en échangeant 1 euro contre 1 unité de MLCC) ;

Avantages au plan individuel

- une MLCC ne pousse pas à l'endettement car ce n'est pas le crédit qui crée la MLCC ;
- une MLCC peut être une source de solution en cas de crise, lorsque les liquidités circulent mal et que plus aucun crédit n'est octroyé ;
- une MLCC permet à tous de participer aux échanges économiques, peu importe le niveau des revenus en monnaie officielle. En effet, dans le système monétaire « officiel », dans la majorité des cas, seul un emploi permet à un homme d'acquérir de

l'argent. Une activité professionnelle est donc généralement la condition nécessaire afin de participer aux échanges économiques ;

- une MLCC permet de renforcer le pouvoir d'achat local ;
- une MLCC corrige une répartition inégale des richesses engendrée par les monnaies officielles car elle repose sur des principes différents : pas d'intérêts, gestion locale de la MLCC, impossibilité de thésauriser, valorisation du capital social ;
- une MLCC responsabilise la population locale vis-à-vis de son territoire et du développement de celui-ci ;
- une MLCC fait grandir le sentiment d'appartenance à une communauté et de fierté des citoyens ;
- une MLCC encourage des comportements d'entraide et de soutien mutuels.

2 Inconvénients

Une monnaie locale complémentaire semble, à première vue, très attrayante. Cependant, ce système présente certains inconvénients.

Tout d'abord, le succès d'une telle monnaie repose, entre autres, sur le nombre d'adhérents au système complémentaire ainsi que la masse monétaire que ces adhérents accepteront de convertir en monnaie locale.

En ce qui concerne les fournisseurs, pour qu'un tel système soit viable, il faut veiller à ce qu'il y ait une variété de fournisseurs qui adhèrent au réseau afin que les utilisateurs puissent utiliser ces MLCC. De plus, les fournisseurs qui adhèrent au système doivent répondre aux critères définis dans la charte de valeur élaborée par l'association ou la collectivité à la base de cette MLCC. Des critères trop stricts restreignent le réseau. Des critères trop larges, le dénuent de sens (Lietaer, 2012).

Par ailleurs, la mise en place d'une telle monnaie complique la gestion quotidienne des prestataires partenaires. En effet, un commerçant doit faire de la place dans son tiroir caisse à côté de ses euros pour la monnaie locale complémentaire citoyenne.

Finalement, cette mise en place requiert une administration, un contrôle et une comptabilité précise. Cependant, ce dernier argument peut également être perçu comme un avantage dans

le sens où il y a là également une vocation citoyenne de reprise en main de ce que c'est la monnaie, ce que signifie échanger de la richesse, etc...(Dewaele, 2016).

3 Limites

A l'heure actuelle, les monnaies citoyennes reposent essentiellement sur une gestion bénévole qui risque de s'essouffler au bout de quelques années. A cela, il faut ajouter le manque de revenus disponibles pour pallier aux coûts de lancement et de gestion de la monnaie. Ces limitations humaines et financières sont un des freins à surmonter si les monnaies locales veulent atteindre une taille leur permettant d'amorcer « *des changements économiques et sociaux notables* » (Tichit, 2015). Toutefois, un soutien plus important des pouvoirs publics leur permettrait de contrer cette limite (Lietaer & Kennedy, 2008 ; Blanc & Fare 2014 ; Magnen & Fourel (2015).

Outre cette limite économique, il faut souligner le fait que ces monnaies disposent d'un cadre juridique flou voire inexistant qui freine le développement de la confiance auprès des citoyens, mais limite également leurs possibilités de développement. La mise en place d'un cadre légal effectif permettrait d'accroître la taille du réseau de façon évidente et de renforcer la confiance au sein des citoyens (Tichit, 2015). J. Blanc et B. Perrissin-Fabert (2016) poussent la réflexion plus loin en proposant que les pouvoirs publics garantissent les fonds de garantie des monnaies locales¹, tout comme ils le font pour les banques commerciales. Cela permettrait à ces monnaies d'investir dans des projets sociaux, environnementaux et solidaires.

Enfin, selon J. Blanc et M. Fare (2014), J. Blanc & B. Perrissin-Fabert (2016) et J.-P. Magnen et C. Fourel (2015), trop de monnaies locales se contentent de circuler entre les utilisateurs et les prestataires. Toutefois, pour encourager la propagation de ces systèmes, il convient d'aller au-delà de ce cadre en permettant à la monnaie de circuler également entre les prestataires. Ceci requiert, généralement, la mise en œuvre d'une version électronique de la monnaie locale.

¹ Actuellement, les monnaies complémentaires sont tenues de garder 100% des euros échangés en garantie

PARTIE 3 : Analyse empirique de l'Epi Lorrain

La troisième partie de ce mémoire correspond à la partie empirique. Elle a pour objectif de répondre à des questions de recherche en se concentrant sur le cas de l'Epi Lorrain. Cette partie empirique est divisée en trois chapitres, utilisant différentes sources d'informations afin de répondre à la question de recherche de ce mémoire : *comment pérenniser une monnaie locale sociale complémentaire citoyenne convertible – cas d'étude de l'Epi Lorrain ?*

Chapitre 1 : Méthodologie

1 Justification

En fonction des concepts utilisés et des objectifs poursuivis par ce mémoire, une approche et un type de recherche scientifique vont être définis. La première étape consiste à choisir une approche scientifique.

Il en existe deux : l'approche inductive et l'approche déductive. Etant donné que la pérennisation des monnaies locales complémentaires citoyennes est un domaine d'étude auquel peu d'auteurs se sont intéressés et dont il est impossible d'élaborer une théorie générique¹ (Blanc, 2011 ; Fare, Miyazaki, & Schroeder, 2011), une approche inductive est préférable.

Après le choix de l'approche, la deuxième étape consiste à choisir le type de recherche scientifique.

A nouveau, il existe deux possibilités : la recherche causale et la recherche non-causale. L'objectif de ce mémoire n'étant pas de mettre en évidence d'éventuelles relations de causalité, mais bien de décrire un phénomène et d'y apporter des recommandations, une approche non-causale a été préférée. Un dernier choix reste à faire dans cette catégorie : la recherche exploratoire ou descriptive. Comme cela vient d'être expliqué, ce mémoire cherche à décrire un phénomène. La recherche descriptive est donc recommandée (Marshall & Rossman, 1995).

¹ Chaque monnaie est unique car elle résulte d'initiatives différentes, poursuivant des objectifs différents, dans des régions différentes, etc. (Blanc, 2009 ; Lietaer, 2012 ; Schroeder, 2011).

Pour une recherche descriptive, une approche qualitative est vivement conseillée (Lejeune, 2013). De plus, comme expliqué ci-dessus, les monnaies locales complémentaires citoyennes sont toutes uniques et caractérisées par des objectifs, un territoire et un réseau qui leur sont propres (Blanc, 2011), (Lietaer, 2012). Afin de pouvoir pleinement cerner ce contexte spécifique, C. Lejeune (2013) insiste sur l'approche qualitative. Au vu de ces arguments, cette partie empirique s'articulera autour d'une approche qualitative.

Différentes approches peuvent être mises en place afin de procéder à une analyse qualitative. En effet, selon R. Yin (1994), 5 stratégies peuvent être utilisées afin de traiter d'un sujet : expérience, enquête, analyse archivistique, histoire et étude de cas. La question est de savoir, laquelle est la plus appropriée. Chacune de ces méthodes se caractérise par une logique qui lui est propre et, dès lors, par une façon unique de collecter et d'analyser les données empiriques. R. Yin présente, dans son ouvrage, une triple condition à remplir afin de définir quelle stratégie adopter : 1) Forme de la question de recherche ; 2) Contrôle sur les événements ; 3) Etude d'un phénomène contemporain dans son contexte réel (L'Annexe 12 illustre le liens entre ces 3 conditions et les 5 stratégies)

La stratégie de recherche adoptée dans ce mémoire est celle de l'étude de cas, souvent utilisée afin de mieux comprendre des phénomènes sociaux complexes. En effet, au vu de la triple condition présentée ci-dessus, l'étude de cas est préférée lorsque :

1. Les questions comment ou pourquoi sont posées : la question de recherche de ce mémoire est une question « comment » (« *comment pérenniser une monnaie locale sociale complémentaire citoyenne convertible ?* ») qui cherche à être approfondie.
2. Le chercheur a peu de contrôle sur les événements : pérenniser une monnaie citoyenne telle que l'Epi Lorrain dépend des fondations historiques de cette monnaie (objectifs, réseau, territoire), mais également de l'évolution du cadre légal belge dans lequel évoluent ces monnaies, ainsi que des nouvelles expériences dans le domaine des monnaies citoyennes. Le chercheur n'a donc aucune influence sur la dynamique de cette monnaie.
3. Le chercheur étudie un phénomène contemporain dans son contexte réel : afin de répondre au mieux à la question de recherche, une triangulation de données historiques et actuelles va être mise en place. De plus, au vu de la singularité de

chacune des monnaies citoyennes, il est impossible de ne pas considérer le contexte réel dans lequel évolue l'Epi Lorrain.

2 Procédure d'analyse

Cette partie a pour objectif de mettre en exergue la procédure suivie lors de la réalisation de notre étude de cas. Le point concernant la question de recherche ayant déjà été décrit ci-dessus (la triple condition définie par R. Yin), nous passerons directement à l'étude des propositions.

1. Etude des propositions

Afin d'orienter l'étude de cas vers la question de recherche et d'avoir une approche structurée, R. Yin (1994) insiste sur l'importance de faire des propositions. Ces propositions ont été élaborées sur base d'une revue de la littérature scientifique. L'objectif de ces propositions est de mieux comprendre les opportunités d'avenir de l'Epi Lorrain et de les comparer avec la littérature scientifique.

Dans la continuité de cette méthode, la pérennité de l'Epi Lorrain sera d'autant plus probable que :

- La taille de son réseau est optimale.
- Son architecture monétaire est en lien avec les objectifs poursuivis.
- Un mécanisme de recouvrement des coûts est effectif et efficace.
- Une gestion quotidienne est assurée.
- Un système de gouvernance professionnel est adopté.
- Une stratégie de communication différenciée est assurée sur l'ensemble des parties prenantes.
- L'ensemble des parties prenantes est formée et conscientisée à son égard.

Afin de veiller à ce que l'étude de cas soit complète, il sera important de vérifier et/ou d'analyser ces propositions (Yin, 1994).

2. Unité d'analyse

Dans le cadre de ce mémoire, l'unité d'analyse est constituée par les monnaies locales (sociales) complémentaires citoyennes convertibles, c'est-à-dire des intermédiaires monétaires :

- utilisés comme moyens d'échange,
- caractérisées par une délimitation territoriale (Lietaer, 2012), (Blanc, 1998),
- n'ayant pas pour objectif de remplacer une monnaie officielle (telle que l'euro), mais de le compléter (Fourel & Magnen, 2015),
- dont la « *gouvernance est assurée par un collectif citoyen* » (cfr. Annexe 17), et dont la valeur est fixée par rapport à une monnaie nationale (Lietaer, 2012).

3. Données requises

Une recherche exploratoire a été réalisée pour recenser les monnaies complémentaires qui répondent aux critères suivants :

- Distance géographique limitée : la monnaie complémentaire doit être belge afin de faciliter les interactions avec les parties prenantes.
- Adéquation de la monnaie complémentaire avec la définition présentée ci-dessus (c'est-à-dire, être une MLCC) (cfr. La section *Unité d'analyse* p. 45).
- Accès aisé aux informations : disponibilité des données et des différentes parties prenantes (interview, partage d'informations).

Ensuite, il revient de déterminer le nombre de cas à étudier. Etant donné le caractère spécifique et singulier de chaque monnaie complémentaire, un seul cas d'étude est préférable (Yin, 1994). Cependant, il est intéressant de recueillir des informations concernant d'autres monnaies citoyennes (interviews, littérature scientifique) afin de s'inspirer de leurs évolutions et de leurs erreurs.

Au total, 15 monnaies complémentaires belges ont été recensées. Toutefois, seul l'Epi Lorrain correspondait aux critères de recherche. Nous invitons le lecteur à se rendre à l'Annexe 13 où un tableau récapitulatif analyse ces 15 monnaies complémentaires en fonction des 3 critères de sélection préalablement définis dans cette section.

4. Collecte de données

Afin de veiller à la validité et l'objectivité des résultats qui seront proposés à la fin de ce mémoire, il est important de varier les sources de données (Yin, 1994).

Premièrement, l'analyse qualitative repose sur des documents primaires tels que des articles périodiques qui traitent de la redynamisation de monnaies complémentaires.

Ensuite des documents secondaires ont également servi de support à cette partie empirique. On y trouve des documents tels que l'étude du site internet de l'Epi Lorrain, des rapports traitant de l'Epi Lorrain (souvent émis par des communes ou des régions), des articles de presse ainsi qu'une enquête de résultats de l'Epi Lorrain réalisée en janvier 2016.

Par ailleurs, il faut ajouter à cette liste la participation à une conférence « Les monnaies en (ré)volution » organisée par l'organisme Financité le 15 juin 2016 de 18h00 à 22h00 au 75 rue botanique à Bruxelles.

Finalement, des interviews semi-directives clôturent la liste des informations utilisées pour cette partie empirique. L'objectif de ces entretiens est de recueillir l'opinion de l'ensemble des parties prenantes de l'Epi Lorrain.

- *Prestataires* : deux entretiens semi-directifs ont été réalisés avec Madame Vanessa Maréchale, tenante de la boucherie Maréchale à Meix-devant-Virton, ainsi qu'avec Monsieur Thierry Zigrand, propriétaire d'une librairie à Meix-devant-Virton.
- . Des entretiens informels ont également eu lieu afin de collecter l'opinion générale des utilisateurs et des citoyens.
- *Utilisateurs* : n'ayant pas eu l'occasion de rencontrer des utilisateurs non-prestataires, il a été décidé d'entretenir les prestataires en deux temps : un temps consacré à leur rôle de prestataire, un second temps consacré à leur rôle d'utilisateur.
- *Administrateurs et gestionnaires* : trois entretiens ont été réalisés avec des membres du conseil d'administration : Monsieur Dominique Mailleux, Madame Vanessa Maréchal et Monsieur Emmanuel Wynance. Monsieur Dominique Mailleux et Monsieur Emmanuel Wynance ont été entendus simultanément. Il est important de préciser que cet entretien a eu lieu juste avant le Conseil d'Administration (CA) de l'Epi Lorrain et qu'ainsi, au fur et à mesure de l'entretien des membres du CA (Monsieur Olivier Brihaye, Madame Véronique Huens, Monsieur Maxime Lhuire) sont arrivés un par un et ont participé aux discussions.

- Pouvoirs publics : un entretien a eu lieu avec Monsieur Olivier Remacle, Expert Cellule PME du Cabinet du Ministre Willy Boursus.

L'ensemble de ces données récoltées selon différentes techniques ont servi de base à l'analyse empirique qui suit.

Chapitre 2 : L'Epi Lorrain

1 Contexte

Dans le cadre d'une étude de cas, il est essentiel de prendre le phénomène dans son contexte (Yin, 1994). C'est pourquoi, dans un premier temps, nous veillerons à décrire le contexte dans lequel évolue l'Epi Lorrain, communément appelé « l'Epi » par les membres de l'ASBL.

1.1 Compte rendu historique

L'Epi Lorrain trouve son origine dans la menace de disparition de l'épicerie de Meix-devant-Virton. Fort attachés à cette épicerie les citoyens décident de reprendre en coopérative cette épicerie rebaptisée Epicentre depuis. L'idée est d'y vendre des produits (bios) locaux. L'objectif de cette organisation citoyenne est simple : éviter la fuite des bénéfices vers de grands groupes économiques et favoriser les échanges au sein de la région. Cependant, face aux difficultés d'approvisionnement de ces produits l'Epicentre a développé des projets pour pallier à ces difficultés. Deux projets importants ont vu le jour : « Grosses légumes » (accès à des légumes sans intrants chimiques) et « Réseau solidairement » (accès à des produits fermiers locaux).

L'ensemble de ces dynamiques vont être à l'origine de réflexions citoyennes dans la commune de Meix-devant-Virton autour de thématiques telles que la finance et l'économie sociale, solidaire ou alternative.

De ces réflexions naîtra le 23 novembre 2011 l'ASBL L'Epi Lorrain. En collaboration avec le réseau Financité, ils décident de mettre en place une monnaie locale complémentaire citoyenne, l'Epi Lorrain (ASBL L'Epi Lorrain, n.d.e).

Avant sa mise en circulation une phase test de 6 mois a eu lieu. Cinquante personnes et cinq commerces y ont pris part en échangeant des billets non sécurisés. L'impact positif sur la clientèle de ces commerces a mené à la conclusion que cette monnaie favorise le développement d'activités locales. C'est ainsi que le 21 juin 2012, « *les bons de soutien à l'économie locale à l'usage des membres de l'Epi Lorrain* » sont mis en circulation sous forme de billet. Et en juillet 2014 des Epis électroniques s'ajoutent aux Epis papiers (ASBL L'Epi Lorrain, 2016).

L'objectif de l'Epi Lorrain est de développer et soutenir l'économie de la Lorraine belge, les commerces de proximité et les réseaux de circuit court. De façon plus précise, l'Epi Lorrain a été mis en place afin de « *dynamiser l'économie locale en favorisant très largement le recours à des producteurs, agriculteurs, artisans, commerçants, fournisseurs de services, entreprises et associations de la région* » (ASBL L'Epi Lorrain, n.d.g). L'Epi Lorrain cherche également à encourager le développement d'activités complémentaires par le biais de microcrédits.

1.2 Territoire et démographie

L'Epi Lorrain se situe dans la Lorraine belge, plus précisément en Gaume et au Pays d'Arlon. Ce territoire de 1058,7 km² et de 148 165 habitants englobe 14 communes : Arlon, Attert, Aubange, Chiny, Etale, Florenville, Habay, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton. Ce sont principalement des espaces ruraux auxquels s'ajoutent des centres urbains à Arlon, Florenville et Virton. Néanmoins, il est important de préciser que certains usagers et prestataires ont des activités situées en-dehors du territoire de l'Epi Lorrain (ASBL L'Epi Lorrain, 2016).

Depuis le début du projet, le nombre d'adhérents est en constante augmentation et, en octobre 2015, l'ASBL comptabilisait 331 membres usagers et 127 prestataires soit 458 utilisateurs. Cependant, les différents entretiens ont mis en exergue que ce nombre stagne actuellement (ASBL L'Epi Lorrain, 2016).

Si on regarde le nombre d'utilisateurs de l'Epi Lorrain par rapport à la population totale seuls 0,3% de la population utilisent des Epis. Le même raisonnement a été appliqué pour l'ensemble des communes de l'Epi. Les résultats concordent avec une moyenne de 0,3%

d'utilisateurs par commune à l'exception de celle de Meix-devant-Virton où 3,28% de la population utilisent des Epis. Ceci s'explique simplement par le fait que Meix-devant-Virton est la commune d'origine de l'Epi. Le réseau y est donc plus dense et plus actif.

En ce qui concerne la répartition des adhérents (cfr. Figure 2), deux constats peuvent être mis en avant. Premièrement, les communes adjacentes au Luxembourg ont moins d'Epis en circulation. L'ASBL L'Epi Lorrain (2016) définit ces régions comme des zones dites « dortoirs ». Les habitants de ces lieux travaillent généralement au Luxembourg mais habitent dans ces régions. Ils ont tendance à faire leurs courses près de leur lieu de travail en grande surface car tout y est à portée de main.

Un second constat met en évidence le fait que les communes à proximité de l'autoroute E411 menant au Luxembourg et n'ayant pas de centres urbains proches sont également peu touchées par l'Epi. Cependant ils expliquent que ce deuxième constat doit être relativisé étant donné une communication autour de l'Epi Lorrain moins importante dans ces régions.

Figure 2 : Carte de répartition des prestataires de l'Epi par communes



Source : ASBL L'Epi Lorrain (2016)

Une des conditions essentielles au succès et à la pérennité d'une monnaie citoyenne telle que l'Epi Lorrain est de veiller à disposer d'un réseau de prestataires varié. Ce critère est respecté par l'ASBL car elle recense des prestataires de tous les secteurs (commerces alimentaires, commerces non alimentaires, horeca, services, producteurs, santé, association), dans une certaine mesure. Le secteur alimentaire est le secteur dominant (ASBL L'Epi Lorrain, 2016).

2 Mécanismes de l'Epi Lorrain

Le fonctionnement de l'Epi est relativement semblable à celui d'une monnaie locale complémentaire citoyenne décrit précédemment. Un citoyen intéressé adhère au projet en

s'inscrivant auprès d'un comptoir de change, d'un animateur ou sur internet. Afin de devenir un membre officiel de ce projet, le citoyen doit, en principe, adhérer à une charte de valeurs¹. Ensuite, celui-ci peut échanger des euros contre des Epis dans un des comptoirs de change² ou par virement sur son compte e-Epis sur base d'une parité de 1€ = 1 unité d'Epi Lorrain. Les euros convertis sont mis en dépôt dans un fond de garantie (Cfr. Annexe 14). Les Epis reçus en échange peuvent être utilisés auprès de l'ensemble des prestataires du réseau (commerçants, producteurs, artisans et fournisseurs de services). Notons que les prestataires étant également utilisateurs ceux-ci vont remettre leurs épis en circulation au travers d'achats personnels ou professionnels (payer ses fournisseurs, acheter du matériel, etc) (ASBL L'Epi Lorrain, n.d.d).

L'Annexe 15 présente les modalités précises pour devenir membre (prestataire ou utilisateur) de l'Epi Lorrain.

2.1 Caractéristiques monétaires de l'Epi Lorrain

L'Epi Lorrain est une monnaie non-fondante qui se présente sous la forme de bons de soutien à l'économie locale (communément appelé billets) ou sous forme électronique.

Les billets sont sécurisés et numérotés et ont une valeur faciale de 1, 5, 10, 20 ou 50. Ils s'acquièrent uniquement dans l'un des 18 comptoirs de change³ sous formes de « magots » de 20, 50 ou 100 Epis (équivalent à 20, 50 ou 100 €) (ASBL L'Epi Lorrain, n.d.c).

L'Epi électronique, ou l'e-Epi fonctionne via une application électronique sécurisée semblable au PC banking. L'application permet aux membres de l'Epi (prestataires ou utilisateurs) de faire des virements en e-Epis entre eux. Cette transaction n'est pas automatique et requiert le recours à une tierce personne. Afin de faciliter ce système, des subsides ont été demandés à la Région Wallonne, fin 2015, dans le but de développer un moyen de paiement électronique utilisant la technologie NFC (Near Field Communication) (ASBL L'Epi Lorrain, 2016).

¹ Disponible sur le lien suivant: http://www.enepisdubonsens.org/wp-content/uploads/2015/09/PDF_Charte_EPI.pdf

² Ces comptoirs de change sont tous détenus par un prestataire.

³ Les comptoirs sont situés dans les communes suivantes : Virton, Meix-devant-Virton, Tintigny, Habay, Florenville, Chiny, Arlon.

La reconversion des Epis est limitée aux prestataires (les utilisateurs n'y ont pas droit). Une taxe de reconversion de 3% leur est imposée sauf lorsque ceux-ci sont également des comptoirs de change (ASBL L'Epi Lorrain, 2016).

Chapitre 3 : Comment pérenniser l'Epi Lorrain ?

Dans un premier temps, nous veillerons à analyser différents facteurs « clés » relevant de la pérennité d'une MLCC, comme nous l'avons vu dans la partie théorique. Ensuite, nous tenterons d'apporter des pistes de solution dans le but d'assurer la viabilité à long terme de l'Epi Lorrain, si nécessaire.

Il est important de rappeler que cette étude se fonde sur un phénomène géré par des bénévoles qui ne disposent pas toujours de compétences ou d'outils d'analyse nécessaires à la mise en place d'une base de données scientifique utilisable pour notre étude.

1 Analyse de la pérennité de l'Epi Lorrain

1.1 Taille critique

La taille critique du réseau dépend d'une part de la densité de celui-ci et d'autre part de la variété de ses prestataires.

1.1.1 Densité du réseau

Comme l'indique Jérôme Blanc (2009), « *un nombre insuffisant de personnes, de commerces et de producteurs acceptant cette monnaie est particulièrement dissuasif : que faire d'une monnaie dont l'usage serait trop restreint ?* ». Or, à l'heure actuelle, seul 0,3% de la population de la Lorraine belge utilisent des Epis Lorrains sur un territoire de 1058,7 km². Pour qu'il y ait une réelle dynamique d'échange, il faut qu'il y ait un nombre suffisant d'adhérents ; ce qui n'est pas le cas pour le moment. Plusieurs raisons expliquent cela :

1. L'Epi Lorrain repose uniquement sur des incitations non-économiques. Ceci implique que seules des personnes sensibles aux principes éthiques de cette initiative monétaire vont adhérer au projet. Or ces personnes ne représentent qu'une partie minime de la population de la Lorraine belge ce qui limite la taille du réseau :

« Pour l'instant, les adhérents de l'Epi Lorrain sont des personnes ayant déjà pris conscience de l'importance d'une consommation locale, bio et équitable, et qui souhaitent approfondir leur démarche en utilisant une monnaie locale »
(Ex-salariée de l'Epi Lorrain, Tatiana Gossuin).

2. Manque de connaissances des citoyens de la Lorraine belge à l'égard de l'Epi Lorrain ; ce qui suppose un *« manque de communication quant au projet »* (membre du Conseil d'Administration, Véronique Huens). Ce manque de connaissances et de communication sont d'autant plus importants que l'on s'éloigne du centre névralgique de l'Epi Lorrain (Dal, 2015). Selon Emmanuel Wynance, membre du conseil d'administration de l'Epi Lorrain : *« pour que les gens adhèrent à l'Epi il faut au moins leur en parler sept fois »*.

3. Manque d'éducation de l'ensemble des parties prenantes quant à l'utilisation et la promotion des Epis Lorrains. Par exemple, une remarque récurrente est la peur de ne pouvoir reconvertir, à terme, les Epis en euros.

« Certains prestataires se retrouvent parfois dans des situations où ils ont trop peu d'Epis. Mais ils n'ont pas le réflexe d'aller changer des euros en Epis. »
(Ex-salariée de l'Epi Lorrain, Tatiana Gossuin).

1.1.2 *Variété des prestataires et des échanges*

Un problème récurrent quant à la taille de l'Epi Lorrain est un manque de débouchés pour les prestataires. Ceux-ci sont en effet souvent limités au paiement de leurs achats personnels et, dans le meilleur des cas, au paiement de leurs fournisseurs s'ils font partie du réseau. Ceci est un frein majeur à l'entrée de certains opérateurs économiques au sein du réseau (auquel il faut ajouter le problème de taxe de reconversion). Or, si le nombre de prestataires n'est pas suffisant les utilisateurs eux non plus n'auront plus de débouchés.

A cela, il faut ajouter la peur des utilisateurs quant à l'utilisation des Epis Lorrains. En effet, ceux-ci, souvent, n'osent pas payer en Epis Lorrain de « *crainte de faire peser à l'autre (prestataire) une charge qu'après ils doivent chercher à écouler. Les gens en ont conscience et ça les freine dans leur utilisation* » (Ex-salariée, Tatiana Gossuin). Ils ont donc tendance à les utiliser auprès de prestataires qui ont beaucoup de débouchés. Ceci limite la variété des échanges. Un exemple illustre bien cette réticence :

« Durant mes interviews j'ai eu deux prestataires qui sont en relation. Un qui produit de la laine et l'autre qui lui en achète. Celui qui en produit se plaint de ne jamais recevoir d'Epis. Quant à celui qui en achète, il ne sait pas comment écouler ses Epis. En constatant cela j'ai suggéré à l'acheteur de laine de payer sa laine en Epis. Cependant, il m'a expliqué qu'il s'agissait souvent de grosses sommes (300€) et qu'il avait peur de l'encombrer, ayant lui-même déjà du mal. Donc c'est important d'avoir des gens disponibles pour faciliter la communication entre les membres. » (Ex-salariée de l'Epi Lorrain, Tatiana Gossuin).

Encadré 1 : Tableau comparatif des réseaux de MLCC à succès vis-à-vis de l'Epi Lorrain ¹

	Chiemgauer	Bristol Pound	Eusko	MOYENNE	Epi Lorrain
Année de création	2003	2012	2013		2011
Masse monétaire en circulation (€)	520.000	1.600.000	470.000	863.333,33	42.300
Superficie du territoire (km ²)	389,2	139,0	2.969,0	1.165,73	1.058,7
Nombre d'habitants	61.884,00	531.359,00	289.291,00	294.178,00	148.165,00
Habitant/km ²	159	3823	97	252	140
Nombre d'adhérents	4030	2200	4100	3.443,33	458
% de la population (adhérents)	7%	0,40%	1,42%	3%	0,30%
adhérents/km ²	10,4	15,8	1,4	9,2	0,4
Nombre de prestataires	830	800	600	743,3	127

¹ Les nombres en rouge dans le tableau illustrent les difficultés de l'Epi Lorrain.

% d'adhérents (prestataires)	21%	36%	15%	24%	28%
Nombre de prestataires/km²	2,1	5,8	0,2	0,6	0,1
Milieu rural ou urbain	Rural et urbain	Urbain	Rural et urbain		Rural et urbain

Ce tableau comparatif permet de mettre en exergue le fait que la taille de l'Epi Lorrain n'est pas critique au vu du faible nombre d'adhérents (utilisateurs et prestataires) ; bien que la proportion prestataires-utilisateurs soit en accord avec les autres monnaies.

La rationalité qui anime ce constat est liée à la taille (trop) importante du territoire qui intègre des communes aux identités différentes et qui exige une présence au travers de l'ensemble de celui-ci. Face aux maigres ressources humaines et financières de l'ASBL il est difficile de sensibiliser et d'animer l'ensemble de ce territoire en tenant compte des spécificités de chaque commune.

Il est vrai que la taille du territoire semble être en accord avec la taille moyenne d'une monnaie à succès. Cependant, d'autres chiffres mettent en évidence ce problème de territoire : une densité de prestataires et d'adhérents trop faible. Dès lors, pour faire ses courses, il faut parfois parcourir des kilomètres. Les possibilités d'écoulement des Epis près de chez soi étant faibles, l'utilité d'un tel réseau pour les citoyens diminue.

L'ensemble de ces constats explique la faible masse monétaire en circulation.

Un parallèle peut être établi avec l'Eusko dont l'année de création, la taille du territoire, la densité de population, etc. sont plus ou moins semblables. Néanmoins leurs succès sont différents. Cela s'explique par le fait que l'Eusko se développe autour des valeurs fortes déjà partagées par les habitants de la région : promotion de l'identité culturelle et de la langue Basque. Il n'en va pas de même pour l'Epi en Lorraine belge.

Il aurait été intéressant de mettre en lien cette analyse avec les données financières de l'Epi Lorrain étant donné la corrélation entre les ressources financières (taxes de reconversion et cotisations annuelles) et la taille du réseau (nombre d'adhérents). Cela aurait permis de calculer le seuil de rentabilité de l'organisation. Néanmoins, la période disponible pour ces données financières étant trop courte (2 ans) et tenant compte de la coupe budgétaire pour l'année 2016 due à la perte de subsides, il n'a pas été possible de mettre en lumière des résultats intéressants.

1.2 Architecture monétaire en lien avec les objectifs poursuivis

Comme cela a déjà été vu, l'Epi Lorrain a pour objectifs de

- soutenir l'économie locale, les commerces de proximité et les réseaux de circuit court,
- encourager des échanges plus humains et plus éthiques,
- encourager le développement d'activités complémentaires par le biais de microcrédits.

De manière générale, l'architecture monétaire choisie par l'ASBL est en lien avec les objectifs poursuivis. Par exemple, les utilisateurs n'ont pas le droit de reconvertir des Epis Lorrains en euros et sont donc obligés de les dépenser au sein du réseau ce qui soutient l'économie locale et les commerces de proximité. Ou encore, *« l'argent qui circule localement reste local grâce à l'Epi. Il est soit placé dans une banque éthique chez Crédal, pour revenir sous forme de micro-crédit par Crédal, soit placé éthiquement chez Triodos »* (Ex-salariée de l'Epi Lorrain, *Tatiana Gossuin*). Cependant, certains problèmes sont à relever quant à cette architecture monétaire. En effet, à ce jour les impacts sont marginaux ou, en tout cas, très faibles. Cela concerne principalement l'objectif de soutien à l'économie locale et aux commerces de proximité. Les raisons principales¹ qui expliquent, entre autres, ces impacts faibles sont exposées ci-dessous.

1.2.1 Mise à disposition de la monnaie aux utilisateurs

Les formes monétaires privilégiées par l'Epi Lorrain sont doubles : un format papier et un format scripturale (écriture sur compte). Cependant, ces deux formes monétaires ne sont pas toujours facilement accessibles aux adhérents.

1. La monnaie papier

L'accès aux Epis Lorrains requiert deux transactions : : *« ils doivent passer à la banque, aller au comptoir de change et puis faire leurs courses. Mais il n'y a pas toujours un comptoir de change à proximité. »* (Ex-salariée de l'Epi Lorrain, *Tatiana Gossuin*). Il faut donc veiller à

¹ Il s'agit d'une analyse personnelle sur base des informations reçues et des entretiens réalisés.

la proximité de ces deux guichets (banque et comptoir de change) afin de favoriser la circulation des Epis. Ceci révèle deux problèmes :

- (1) Il existe 18 comptoirs de change pour tout le territoire soit en moyenne 1 comptoir tout les 58,8 km², ce qui est trop peu. De plus, sur les 14 communes appartenant au territoire de l'Epi Lorrain, seules 7 d'entre elles ont un comptoir de change. Or, plus il y a de comptoirs de change plus un utilisateur aura tendance à dépenser des Epis.
- (2) Une mauvaise communication avec les utilisateurs peut induire un manque de connaissance de ces derniers quant aux emplacements de ces comptoirs de change ce qui diminue également la circulation de l'Epi.

2. Monnaie scripturale

L'e-Epis (la monnaie électronique de l'Epi Lorrain) présente également des problèmes. Actuellement, cette forme monétaire fonctionne via une plateforme électronique sécurisée semblable au PC banking. Cette plateforme repose repose sur un logiciel de gestion de comptes open-source, Cyclos, développée par l'ONG hollandaise, STRO.

Cette application permet aux membres de l'Epi (prestataires ou utilisateurs) de faire des virements en e-Epis entre eux. Le fonctionnement est le suivant : un épicier qui achète des fromages à une fromagère fera un virement sur l'application de l'e-Epi à la fromagère du montant dû. Lorsqu'un membre de l'ASBL voit le virement sur l'application, ce-dernier débite le compte de l'épicier et crédite celui de la fromagère du montant correspondant.

Deux problèmes sont à soulever ici :

- (1) Cette transaction n'est pas automatique : un membre de l'ASBL doit débiter et créditer les comptes manuellement.
- (2) Cette transaction n'est pas directe : il est impossible de payer par virement e-Epis au moment de l'achat. Ceci limite donc l'utilisation de ce système de virement à des paiements différés tels que des factures et exclut indirectement les utilisateurs du système qui, généralement, effectuent uniquement des paiements directs.

1.2.2 Reconversion de l'Epi Lorrain

Les conditions de reconversion varient en fonction du statut de l'adhérent vis-à-vis de l'Epi Lorrain.

Les utilisateurs n'ont pas le droit de reconvertir des Epis. Cette inconvertibilité de leurs avoirs les obligent à les employer uniquement pour des dépenses au sein du réseau (ce qui favorise la localisation et la dynamisation des échanges locaux). Toutefois, cette inconvertibilité joue également le rôle de coût d'opportunité à l'entrée ce qui peut être un frein.

Les prestataires, quant à eux, peuvent reconvertir des Epis mais sont soumis à une taxe de 3%. Seuls les prestataires tenant un comptoir de change échappent à cette taxe.

Certes, cette taxe de reconversion favorise la localisation et la dynamisation des échanges au sein du réseau, mais elle peut également être perçue comme un frein : les prestataires n'ayant aucun fournisseur qui acceptent l'Epi sont contraints de les écouler via leurs achats personnels. Cependant ce n'est pas toujours suffisant pour écouler la masse totale accumulée. Ils doivent alors les reconvertir en contre partie cette taxe de 3%. Ce n'est donc pas viable financièrement pour eux d'adhérer au projet de l'Epi Lorrain :

« Je n'ai aucun fournisseur qui accepte l'Epi » et donc « je n'arrive pas à les remettre en circulation. Je n'ai alors d'autre choix que de les reconvertir en euros. Le problème c'est que cette transaction est taxée à 3%, ce qui est beaucoup dans mon type de commerce » (Libraire non utilisateur de l'Epi, *Thierry Zigrand*).

En théorie, cette taxe est censée rapporter entre 2000 et 3000 Epis/an à l'ASBL, une source de revenus indéniable pour celle-ci étant donné qu'ils ne reçoivent aucun subside. Or, en pratique, cette taxe ne génère que 200 à 300 Epis/an. Ceci s'explique par le fait que la plupart des prestataires demandent à leurs « amis » qui tiennent un comptoir de change de reconvertir leurs Epis en euros et d'ainsi échapper à la taxe de reconversion :

« Les prestataires en contre partie du fait qu'ils tiennent un comptoir de change ne sont pas soumis à la taxe de reconversion. Le problème c'est que les prestataires se connaissent entre eux. Du coup, ceux qui ne tiennent pas un comptoir de change vont demander à ceux qui en tiennent un de reconvertir leurs Epis en euros. Ils échappent ainsi à la taxe de reconversion. » (Ex-Salariée de l'Epi Lorrain, *Tatiana Gossuin*).

1.3 *Un groupe porteur du projet assurant la gestion quotidienne de l'Epi*

Comme cela a déjà été répété de nombreuses fois, l'ASBL est gérée uniquement par des bénévoles qui ont été choisis pour leur motivation et non pour leurs compétences en termes de gestion ou pour leur expérience. Cela amène à des problèmes quant à la collecte de données et à l'analyse de celles-ci.

1.3.1 *Collecte de données*

Depuis l'origine du projet de l'Epi Lorrain, deux modifications importantes ont été faites quant aux données des membres :

1. « *Précédemment, dans les statuts, il fallait être membre pour utiliser l'Epi* » (Membre du conseil d'administration, *Dominique Mailleux*). Aujourd'hui, il n'est plus nécessaire de s'enregistrer et de signer la charte de valeurs de l'Epi pour devenir membre de l'association et avoir accès à des Epis Lorrains. N'importe qui, intéressé par le projet, peut donc se rendre auprès d'un comptoir de change et convertir des euros en Epis.
2. Les prestataires ne sont plus obligés de décliner l'identité du membre et le montant des Epis papiers déboursés par ce membre lors de ses achats.

Les données qualitatives et quantitatives de ces membres ne sont donc pas enregistrées ; ce qui peut poser des problèmes en termes de gestion et de prise de décisions. En effet, on ne sait plus de qui il s'agit, qui dépense combien, qui dépense où, etc.

1.3.2 *Analyse des données*

Les entretiens ont mis en évidence un manque de connaissances et d'exploitation des données qualitatives et quantitatives des membres du conseil d'administration (CA) à l'égard des adhérents de l'Epi Lorrain. Par exemple les membres du CA n'ont, en effet, pas su donner l'âge moyen des utilisateurs de l'Epi. Or, une meilleure connaissance du profil socio-économique des membres permettrait, entre autres, de mieux cibler le public à atteindre et de mieux communiquer avec lui. Par exemple, si l'on considère les problèmes relatifs aux e-

Epis : si l'utilisateur moyen a 30-40 ans, le développement d'une application électronique peut résoudre le problème. Si, au contraire, cet utilisateur a au-delà de 60 ans ce n'est sans doute pas la meilleure solution à envisager.

1.4 *Structure organisationnelle et système de gouvernance*

La gouvernance de l'Epi est une « *gouvernance collective* » (membre du conseil d'administration, *Emmanuel Wynance*) et « *citoyenne* »¹ (Animateur Région de FINANCITE, *Eric Dewaele*). Cela signifie que les membres de l'Epi Lorrain sont invités à participer à l'assemblée générale (AG) annuelle. L'ensemble de ce collectif citoyen veille alors à redéfinir et améliorer l'Epi et les projets qui l'animent. Chacun est libre d'exprimer ses opinions et les décisions sont prises de façon démocratique. Au cours de l'AG les membres du CA sont élus. Ce sont eux qui s'occupent de la gestion de l'Epi au cours de l'année. Le CA se réunit chaque mois (ASBL L'Epi Lorrain, 2016). Les membres du CA ont chacun des tâches bien définies mais tournantes. C'est-à-dire que chacun occupera une fonction pour un temps donné jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle tournante. L'inconvénient d'une rotation des tâches tient au fait que cela engendre une perte des connaissances et une perte de temps de formation lors de la reprise de chaque fonction par un nouveau membre du CA. Les tâches telles que trésorier, gestionnaire et coordinateur des bénévoles et rédacteur de la newsletter sont fixes. « *Les tâches d'organisateur de réunion et de secrétaire de celui-ci sont des exemples de tâches tournantes* » (Ex-salariée de l'Epi Lorrain, *Tatiana Gossuin*).

1.5 *Systèmes de recouvrement des coûts*

Pendant trois ans, l'ASBL a reçu des subsides de la Région Wallonne lui permettant d'engager deux salariés et d'ainsi assurer le développement du projet. Cependant, depuis janvier 2016, ces subsides n'ont pas été renouvelés ; la nouvelle coalition au pouvoir ne s'intéressant pas à ce genre d'initiatives.

Actuellement, l'ASBL ne dispose plus que de trois sources de revenus : un montant fixe par le biais d'une cotisation annuelle, des frais de transaction sous forme de taxe de reconversion et des donations.

¹ Les dispositions prises à l'égard de cette gouvernance (Assemblée Générale et conseil d'Administration) sont décrites dans les statuts de l'Epi Lorrain disponible sur leur site internet.

1. Une cotisation annuelle de 20€ pour les prestataires et de 5€ pour les utilisateurs est demandée. Cependant 40% des membres ne payent pas cette cotisation ce qui diminue considérablement la source de revenu, déjà faible, de l'Epi. Des rappels sont faits, mais étant donné la gestion bénévole de l'Epi, ceux-ci ne perdent plus de temps à courir derrière un membre pour 5€.
2. Une taxe de reconversion de 3% imposée aux prestataires uniquement. Cependant, comme cela a déjà été expliqué ci-dessus, cette source de revenus est négligeable (200 à 300 Epis/an).
3. Des donations trop faibles et peu fréquentes. Cela s'explique sans doute par le manque de communication à cet égard. En effet, aucune information n'est véhiculée à propos de ces donations que ce soit sur le site internet, dans les dépliants, sur les posters, etc.

1.6 Marketing et relations publiques

Les bénévoles de l'ASBL manquent de temps, d'argent et de connaissances quant à leurs adhérents. Ceci a un impact non négligeable sur la communication et la sensibilisation des citoyens vis-à-vis l'Epi Lorrain.

Précisons que la communication autour de l'Epi Lorrain s'articule autour de trois grandes parties :

1. Sensibilisation du monde extérieur à cette initiative monétaire ;
2. Communication interne avec les membres de l'Epi Lorrain ;
3. Communication externe avec les autres monnaies citoyennes.

1.6.1 Sensibilisation du monde extérieur à cette initiative monétaire

Bien que des outils de sensibilisation soient utilisés par l'ASBL tels que la mise en place de stands dans des foires ou des événements régionaux, de publicités dans des journaux locaux ou à travers la radio locale, de posters chez les prestataires, d'un site internet, etc., il semble que ces moyens soient peu efficaces et ne permettent pas d'agrandir le réseau. En effet, une remarque générale qui ressort d'enquêtes d'opinion menées auprès de membres et de non-

membres, révèle un manque d'informations disponibles vis-à-vis de l'Epi. Tatiana Gossuin, ex-salariée de l'Epi, insiste : *« il faut soigner la communication du groupe ! »*. Différents arguments appuient ce constat :

1. 44% des prestataires ont été démarchés par un membre de l'Epi ou par un animateur ; ce qui prend du temps. Seul 11% des prestataires ont connu l'Epi via un stand Epis et 11% ont eu vent de la démarche par des amis ou les médias et ont contacté l'ASBL par eux-mêmes. Les outils marketing ne sont donc pas très efficaces dans le démarchage des prestataires.
2. Les médias tels que la radio ou les journaux étant chers, ceux-ci ne sont que très peu utilisés. L'Epi publie de temps en temps dans le Publivire, journal distribué dans les environs de la commune de Virton, mais celui-ci a une diffusion limitée (par exemple il n'est pas distribué à Arlon).
3. Ils sont actifs sur deux réseaux sociaux, Facebook et Twitter. Cependant, chacun de ces réseaux ne compte respectivement que 244 et 116 abonnés. Ces chiffres sont trop faibles pour qualifier ces réseaux sociaux d'outils de communication efficaces.

Outre les outils de marketing classique, la promotion de l'Epi Lorrain se fait également via ses membres. Cependant, ceux-ci ne sont pas très proactifs :

« On aimerait bien que les adhérents soient un peu plus actifs. On souhaiterait, d'une part que les utilisateurs ne se contentent pas simplement de payer en Epis, mais également qu'ils demandent systématiquement s'ils peuvent payer en Epis, même s'ils savent que le commerce ne les acceptent pas. Quant aux prestataires on aimerait bien qu'ils proposent systématiquement de payer en Epis. » (Membre du conseil d'administration, Dominique Mailleux).

1. Les utilisateurs devraient demander systématiquement, lors de leurs achats, si les prestataires acceptent l'Epi afin de susciter la curiosité de ceux-ci à l'égard du projet.
2. Les prestataires, étant en contact direct et régulier avec les utilisateurs, jouent un rôle clé dans la promotion de l'Epi. En adhérent à la charte ceux-ci s'engagent entre autre à

faire connaître l'Epi dans le but d'agrandir ce réseau. Or, selon une enquête de résultats commandée par l'Epi Lorrain, les prestataires ne sont pas proactifs dans la promotion de l'Epi :

- 50% des prestataires acceptent de répondre aux questions des clients,
- 50% apposent des supports visuels fournis par l'ASBL (autocollants, affiches),
- 22% des prestataires parlent de l'Epi autour d'eux et à leurs clients de façon proactive,
- 17% des prestataires proposent à leurs clients de payer en Epi,
- 17% donnent le dépliant de l'Epi,
- 11% promeuvent l'Epi en même temps que leurs activités professionnelles,
- 11% mettent un lien sur leur site web vers le site de l'Epi Lorrain,
- 5% Partagent les publications de l'Epi sur Facebook,
- 5% accueillent un stand Epi dans le cadre de l'activité professionnelle,
- 5% démarchent d'autres commerçants,
- 5% proposent le paiement en Epi sur les factures,
- 5% ne font rien.

Différentes raisons expliquent ces problèmes liés à la communication :

1. Le territoire étant vaste, il est difficile de mettre en place des animations sur l'entièreté de son étendue. Lorsque les salariés étaient encore présents, il était déjà difficile d'aller sensibiliser l'ensemble des habitants de la région. A présent, ce travail est encore plus laborieux étant donné le remplacement de ceux-ci par des bénévoles :

« Des activités sont organisées pour promouvoir l'Epi sur l'ensemble du territoire. Du temps des bénévoles nous n'étions que deux pour assurer ces activités. Le problème c'est que le territoire de l'Epi est grand et qu'il est difficile d'être partout à la fois. Il faut également ajouter le fait qu'on ne connaît pas tout le monde. Quand c'est quelqu'un d'une commune qui tient un stand sur un marché, les gens le connaissent et viennent l'aborder. Nous ils ne nous connaissent pas. Cela rend la communication plus compliquée. » (Ex-salariée de l'Epi Lorrain, Tatiana Gossuin)

2. Les revenus de l'Epi Lorrain étant faibles, il n'est pas possible de concevoir une campagne promotionnelle de grande envergure.

3. Le territoire englobe des communes ne partageant pas un même sentiment d'appartenance. Il s'agit principalement de l'agglomération d'Arlon, où « *l'identité Arlonaise n'est pas la même que l'identité Gaumaise* » (membre du conseil d'administration, *Dominique Mailleux*). Les habitants ne perçoivent pas l'ancrage local de l'Epi Lorrain, contrairement à la commune de Meix-devant-Virton, par exemple.
4. Aucun public cible n'a encore été identifié. Ces outils de communication sont donc utilisés de la même façon auprès d'un large public qui ne devrait pas être sensibilisé de la même manière. Emmanuel Wynance et Véronique Huens, membres du CA, ont expliqué lors de leurs entretiens, que la communication « *n'est pas structurée* ».
5. Manque d'éducation et de formation des membres de l'Epi Lorrain qui estiment, eux-mêmes, ne pas avoir les mots ou les arguments pour promouvoir un tel projet.
6. Manque de temps de la part des prestataires pour assurer la promotion.

Cependant, des groupes de travaux (GT) sont mis en place afin d'accroître l'efficacité de ces outils de sensibilisation ; bien qu'ils soient en dormance actuellement étant donné le manque de ressources humaines nécessaire à son animation. Chacun de ces groupes travaille sur des thématiques bien spécifiques et poursuit des objectifs précis :

- *GT communication* est un groupe de réflexion sur la communication qu'utilise l'Epi pour se faire connaître, transmettre des informations, etc.
- *GT micro-crédit* est un groupe qui accompagne les personnes qui font une demande de micro-crédit chez Crédal,
- *GT perspectives* réfléchit à l'Epi, ses objectifs et ses modes d'utilisation.

1.6.2 *Communication interne avec les membres de l'Epi Lorrain*

Outre leur qualité de sensibilisation, ces outils de communication doivent également veiller au développement et au maintien du réseau mis en place. Cela implique une communication régulière avec l'ensemble des membres du réseau. L'ASBL assure cet exercice en communiquant via une Newsletter et leur site internet, mais cela reste limité. Ils mettent, d'ailleurs, en évidence lors d'un entretien, que la communication avec les membres n'est pas assez développée.

1.6.3 *Communication externe avec les autres monnaies citoyennes*

« Pour un tas de raisons, peu importe, les relations entre FINANCITE et l'Epi n'ont jamais été très bonnes » (membre du conseil d'administration, *Emmanuel Wynance*). Cela peut être néfaste pour le développement de l'Epi Lorrain car FINANCITE est l'organisme qui :

- centralise l'ensemble des monnaies citoyennes en Belgique Francophone, ce qui permettrait à l'ASBL de mutualiser ses connaissances avec ces autres monnaies,
- organise des formations et des conférences autour de thématiques économiques et sociales.

De plus, l'ASBL n'a pas de contact avec les autres monnaies citoyennes belges. Cela est dommage car ils pourraient mutualiser leurs compétences.

1.7 *Education et formation*

L'éducation et la formation concerne l'ensemble des parties prenantes de l'ASBL, mais se déroule différemment selon les personnes concernées.

1. Les gestionnaires

Comme cela a été vu, les gestionnaires sont sélectionnés sur une base purement volontaire en ne tenant pas compte des compétences de chacun d'entre eux. Il peut, dès lors, être intéressant de former ces personnes aux différentes tâches de gestion qu'ils vont devoir mener. Cependant, ce n'est pas le cas actuellement, « *chacun se forme de son côté, de façon informelle* » (membre du conseil d'administration, *Emmanuel Wynance*). Le temps et l'argent étant à nouveau des arguments mis en avant.

2. Les membres

Ceux-ci ont l'occasion de s'instruire, entre autre, par le biais des différents groupes de travail décrits ci-dessus. Ils peuvent également s'informer via le site internet qui recense des informations cruciales quant à l'Epi. Par exemple, des informations concernant des

conférences ou d'autres types d'évènements en lien avec l'Epi Lorrain et sa philosophie sont publiées sur leur site.

Néanmoins, une grande partie des non-membres de l'Epi ne perçoivent pas l'intérêt de cette monnaie. Cela démontre un manque de communication et d'argumentaire venant de l'Epi quant aux bienfaits d'une telle initiative :

« Actuellement, peu de personnes, sans être préalablement conscientisées par l'importance de la consommation locale ou bio, adhèrent au projet. La plupart d'entre elles ne perçoivent pas la différence entre un produit d'une multinationale et un produit local. » (Ex-salariée de l'Epi Lorrain, Tatiana Gossuin)

Un autre argument vient appuyer ce constat : beaucoup de non-membres estiment qu'il est possible de soutenir les commerces de proximité en utilisant l'euro, c'est pourquoi certaines personnes ont le sentiment de participer à l'esprit de l'Epi sans adhérer pour autant au projet :

« L'Epi a été créé pour favoriser les commerces locaux. Mais il n'est pas nécessaire d'adhérer à l'Epi pour soutenir les commerces locaux. D'ailleurs je ne suis pas le seul à penser cela. » (Libraire non prestataire, Thierry Zigrand).

Enfin, une réticence récurrente face à l'Epi réside dans la complexité d'avoir deux monnaies.

3. Pouvoirs publics

Peu de choses semblent être mises en place. Bien que les communes afférentes à l'Epi soient au courant de ce projet, les autres niveaux de pouvoirs ne semblent pas toujours être au fait de ces initiatives monétaires. L'ASBL tente néanmoins d'améliorer cela en demandant, par exemple, des subsides ce qui pourrait attirer l'attention des instances publiques supérieures :

« Quand on a fait notre demande de subside, avant qu'elle soit refusée, la personne qui s'occupait du dossier m'a appelé et m'a demandé si l'Epi Lorrain constituait 30% du chiffre d'affaire des prestataires. 30% c'est énorme. Il n'y a aucune monnaie locale qui y arrive. Actuellement, les résultats varient entre 0 et 5%. » (Ex-salariée de l'Epi Lorrain, Tatiana Gossuin).

2 Recommandations

Les différents problèmes exposés ci-dessus semblent être un frein au développement de l'Epi Lorrain, et donc à sa pérennité. L'objectif de cette section est d'apporter des pistes de solutions afin de résoudre ces problèmes et, dès lors, d'accroître la viabilité à long terme du projet. Il est important de préciser que ces solutions tentent de tenir compte du contexte dans lequel évolue l'Epi Lorrain (pas de cadre légal, géré par des bénévoles, pas de subsides, etc.).

2.1 *Optimisation de la taille du réseau*

Différents mécanismes peuvent être mis en place afin de tendre vers une taille de réseau plus optimale.

2.1.1 *Accroissement de la densité du réseau de l'Epi Lorrain*

1. Mise en place d'incitants économiques

La mise en place d'incitants économiques permettrait d'accroître le réseau et, ainsi, résoudre le problème de débouchés rencontré par de nombreuses personnes. Différentes idées peuvent être proposées :

1. Réductions lors de l'usage d'Epis,
2. « Cartes de fidélité Epis » propres à un magasin avec ristourne pour les paiements en Epis,
3. « Cartes de fidélité Epis » valables dans l'ensemble du réseau de l'Epi Lorrain : chaque fois qu'un utilisateur utilise des Epis dans un commerce, celui-ci reçoit un cachet avec la somme dépensée. Après X Epis dépensés, cette carte peut être remise auprès d'un comptoir de change en échange d'un montant prédéfini d'Epis. Ce système peut être simplifié par la mise en place de systèmes qui permettent une transaction directe de e-Epis.

Le fait de mettre en place de tels incitants permet d'attirer des consommateurs qui deviendront alors utilisateurs de l'Epi et, de fait, permettront d'augmenter la densité du

réseau. De plus, si parmi ces nouveaux utilisateurs, certains sont également prestataires, cela favorisera la diversité des prestataires au sein du réseau.

2. Mise en place d'un principe d'épargne solidaire

Il s'agit de permettre aux adhérents de l'Epi Lorrain de participer à un programme d'épargne solidaire afin de favoriser la consommation locale des personnes ayant une situation économique précaire au sein de la Lorraine belge. Les utilisateurs et les prestataires seraient encouragés à financer une caisse d'épargne solidaire via des donations libres en Epi lors de leurs achats. Ces Epis, récoltés à travers l'ensemble du réseau, alimenteraient une caisse d'épargne qui financerait des projets socio-économiques. Ces projets auraient pour but d'aider les exclus économiques à augmenter leur consommation. Par exemple, il est possible de travailler avec les CPAS afin de redistribuer ces épis au sein des populations les moins favorisées afin que celles-ci puissent augmenter leur pouvoir d'achat. L'avantage d'utiliser des épis afin de financer cette caisse d'épargne solidaire tient au fait que la consommation supplémentaire des bénéficiaires de ce programme retourne aux prestataires de l'Epi Lorrain. En conclusion, de telles actions permettent d'accroître la densité du réseau de l'Epi d'une part, en incluant les exclus du système monétaire classique, et d'autre part, en attirant de nouveaux utilisateurs sensibilisés par ces actions philanthropiques.

Il serait également intéressant de communiquer aux adhérents de l'Epi les résultats de ces actions socio-économiques au travers de Newsletters afin de renforcer la cohésion du projet.

3. Mise en place de partenariats avec des entreprises locales

L'objectif est de mettre en place des partenariats avec des entreprises locales afin de remplacer les chèques-cadeaux traditionnels par des Epis. Cela permettrait d'attirer l'attention des citoyens qui ne connaissent pas le projet ou de continuer le processus de conscientisation auprès de ceux qui connaissent déjà l'Epi. Ayant des Epis en mains, ces employés n'auraient d'autre choix que de se renseigner sur la démarche et sur où les dépenser. Cela permettrait donc d'accroître le réseau et conscientiser un nombre plus important de personnes.

Bien entendu, ces entreprises doivent être sélectionnées sur base de critères en lien avec les objectifs poursuivis par l'Epi Lorrain. Il faudra également veiller à ce que ces sommes ne dépassent pas les 35€ annuels reconnus comme avantage extra-légal par la loi.

2.1.2 Augmentation de la diversité des prestataires par la mise en place d'un système d'échange inter-entreprises

Actuellement, le nombre de prestataires acceptant l'Epi ne permet pas d'avoir un réseau suffisamment dense et diversifié pour bénéficier d'une bonne circularité de la monnaie (Cfr. Le point 2.6 p. 23). Afin de pallier à ce manque de débouchés économiques pour les prestataires, il serait important d'identifier certains fournisseurs ou clients (B2B) qui seraient susceptibles de se joindre au réseau et, de fait, d'accroître la diversité de celui-ci. Concrètement, nous avons rédigé un formulaire d'identification de nouveaux prestataires (Annexe 16) qui pourrait être transmis à l'ensemble des prestataires adhérant déjà à l'Epi. Ce formulaire a pour but de recueillir des informations sur les entreprises qui travaillent avec ces prestataires et qui pourraient potentiellement être incluses au réseau de l'Epi Lorrain. De plus, nous proposons également à ces mêmes prestataires (adhérant déjà à l'Epi) de réfléchir à la possibilité de changer certains produits/services issus de leurs activités pour des produits/services issus des activités économiques de leurs confrères de l'Epi Lorrain. Par exemple, un buraliste pourrait remplacer les barres chocolatées issues de la grande distribution (MARS, SNICKERS, etc.) par du nougat produit localement.

Une fois ces données collectées et analysées par les bénévoles de l'Epi, une liste de nouveaux prestataires potentiels pourra être dressée afin de les identifier. Il est important, lors de cette analyse, d'identifier les entreprises qui possèdent des liens économiques forts avec plusieurs prestataires faisant déjà partie du réseau. Il sera, dès lors, plus facile de démarcher ces nouveaux adhérents potentiels en leur exposant les liens qu'ils possèdent avec le réseau.

2.2 Modification de l'architecture monétaire de l'Epi Lorrain afin de mieux répondre aux objectifs poursuivis

Comme cela a été vu, deux éléments de l'architecture monétaire de l'Epi semblent poser problème : la mise à disposition des Epis auprès des membres et la taxe de reconversion.

2.2.1 *Amélioration de la mise à disposition des Epis auprès des membres*

Le problème principal lié à l'architecture monétaire est la mise à disposition des Epis auprès des utilisateurs et prestataires. Pour pallier à cela, différentes solutions peuvent être proposées.

1. Mise en place d'au minimum un comptoir de change par commune, tout en s'assurant qu'un distributeur d'euros soit à proximité de celui-ci (si possible). Par ailleurs, il serait nécessaire de favoriser la visibilité de ces comptoirs en créant une enseigne commune à l'ensemble de ceux-ci, à l'instar des enseignes des banques commerciales traditionnelles. Cela permettrait de susciter la curiosité des citoyens de la Lorraine belge tout en affirmant la présence de l'Epi Lorrain dans l'ensemble de ce territoire. De plus, cette enseigne peut jouer le rôle de « signal de rappel » auprès des membres et les inciter à utiliser leurs Epis.
2. Simplification des transactions en e-Epis afin de les rendre directes et automatiques. Cela permettrait, entre autres, de résoudre les problèmes liés au manque de comptoirs de change puisqu'un utilisateur pourrait utiliser des e-Epis en attendant d'être à proximité d'un de ces comptoirs. Concrètement, deux idées peuvent être proposées :
 - a) Développement d'une application sur smartphone. Ainsi, un utilisateur pourrait faire le virement directement lors de ses achats et le montrer au prestataire.
 - b) Mise en place d'un partenariat avec NewB, une banque d'épargne professionnelle, coopérative et participative belge. A l'heure actuelle, il ne s'agit pas encore d'une banque, à proprement parler, mais d'une société coopérative qui, à moyen terme, espère obtenir sa licence bancaire (cfr. Annexe 23 – Interview Bernard Bayot, président de NewB).

Cette solution présente différents avantages. Tout d'abord, NewB a pour objectif d'octroyer des crédits favorisant une économie durable. Ces objectifs s'inscrivent dans ceux poursuivis par l'Epi Lorrain. De plus, les membres de NewB reçoivent une carte à puce utilisable dans l'ensemble des terminaux Master Card, ce qui résout le problème des virements e-Epis. Enfin, l'application NewB vient d'être lancée, ce qui pourrait être intéressant pour l'Epi Lorrain.

2.2.2 *Suppression de la taxe de reconversion*

Nous avons déjà expliqué que cette taxe de reconversion freine un nombre important d'opérateurs économiques à prendre part au projet. Cette taxe étant, par ailleurs inefficace en matière de recette nous proposons de la supprimer définitivement. Cette mesure serait un signal fort pour les opérateurs économiques craignant des difficultés d'écoulement de leurs Epis. En effet, ceux-ci seraient plus enclins à prendre part au projet s'ils ne perdaient pas 3% de leur marge bénéficiaire lors de la reconversion de leurs Epis en euros.

Remarquons d'ailleurs que ce sujet a déjà suscité des discussions au sein du conseil d'administration de l'ASBL.

2.3 *Professionnalisation de la gestion de l'Epi Lorrain*

L'Epi Lorrain n'ayant aucun subside et sa gestion étant assurée par des bénévoles, il ne serait pas réaliste d'exiger un mode de gestion semblable à ceux mis en place dans des entreprises. Malgré cela, certains changements opérationnels pourraient être développés :

1. Assurer une gestion plus rigoureuse de la collecte des données. Ce point fait principalement référence au relevé des transactions en monnaie-papier auprès des prestataires. En effet, comme cela a déjà été exposé, l'ASBL ne relève plus les transactions en monnaie-papier, ce qui limite les informations quantitatives disponibles. Il s'agit ici d'avoir plus d'informations quant à la fréquence d'utilisation des Epis par chaque membre, du montant d'Epis dépensé, auprès de quel(s) opérateur(s) économique(s) ces derniers les dépensent etc. Une collecte plus rigoureuse de ces données apportera une meilleure connaissance de la situation économique de l'Epi, ce qui favorisera une meilleure prise de décision.
2. Amélioration des connaissances du CA quant aux données qualitatives (opinion des adhérents face au système mis en place) et quantitatives (statistiques sur la participation et les échanges) disponibles. Dans un premier temps, il serait intéressant que les membres du CA prennent une journée afin d'analyser ensemble, ou en sous-groupe, ces données et d'en tirer des conclusions. Ensuite, il faudra assurer des formations en continu quant à la gestion de ces données. Les membres du CA seront

alors plus aptes à prendre les meilleures décisions. En effet, une meilleure connaissance du profil socio-économique des membres permettrait, entre autres, de mieux cibler le public à atteindre et de mieux communiquer avec lui. De plus, une meilleure connaissance des transactions effectuées par les adhérents permettrait d'identifier les utilisateurs actifs et d'ainsi améliorer la promotion de l'Epi en les nommant, par exemple, ambassadeurs.

2.4 *Nomination annuelle des tâches pour une gouvernance plus professionnelle*

Nous avons constaté que les membres du CA de l'Epi occupent leurs fonctions à tour de rôle. Il nous semble qu'une désignation annuelle attenante à une fonction pour chaque membre du CA serait plus efficace. La raison de ces nominations tient au fait qu'il est plus facile pour une personne de se professionnaliser dans une fonction s'il l'occupe durant une longue période. De plus, cette mesure permettrait de limiter les pertes de temps lors de la passation de fonctions en évitant de se familiariser avec une nouvelle nomination.

2.5 *Optimisation des systèmes de recouvrement des coûts*

Comme cela a été vu, la théorie distingue quatre systèmes de recouvrement des coûts : *pas de recouvrement*, *montant fixe*, *frais de transactions* et des *mécanismes de charges liés au temps*. Actuellement, l'Epi Lorrain n'a pas de mécanismes de charges liés au temps.

2.5.1 *Aucun financement supplémentaire*

Actuellement, cette source n'est que très peu exploitée. En effet, l'ASBL ne reçoit plus de subsides et les donations sont faibles et peu fréquentes. Cependant, d'autres options existent pour améliorer les rentrées de l'Epi Lorrain.

1. Collecte de fond

Organisation d'une collecte de fond par le biais d'événements publics, tel qu'un marché annuel, par exemple. L'idée serait d'organiser un marché reprenant l'ensemble des

prestataires de l'Epi désireux de participer et de promouvoir leurs produits. Les rentrées d'argent seraient assurées par un droit d'entrée, un droit d'emplacement pour les prestataires, une tombola, etc. ce type d'évènement aurait pour but, non seulement, de faire connaître l'Epi Lorrain et son réseau, mais également de financer l'ASBL.

2. Amélioration de la visibilité des possibilités de donations

L'idée est d'augmenter la visibilité des possibilités de donations en ajoutant un onglet « faire un don » sur le site internet de l'Epi, mais également en notifiant ces possibilités sur tout les supports visuels (flyers, dépliants, posters, etc.) de l'ASBL.

3. Renouvellement d'une demande de subsides

L'une des barrières principales au développement de l'Epi Lorrain est le manque d'argent. Même si la demande faite en début d'année quant aux subsides a été refusée, il est important de persévérer dans cette voie au sein des pouvoirs communaux, provinciaux, régionaux, communautaires et fédéraux.

2.5.2 *Montant fixe*

Il n'est pas conseillé de modifier les cotisations annuelles afin de ne pas dissuader des adhérents potentiels ou de faire fuir les membres actuels.

2.5.3 *Frais de transactions*

Comme cela a déjà été souligné, nous recommandons de supprimer définitivement la taxe de reconversion (3%).

2.6 *Amélioration de la communication autour de l'Epi Lorrain*

La communication autour de l'Epi Lorrain s'articule autour plusieurs axes.

2.6.1 *Sensibilisation du monde extérieur*

Le manque de temps et de moyens de l'ASBL ne lui permet pas de lancer des campagnes de sensibilisation de grande envergure. Dès lors, il est conseillé d'identifier et d'atteindre des publics cibles. Cela se déroule en trois étapes :

1. identification du (des) public(s) cible(s) (cela peut être par commune, par catégorie d'âge, etc.) sur base des données qualitatives et quantitatives disponibles ;
2. définition des stratégies et outils marketings à utiliser pour chacun des publics cibles identifiés ;
3. identification de la signification de telles initiatives (monnaies locales complémentaires) pour le public cible et adaptation des messages véhiculés en fonction des publics concernés.

Il est recommandé de sensibiliser, dans un premier temps, le public cible le plus prometteur afin de renforcer la base du réseau. Ensuite, l'ASBL pourra sensibiliser les autres publics.

Cette initiative peut être renforcée par la désignation d'ambassadeurs ou de « petits conseils d'administration » à l'échelle d'une commune ou d'un quartier (principalement à Arlon, Florenville et Virton : les trois centres urbains et plateformes tournantes de l'Epi). Cela permettra d'assurer une promotion continue et de proximité. Cela fait, notamment, référence à l'exemple donné pour l'agglomération d'Arlon où les habitants ne perçoivent pas l'ancrage local de l'Epi Lorrain.

Il est également important de former les utilisateurs et les prestataires sur comment promouvoir l'Epi Lorrain, car ceux-ci n'ont pas toujours l'argumentaire nécessaire pour convaincre les non-adhérents.

2.6.2 *Communication interne avec les membres de l'Epi Lorrain*

Différentes choses peuvent être mises en place pour améliorer cette communication :

1. Mise en place d'une plateforme de discussion sur laquelle les membres peuvent interagir et débattre sur certains sujets propres à l'ASBL. En incluant les membres au sein de discussions, cela renforcera leurs sentiments d'appartenance au projet.

Différents outils peuvent être envisagés tels que Facebook, leur site web, un café-rencontre ou une application.

2. Développement d'une application via laquelle les membres pourront être tenus au courant des nouvelles quant à l'Epi Lorrain, pourront discuter, faire des virements, etc.
3. Actuellement, le site internet ne relaie pas les procès-verbaux issus des CA mensuels ou des AG annuelles. Il serait intéressant de permettre à l'ensemble des internautes d'y avoir accès afin de favoriser la transparence du système de gouvernance mis en place. Cela renforcerait la crédibilité de l'ASBL et, de ce fait, la confiance des citoyens envers cette organisation.

2.6.3 *Communication externe avec les autres monnaies citoyennes*

1. Il est crucial de percer l'abcès avec FINANCITE, en désignant un membre nouveau du CA responsable de la médiation, afin de profiter pleinement des opportunités qu'offre cet organisme.
2. Etablir une communication avec les autres monnaies citoyennes belges. Dans un premier temps, il s'agit d'établir un contact avec le Valeureux, Les Blés, le ROPI et le RES car ces monnaies sont considérées comme les plus performantes en Belgique. Ensuite ce réseau peut s'élargir. Il peut être intéressant de mettre en place, ensemble avec les autres monnaies, une plateforme ou un outil qui permettrait de mutualiser les savoirs, les expériences et de discuter.

2.7 *Amélioration de l'éducation et la formation*

Les monnaies citoyennes, telles que l'Epi Lorrain, sont un concept nouveau et requiert une compréhension du citoyen qui s'obtient par la sensibilisation de celui-ci à ces monnaies. La formation autour d'innovations monétaires peut se dérouler à plusieurs niveaux.

2.7.1 *En interne*

Cela a déjà été suggéré auparavant, mais il est essentiel d'éduquer et de former en continu :

- les membres quant à l'utilisation de l'Epi de façon efficiente et la manière de promouvoir l'Epi.
- Les gestionnaires quant à la gestion de l'Epi au quotidien et la façon de communiquer autour de l'Epi.

2.7.2 *En externe*

En plus d'être un concept nouveau et peu connu, les monnaies citoyennes chamboulent la logique traditionnelle sur laquelle repose la monnaie officielle. Il est donc important d'éduquer les citoyens à ces nouvelles initiatives, et ce dès le plus jeune âge. En effet, les adultes étant habitués à un système monétaire unique depuis toujours, il sera plus difficile de les conscientiser à cette démarche plutôt qu'un enfant. Un parallèle peut être fait avec la conscience écologique : il y a 30 ans, jeter un papier par terre était « normal ». Aujourd'hui, grâce à une conscientisation depuis leur plus jeune âge, les nouvelles générations ne le font plus.

Il peut donc être intéressant de mettre en place un partenariat avec les écoles, avec un soutien de la commune, pour organiser des journées, des ateliers ou des conférences traitant d'initiatives telles que l'Epi Lorrain ou de thématiques dans le même ordre d'esprit (importance des échanges locaux, circuits courts, transformation de la nature des échanges, reprendre la main sur son bassin de vie, etc.).

Outre cette conscientisation « théorique », il peut être intéressant de mettre en œuvre des « stratégies » de conscientisation « pratique » et implicite. Par exemple, une école pourrait, comme cela fut proposé pour les prestataires, changer des produits issus de la grande distribution (MARS, LEO, etc.) par des produits issus des activités économiques des membres déjà existants du réseau de l'Epi Lorrain, comme du nougat produit localement. Cette approche peut être poussée encore plus loin en utilisant, au sein de l'établissement scolaire, des Epis Lorrains afin de payer, par exemple, son déjeuner ou son encas.

Eduquer et former en externe concerne également les pouvoirs publics. A l'heure actuelle, ceux-ci ont une trop grande méconnaissance de ces initiatives monétaires. Or, pour assurer l'efficacité de ce système, il est primordial d'avoir leur soutien. En effet, le jour où une partie

des salaires ainsi que les taxes communales pourront être payées en monnaie locale, les problèmes principaux liés à la pérennisation du système seront résolus (circularité, taille critique, débouchés, etc.). Le système pourra alors se développer à une échelle plus importante et ainsi accroître les bénéfices sociaux recherchés.

Chapitre 4 : Conclusion du cas d'étude de l'Epi Lorrain

Si la théorie semble claire quant aux pistes à suivre afin d'assurer la survie d'une monnaie complémentaire, l'analyse de l'Epi Lorrain a démontré que la réalité est toute autre. Certes des mécanismes ont été mis en place afin de permettre à l'Epi de pérenniser, mais des obstacles majeurs entravent ses possibilités de progression et d'évolution.

L'Epi Lorrain étant une initiative récente et peu connue, il est essentiel de sensibiliser l'ensemble de ses parties prenantes (gestionnaires, membres, citoyens et pouvoirs publics). Toutefois, la gestion et l'animation de l'Epi étant assurée par des bénévoles, ceux-ci n'ont, ni le temps, ni l'argent, ni les connaissances permettant d'assurer une promotion efficace. Il en résulte qu'actuellement l'Epi a du mal à sortir de son cadre initial, puisque, comme cela a été démontré, seuls des citoyens préalablement conscientisés adhèrent au projet. Or, le point fort d'une monnaie locale réside dans la participation citoyenne afin d'élargir les possibilités d'écoulement d'Epis et d'ainsi assurer une circularité efficiente de ceux-ci. Notons, également que ces obstacles sont d'autant plus importants, qu'au fil du temps, les bénévoles s'essoufflent et perdent leur dynamisme initial.

Des pistes ont été proposées afin de surmonter ces obstacles et d'ainsi encourager la viabilité de l'Epi. De façon plus précise, il est conseillé de réorganiser la communication autour de publics cibles précis et de sensibiliser les citoyens dès leur plus jeune âge. Les gestionnaires, quant à eux, sont encouragés à adopter des modes de gestion plus professionnels (meilleure connaissance des données quantitatives (statistiques sur la participation et les échanges) et qualitatives (histoire réelle sur l'impact positif de la monnaie) disponibles). En suivant des formations, par exemple, ceux-ci seront plus aptes à gérer la monnaie, mais également à sensibiliser leurs publics cibles. Enfin, une telle monnaie générant des coûts une optimisation des sources de revenus est préconisée. En acquérant, si possible, une autonomie financière l'Epi sera non seulement plus apte à investir dans des campagnes de sensibilisation de plus

grande envergure, mais cela permettra également de professionnaliser sa gestion en ouvrant des postes rémunérés.

Toutefois, cette étude présente certaines limites. Tout d'abord, cette étude se rapporte à une organisation gérée par une assemblée de bénévoles qui n'a pas toujours les connaissances scientifiques ou financières pour développer une base de données complète et efficiente qui aurait pu être utilisée pour l'analyse de leurs problématiques.

Par ailleurs, l'absence d'un cadre juridique clair et la méconnaissance de ces initiatives de la part du monde politique ne nous permettent pas d'entamer des pistes de réflexion avec ces derniers.

En outre, le territoire de l'Epi étant vaste et englobant des communes ayant des « identités » différentes, il est difficile d'apporter des pistes de solutions applicables sur l'ensemble du territoire.

La pérennisation de l'Epi Lorrain nous semble, dès lors, actuellement compromise. Nous pensons fermement que l'avenir de l'Epi Lorrain réside dans les mains des pouvoirs publics, qui, pour l'instant, sont totalement absents du paysage. Nous préconisons, dès lors, la mise en place d'un carrefour de discussions avec les autorités locales afin de bénéficier, à court terme, de l'ensemble des opportunités juridiques actuelles (paiements de services communaux en MLCC, partenariats avec des CPAS, etc.). A moyen terme, il serait profitable de travailler avec l'ensemble des ASBL de ce secteur, y compris FINANCITE, afin d'élaborer des propositions législatives à soumettre à l'ensemble des mandataires de la région, qu'ils soient communaux, régionaux ou fédéraux.

De plus, il serait souhaitable de procéder à un audit interne des coûts de l'ASBL afin de quantifier les coûts de fonctionnement réels de l'organisation et d'ainsi intégrer une dimension quantitative dans la prise de décision.

Conclusion

A l'heure actuelle, les dispositifs monétaires complémentaires foisonnent à travers le monde et bousculent la pensée capitaliste. Malgré les différences qui animent chacune de ces monnaies, elles prônent toutes des valeurs communes relatives au respect de l'environnement, au maintien des circuits courts et à la lutte contre les inégalités. Toutefois, ces dispositifs complémentaires sont relativement méconnus et leurs adhérents sont, trop souvent, peu nombreux si bien que leurs impacts sont marginaux.

Tout au long de nos recherches, nous avons constaté que ces initiatives citoyennes n'étaient encadrées par aucune législation précise. Cette absence de cadre juridique clair suscite un questionnement majeur relatif à l'avenir de ces monnaies locales complémentaires citoyennes. En effet, il semble souhaitable que ces dispositifs citoyens soient encadrés par une réglementation afin qu'ils puissent s'intégrer au système économique classique. N'ayant pas une vocation alternative mais bien complémentaire, ces monnaies pourraient être utilisées lors de transactions locales relevant des secteurs privés ou publics. Cette reconnaissance juridique permettrait l'essor de circuits économiques diversifiés palliant, de ce fait, aux problèmes de débouchés.

Cependant, la création d'un cadre juridique relatif aux monnaies citoyennes se heurte à l'essence même de ces dispositifs. En effet, ces initiatives ont été lancées en réponses aux travers de notre système économique, se voulant indépendantes et participatives. Cela signifie d'une part, que les organisations qui gèrent ces monnaies citoyennes ne désirent pas être soumises à de quelconques critères financiers ou philosophiques autres que ceux qu'ils décident et d'autre part, qu'ils souhaitent garder un mode de gestion participatif et démocratique.

Ces questionnements sont essentiels lorsque nous parlons de pérennité et de viabilité de ces monnaies citoyennes. Il nous paraît que l'avenir de celles-ci ne pourra se faire sans reconnaissance juridique mais que les statuts et le mode de gestion doivent rester des prérogatives citoyennes. Il s'agit, assurément, d'une construction difficile et délicate mais il n'y a qu'en collaborant avec l'ensemble des parties prenantes (secteurs publics compris) que ces monnaies auront un avenir serein. Cette étude n'avait pas pour vocation l'ébauche d'une

proposition juridique afin de reconnaître et d'encadrer ces monnaies citoyennes. Cependant, ce travail nous semble essentiel dans le processus de pérennisation de ces monnaies.

C'est pourquoi, nous sommes en faveur de la création d'un organisme fédérateur qui défendrait les intérêts des monnaies citoyennes auprès des autorités publiques. Cet organisme pourrait être FINANCITE pour la partie francophone du pays, pour autant que ses rapports soient irréprochables avec l'ensemble des monnaies citoyennes francophones. A défaut, un nouvel organisme doit être mis sur pied. L'avantage de disposer d'une telle fédération est double. Premièrement, en parlant d'une seule voix, elle disposerait d'un poids plus important pour discuter du cadre légal à mettre en œuvre avec les autorités compétentes. Deuxièmement, il pourrait incomber à cet organisme de mutualiser les savoirs et bonnes pratiques et les redistribuer auprès de chacune des monnaies citoyennes affiliées.

Il est important de mentionner ici que cette proposition n'a pas pour but de rassembler les différentes monnaies citoyennes en vue de les fusionner. L'essence d'une MLCC trouve son origine dans un territoire et une communauté solidaire. Il n'est, dès lors, pas approprié de viser une expansion géographique de ces initiatives.

Enfin, nos différentes lectures et entretiens nous ont donné la conviction qu'une monnaie locale complémentaire citoyenne ne peut être viable qu'à la condition de disposer d'un réseau suffisamment large d'adhérents. Avant le lancement d'une telle initiative, il serait souhaitable de disposer d'une centaine d'individus qui adhèrent au projet et qui sont convaincus des bienfaits de celui-ci afin que le réseau puisse être crédible et diversifié. Il serait erroné de croire qu'une MLCC est une fin, il s'agit seulement d'un moyen. Seules la sensibilisation et l'éducation des gens à ces pratiques complémentaires pourront augmenter le nombre d'adhérents. Dès lors, les nouvelles MLCC devront veiller à s'inspirer des réussites et des échecs de ses contemporaines afin de gagner du temps et de l'énergie.

Par ailleurs, nous tenons, néanmoins, à souligner le rôle de précurseur des monnaies citoyennes belges déjà existantes (Epi, Valeureux, Ropi, Blé, etc.). En osant se lancer dans cette aventure, elles ont permis d'initier le débat relatif aux monnaies complémentaires citoyennes en Belgique. N'ayant pu s'inspirer que de grandes monnaies telles que le Bristol Pound ou le Chiemgauer (évoluant dans des contextes économiques et juridiques différents),

elles ont su se développer en relevant bon nombre d'obstacles. Il est indéniable que leurs expériences seront appréciées lors de la création de nouvelles monnaies citoyennes en Belgique.

Le dernier point à aborder est celui des limites. Outre celles développées dans la conclusion du cas présenté dans cette étude, d'autres peuvent être identifiées. Tout d'abord, étant donné la non-existence d'une classification exhaustive, l'interprétation du phénomène se fonde sur une interprétation personnelle plutôt qu'un cadre théorique rigide. Ensuite, si de nombreux articles scientifiques se sont penchés sur la question de classification ou d'objectifs qui animent ces monnaies, peu d'auteurs, voire aucun, ont pris le temps d'étudier les échecs (ou succès) des MLCC et d'élaborer des stratégies de pérennité. Dès lors, ce travail se fonde sur des interprétations personnelles de la littérature scientifique ainsi que des informations recensées lors d'entretiens. Enfin, nous nous rendons compte que le cas d'étude choisi, c'est-à-dire, l'Epi Lorrain est une monnaie trop jeune et peu développée, si bien qu'il n'a pas été possible d'élaborer une analyse quantitative qui aurait permis de rendre cette étude complète et exhaustive. Dès lors, pour des recherches futures, l'Epi Lorrain étant supposé être la MLCC belge francophone la plus ancienne et la plus développée, il serait probablement plus intéressant d'étudier des MLCC étrangères, tout en tenant compte du fait qu'il s'agit d'un autre contexte juridique et que les réalités sociales et économiques sont différentes.

BIBLIOGRAPHIE

- Adess Cornouaille. (2016). Monnaies Sociales Locales Complémentaires (MLSC). Adess Cornouaille
- Aglietta M. (2008) Les crises financières : plus ça change, plus c'est la même chose. *Revue d'économie financière*
- D'Agostino, S., Figliuzzi A. & Montoussé, M. (2013). *100 Fiches pour comprendre l'histoire économique contemporaine*. Levallois-Perret : Editions Bréal
- Article 4 de la loi du 12 avril 1965 concernant la protection de la rémunération des travailleurs. En ligne sur http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=1965041204&table_name=loi . Consulté le 15 juin 2016
- ASBL L'Epi Lorrain. (2016). *Enquête de résultats de l'Epi*. Meix-devant-Virton : ASBL L'Epi Lorrain
- ASBL L'Epi Lorrain. (n.d.a) *Comptoirs de change*. En ligne sur le site de l'Epi Lorrain, <http://www.enepisubonsens.org/participer/professionnels/comptoirs-de-change/>, Consulté le 15 juin 2016
- ASBL L'Epi Lorrain. (n.d.b) *Guide d'utilisation*. En ligne sur le site de l'Epi Lorrain, <http://www.enepisubonsens.org/participer/professionnels/guide-dutilisation/>. Consulté le 15 juin 2016
- ASBL L'Epi Lorrain. (n.d.c) *Guide d'utilisation : comment acquérir des Epis ?*. En ligne sur le site de l'Epi Lorrain, <http://www.enepisubonsens.org/participer/citoyens/citoyens-guide-d-utilisation/comment-acquerir-des-epis/>. Consulté le 15 juin 2016
- ASBL L'Epi Lorrain. (n.d.d). *En Bref*. En ligne sur le site de ASBL L'Epi Lorrain, <http://www.enepisubonsens.org/lepi-lorrain/en-bref/>. Consulté le 15 juin 2016.
- ASBL L'Epi Lorrain. (n.d.e). *Histoire*. En ligne sur le site de ASBL L'Epi Lorrain, <http://www.enepisubonsens.org/lepi-lorrain/histoire/>. Consulté le 15 juin 2016.
- ASBL L'Epi Lorrain. (n.d.f). *Mon engagement*. En ligne sur le site de ASBL L'Epi Lorrain, <http://www.enepisubonsens.org/participer/citoyens/citoyens-mon-engagement/>. Consulté le 15 juin 2016.

- ASBL L'Epi Lorrain. (n.d.g). *Pourquoi l'Epi ?*. En ligne sur le site de ASBL L'Epi Lorrain, <http://www.enepisubonsens.org/lepi-lorrain/lepi-pourquoi/>, Consulté le 15 juin 2016
- ASBL L'Epi Lorrain. (n.d.h). *Questions fréquentes*. En ligne sur le site de ASBL L'Epi Lorrain, <http://www.enepisubonsens.org/lepi-lorrain/questions-frequentes/>. Consulté le 15 juin 2016
- Attout, A., Clerc, L., Cloot, A., Fain, A., Disneur, L., Marchand, A. & Roland, L. (2013). *Guide pratique des monnaies complémentaires*. Réseau Financement Alternatif
- Banque Centrale Européenne. (2016). *Monetary policy decisions*. En ligne sur le site de la Banque Centrale Européenne, <https://www.ecb.europa.eu/press/pr/date/2016/html/pr160310.en.html>
- Banque Centrale Européenne. (n.d.). *Qu'est-ce que l'inflation ?*. En ligne sur le site de la Banque Centrale Européenne, <https://www.ecb.europa.eu/ecb/educational/hicp/html/index.fr.html>
- Banque Nationale de Belgique. (n.d.a) *Chapitre 2 : Une brève histoire de la monnaie*. Banque Nationale de Belgique
- Banque Nationale de Belgique. (n.d.b) *Chapitre 4 : la Banque nationale de Belgique*. Banque Nationale de Belgique
- Banque Nationale de Belgique. (n.d.c) *Chapitre 5 : une monnaie stable*. Banque Nationale de Belgique
- Banque Nationale de Belgique. (n.d.d). *Une brève histoire de l'euro*. En ligne sur le site de Banque Nationale de Belgique, <https://www.nbb.be/fr/pièces-et-billets/histoire/une-breve-histoire-de-leuro>
- Banque Triodos. (n.d.). *Accueil*. En ligne sur le site de Banque Triodos, <https://www.triodos.be/fr/particuliers/>. Consulte le 15 juin 2016
- Banque-info. (n.d.). *Monnaie scripturale*. En ligne <http://www.banque-info.com/lexique-bancaire/m/monnaie-scripturale> consulté le 19 mai 2016
- Belgium.be. (n.d.). *TVA*. En ligne sur le site de Belgium.be, <http://www.belgium.be/fr/impots/tva>
- Blanc, J. (1998). *Les monnaies parallèles. Approches historiques et théoriques*. Thèse de doctorat en Sciences Economiques non publiée, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

- Blanc, J. (2006a). A quoi servent les monnaies sociales. Dans J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales (rapport 2005-2006, p. 31-41)*. Paris : Economica
- Blanc, J. (2006b). Les monnaies sociales : un outil et ses limites. Introduction générale. Dans J. Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : monnaies sociales (rapport 2005-2006, p. 11-23)*. Paris : Economica
- Blanc, J. (2007). Les monnaies sociales : dynamique et logiques des dispositifs. *Revue Internationale de l'Economie Sociale : RECMA*, 303, 30-43
- Blanc, J. (2009). Contraintes et choix organisationnels dans les dispositifs de monnaies sociales. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 80, 547-577
- Blanc, J. (2011). Classifying « CCs » : Community, complementary and local currencies types and generations. *International Journal of Community Currency Research*, 15(4), 4-10
- Blanc, J. & Fare, M. (2013). Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84(1), 63-81
- Blanc, J., & Fare, M. (2014). *Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires*. Synthèse prospective réalisée par le laboratoire Triangle, UMR5206 pour la région Rhône-Alpes.
- Blanc J., & Perrissin-Fabert B. (2015). Financer la transition écologique des territoires par les monnaies locales. *l'institut Veblen pour les réformes économiques*
- Bles. (n.d.). *Accueil*. En ligne sur le site de Les Bles, <http://www.grezentransition.be/spip.php?article490>. Consulté le 20 mai 2016
- Chamblay, D., & Montoussé, M. (2005). *100 fiches pour comprendre les sciences économiques*. Levallois-Perret : Editions Bréal
- Code Pénal belge, article 178 bis.
- Collom, E. (2005). Community currency in the United States: the social environments in which it emerges and survives. *Environment and Planning*, 37(9), 1565–1587.
- Community Currency in Action. (2015). *People powered money : designing, developing and delivering community currencies*. Londres : New Economics Foundation

- Cornu, J.-M. (2010). *De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation*. FYP Editions
- Corpron, P.-A. (2004). *L'indispensable en économie et histoire des sociétés contemporaines*. Levallois-Perret : Editions Bréal
- Couppey Soubeyran, J. (2012). La courbe d'indifférence. *Alternatives Economiques*, 318. En ligne http://www.alternatives-economiques.fr/la-courbe-d-indifference_fr_art_1172_61073.html
- Crédal. (n.d.) *Présentation*. En ligne sur le site de Crédal, <http://www.credal.be/node/38>. Consulté le 15 juin 2016.
- Dal, B. (2015). *Les monnaies locales, outils de développement régional ?* Mémoire en master de politique économie et sociale non publié, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve.
- Davies, G. (2005). *A History of money from acient times to present day*. University of Wales Press
- Deubel, P., Montoussé, M., & d'Agostino, S. (2008). *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*. Levallois-Perret : Editions Bréal
- De La Rosa ; J. P., & Stodder, J. (2015). On velocity in several complementary currencies. *International Journal of Community Currency Research*, 19(4), 114-127
- De Meulenaere, S. (1998) An overview of parallel, local and community currency systems. *Complementary Currency Resource Center*
- Dittmer, K. (2013). Local currencies for purposive degrowth ? A quality check of some proposals for changing money as usual. *Journal of Cleaner Production*, 54, 3-13
- Douthwaite, R. (1996). *Short Circuit: Strengthening Local Economies for Security in an Un- stable World*. Totnes : Green Books
- Dumas, B. (2005). *La monnaie et les banques dans l'Economie*. Educa Vision
- E-Portmonnee. (n.d.). *Wat en Waarom*. En ligne sur le site de E-Portmonnee, <http://mijn.limburg.net/e-portemonnee/wat-en-waarom>. Consulté le 20 mai 2016

- Fare, M. (2012). Les apports de deux dispositifs de monnaies sociales, le SOL et l'Accorderie, au regard des enjeux du développement local soutenable. *Revue Internationale de l'Economie Sociale : RECMA*, 324, 53-69
- Fare, M. (2013). *Les Monnaies sociales et complémentaires dans les dynamiques territoriales – Potentialités, impacts*. Genève : United Nations Research Institute for Social Development.
- Fare, M., Miyazaki, Y., & Schroeder, R. F. H. (2011). Community currency research : an analysis of the litterature. *International Journal of Community Currency Research*, 15(1), 31-41
- Finance-Banque. (n.d.). *Devise, unité monétaire*. En ligne <http://www.finance-banque.com/monnaie-devise.html> Consulté le 22 mai 2016
- Fourel, C. & Magnen, J.-P. (2015). *D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité : mission d'études sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échanges locaux*. Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.
- de Ghellinck, M.-B. (2014) Monnaies complémentaires : *Quel rôle pour les pouvoirs publics ?*. Réseau Financité
- Godschalk, H. (2012). Does demurrage matter for complementary currencies ? *International Journal of Community Currency Research*, 16, 58-69
- Hallsmith, G., & Lietaer, B. (2006). *Community Currency Guide*. Montpellier : Global Community Initiatives
- Hawtrey, R. G. (1932). *The art of Central Banking*. Longman, Green and Company
- Henry, G.-M. (2002). *A quoi sert le FMI ?*. Studyrama
- Hirota, Y. (2011). What have Complementary Currencies in Japan really achieved ? Revealing the hidden intentions of different initiatives. *International Journal of Community Currency Research*, 15(4), 22-26
- Hudon, M., Lietaer, B. (2006). Natural savings: a new microsavings product for inflationary environments. *Savings and Development*. 4, 357–381.
- Hudon, M., & Michel, A. (2015). Community currencies and sustainable development : A systematic review. *Ecological Economics*, 116, 160-171
- Hoffman, D. (2010). *A complementary currency : Carlisle, PA*. Mémoire de licence en

Arts. Dickinson College

- Intelligent Street. (2014). *Histoire de l'argent*. En ligne
<http://www.psychomed.com/IS/fr/projets/histoire-argent.html>

- L'Internaute. (n.d.). *Monnaie fiduciaire*. En ligne
<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/monnaie-fiduciaire/>, consulté le 19 mai 2016

- Jeantet, T., & Poulnot, J.-P. (2007). *L'économie sociale, une alternative planétaire: mondialiser au profit de tous*. Paris : Editions Charles Léopold Mayer

- Kahn, M. (1995). Concepts, definitions, and key issues in sustainable development: the outlook for the future. *International Sustainable Development Research Conference*, Manchester, England, 2–13.

- Kalinowski, W. (2014). L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires. Paris : *Institut Veblen*

- Kennedy, M, Lietaer, B. (2008). *Monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable* (V. Guimard, Trad.). Paris : Editions Charles Léopold Mayer (Œuvre originale publiée en 2004)

- Kelter, B. (2001). *The re-birth of local currencies: some key factors in making "funny money" work*. Master en planification communautaire et régional. Université d'Oregon, Oregon.

- Landivar, D. G., Mathonnat, C., & Tichit, A. (2014). Classification des systèmes de monnaies non-bancaires : ce que disent les données du Web (Etudes et documents). *Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International*. En ligne, http://cerdi.org/production/show/id/1636/type_production_id/1

- Lannoye, Vincent. (2011). *L'histoire de la monnaie pour comprendre l'Economie*. CreateSpace Independent Publishing Platform

- Larousse. (n.d.). *Déflation*. En ligne
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/déflation/22710>

- Larousse. (n.d.) *Réescompte*. En ligne
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/réescompte/67411>

- Larousse. (n.d.). *Thésauriser*. En ligne
<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/thésauriser/77855>

- Lejeune, C. (2013). *LLSMD 2094 Séminaire d'accompagnement du mémoire (en sciences de gestion – Analyse qualitative)*. Document non publié, Université Catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve
- Le Bourva, J. (1962). Création de la monnaie et multiplicateur du crédit. *Revue économique*, 13(1), 29-56
- Lhuillier, V. (2014). Les Eco-Iris fleurissent à Bruxelles. Bruxelles : Le Soir. En ligne, <http://www.lesoir.be/418305/article/actualite/regions/2014-02-04/eco-iris-fleurissent-bruxelles>
- Lieataer, B. (1999). *The future of money : How new currencies create wealth, work and a wiser world* (vol. 2). Londres : Random House Business
- Lietaer, B. (2012). *Les monnaies sociales locales complémentaires*. Econosoc.be En ligne http://econosoc.be/?rub=actualite&page=dossier_monnaies consulté le 10 mai 2016
- Lucéole SPRL. (n.d.). *La coopérative*. En ligne sur le site de Lucéole, <http://www.luceole.be>. Consulté le 15 juin
- Maotti, S. (2006). Le boom des monnaies parallèles. *Alternatives Economiques*, 249.
- Marshall, A. (1890). *Principes d'Economie Politique*. (Tomes 1-2-3). Paris : Gordon and Breach
- Marshall, C. & Rossman, G. B. (1995). *Designing Qualitative Research (second edition)*. Londres : SAGE Publication
- Maucourant, J., & Plociniczak, S. (2011). Penser l'institution et le marché avec Karl Polanyi. *Revue de la régulation – capitalisme, institutions, pouvoirs*.
- Minuto. (n.d.). *La minute c'est quoi ?*. En ligne sur le site de La Minuto, http://www.letalent.be/?page_id=8. Consulté le 20 mai 2016
- Montoussé, M. (2007). *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines*. Levallois-Perret : Editions Bréal
- Naqvi, M., & Southgate, J. (2013). Banknotes, local currencies and central bank objectives. *Bank of England Quarterly Bulletin*.
- Narassiguin, P. (2004). *Monnaie : Banques et banques centrales dans la zone euro*. De Boeck

- North, P. (2000). Complementary currencies and community economic development in an international perspective. Problems and how they might be overcome. *Community Development Journal*
- Peacock, M. S. (2006). The moral economy of parallel currencies. An analysis of Local Exchange Trading Systems. *American Journal of Economics and Sociology*, 65(5)
- Perret, B. (2011). *Pour une raison écologique*. Paris : Flammarion
- Pièce de monnaie. (n.d.) *La valeur faciale d'une pièce de monnaie*. En ligne <http://www.piecedemonnaie.fr/lexique/valeur-faciale/>
- Quivy, R. & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris : Dunod
- Rapport & avis : Les monnaies locales complémentaires. (2015). CESER Région Champagne-Ardenne
- RES. (n.d.). *Guide pratique du RES*. RES
- RES. (23 avril 2010). *Plus d'argent ? Pensez RES*. [Vidéo en ligne]. Repéré à <https://www.youtube.com/watch?v=vWUWNWgfCrY>
- Réseau d'Echange de Savoirs de Belgique. (n.d.) *FAQ*. En ligne sur le site du Réseau d'Echange de Savoirs de Belgique, <http://rers.be/content/faq>. Consulté le 20 mai 2016
- Rogers, J. (2011). On the money : getting the message out. *International Journal of Community Currency*, 15(4), 11-16
- Ropi. (n.d.). *Le Ropi : mode d'emploi*. En ligne sur le site du Ropi, <http://www.ropi.be/page/Ropi/Le%20Ropi,%20mode%20d%27emploi>. Consulté le 20 mai 2016
- Ryan-Collins, J. (2011). Building local resilience : the emergence of the UK transition currencies. *International Journal of Community Currency Research*, 15(4), 61-67
- Sacks, J. (2004). *La dignité de la différence : comment éviter le clash des civilisations*. Paris : Bayard.
- Sel-lets.be. (n.d.). *Qu'est-ce qu'un SEL ?*. En ligne sur le site de sel-lets.be, <http://www.sel-lets.be/SEL>. Consulté le 20 mai 2016

- Silem, A., & Gentier, A. (2016). *Lexique d'économie*. Dalloz
- Stodder, J. (2009). Complementary credit networks and macroeconomic stability : Switzerland's Wirtschaftsring. *Journal of Economic Behavior & Organization*
- Solatoi. (n.d.). *Accueil*. En ligne sur le site de Solatoi, <http://solatoi.be>. Consulté le 20 mai 2016
- Talent. (n.d.). *Le Talent c'est quoi ?*. En ligne sur le site du Talent, http://www.letalent.be/?page_id=8. Consulté le 20 mai 2016
- Thorne, L. (1996). Local exchange trading systems in the UK — a case of reembedding?. *Environment and Planning*, 28(8), 1361–1376.
- Tichit, A. (2015). Au bord du précipice, opterons-nous pour les monnaies complémentaires locales ? *Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International*
- Torekes. (n.d.). *Home*. En ligne sur le site de Torekes, <http://www.torekes.be>. Consulté le 20 mai 2016
- Tremblay, M, Tremplay, P.A., & Tremblay, S. (2002). *Développement local, économie sociale et démocratie*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Van Ommeslaghe, P. (2010). *Droits des obligations : Régime général de l'obligation, théorie des preuves* (Vol. 3). De Boeck
- Vents du Sud SPRL FS. (n.d.). *Accueil*. En ligne sur le site de Vents du Sud, <http://www.ventsdu sud.be>. Consulté le 15 juin 2016
- Yin, R. (1994). *Case study research : design and methods* (Vol 5). Londres : SAGE Publications

ANNEXES

Annexe 1 : *Multiplicateur de monnaie ou de crédit*

C'est ce qu'on appelle l'effet multiplicateur de crédit. Les crédits octroyer proviennent d'une part des dépôts et d'autre part de la monnaie que les banques commerciales n'ont pas en dépôts. Comment fonctionne l'effet multiplicateur de crédit ? Il s'agit d'un simple jeu d'écriture. La comptabilité d'une banque est faite d'un actif et d'un passif :

- L'actif est ce qu'on doit à la banque. En d'autres termes, c'est de la monnaie que la banque a prêtée et qui lui rapporte des intérêts.
- Le passif est ce que la banque doit aux déposants, c'est-à-dire, de la monnaie que l'on a prêté à la banque.

Que se passe-t-il quand une banque prête 1000€ ? Il faut, tout d'abord, tenir compte du fait qu'une banque doit garder dans sa caisse suffisamment de liquidités afin de pouvoir fournir des billets lorsque les déposants veulent faire des retraits. Supposons que cette liquidité doit atteindre 10%. Cela signifie que la banque ne peut prêter que maximum 900€. Au niveau comptable, cette opération crée un titre de créance de 900€ et s'inscrit en actif pour la banque. Comme la somme d'un actif doit toujours être égal à la somme d'un passif, ces 900 € s'inscrivent sur le compte de l'emprunteur au passif de la banque. Ainsi une nouvelle monnaie égale à 900€ a été créée puisque les déposants initiaux disposent toujours de la somme de 1000€. Lorsque les emprunteurs auront remboursés les 900 € emprunter, la banque pourra à nouveau prêter $9/10^e$ des 900€, soit 810.

Comme les banques gardent $1/9^e$ de leurs dépôts, le multiplicateur est égal à 9. Les banques peuvent donc créer une somme de monnaie nouvelle égale à 9000€ (Le Bourva, 1962).

Annexe 2 : Typologie de Bernard Lietaer et Margaret Kennedy

1. Typologie des monnaies en fonction de leurs objectifs

- La monnaie comme moyen de paiement légal

La monnaie légale est celle désignée par la loi comme moyen de paiement officiel. En principe, cette monnaie est l'unique acceptée par le gouvernement pour le paiement des impôts et des taxes ; et doit être acceptée et reconnue par tous.

- La monnaie à vocation commerciale

Ce sont des monnaies destinées à faciliter les échanges de biens et de services. Il en existe 4 types :

- Les monnaies B2B (Business to Business) facilitant les échanges entre plusieurs entreprises ;
- Les monnaies B2C (Business to Customer) facilitant les échanges entre les entreprises et leurs clients ;
- Les monnaies C2C (Customer to Customer) facilitant les échanges entre les clients d'une même entreprise ;
- Les monnaies C2B (Customer to Business) facilitant les échanges entre les clients et les entreprises.

Il existe bien entendu des monnaies combinant plusieurs de ces caractéristiques.

- La monnaie à vocation sociale

Les monnaies à vocation sociale ont en générale une mission clairement définie : « *elles contribuent à la résolution d'un problème bien particulier, qu'il s'agisse de l'isolement des personnes âgés ou du chômage* » (Kennedy & Lietaer, 2008).

2. Classification des monnaies en fonction de leur forme

Les monnaies que nous utilisons aujourd'hui peuvent prendre plusieurs formes :

- **Les marchandises** : forme monétaire la plus ancienne où les biens sont utilisés comme moyen d'échange direct.
- **La monnaie papier et les pièces.**

- **La monnaie électronique** : elle requiert l'existence de comptes électroniques, de carte à puce (ou autre type de carte) afin d'effectuer des paiements. Aujourd'hui, plus de 90% de l'argent qui circule n'existe que sous forme électronique.
- **Formes combinées** : en combinant plusieurs de ces formes monétaires, le système monétaire devient plus souple et flexible.

3. Classification des monnaies selon leur fonction

« Selon la théorie économique classique, la monnaie remplit trois fonctions principales : celle d'unité de compte, de moyen d'échange et de réserve de valeur » (Kennedy & Lietaer, 2008).

4. Classification des monnaies en fonction de la manière dont elles sont créées

Il existe plusieurs façons de créer de la monnaie.

- **Monnaie et convertibilité garantie** : monnaies qui peuvent être totalement, ou partiellement, converties en un bien matériel. « La plupart des monnaies complémentaires actuelles sont normalement convertibles, soit en monnaie conventionnelle, soit en biens ou en services » (Kennedy & Lietaer, 2008).
- **Prêt sans garanties** : l'argent peut aussi être créé sous la forme de prêt, mais sans dépôt de garantie.
- **Monnaies achetables et échangeables** : monnaie que l'on achète en payant avec de la monnaie conventionnelle.
- **Monnaies d'entreprises** : monnaie que l'on reçoit gratuitement ou en échange de l'achat d'un certain produit, et qui est échangeable contre des cadeaux ou des réductions.
- **Crédit mutuel** : « dans ce système, l'argent se crée directement dans l'échange des biens et des services entre les participants » (Kennedy & Lietaer, 2008).
- **Création monétaire par une entité centrale** : mise en place d'une entité centrale chargée de distribuer de l'argent à tous ceux qui sont en droit de le recevoir.

La plupart des systèmes monétaires utilisent plusieurs mécanismes en même temps.

5. Classification des monnaies en fonction de leur mode de financement

Tout système monétaire générant des coûts, chaque monnaie veille à mettre en place des systèmes de recouvrement des coûts. Plusieurs options sont possibles :

- **Pas de recouvrement** : aucun coût en monnaie officielle n'est recouvert. Un tel choix est viable à la condition qu'aucun coût ne soit engendré par la mise en place d'une MLC ou qu'il existe une organisation donatrice ou prête à lever des fonds pour le système complémentaire.
- **Montant fixe** : un montant fixe peut être demandé au travers d'une cotisation de membres (généralement annuelle ou trimestrielle) ou en exigeant un droit d'entrée dans le but de financer les opérations de gestion quotidienne. Généralement, ces cotisations sont plus importantes pour les opérateurs économiques que pour les simples citoyens.
- **Frais de transactions** : deux cas sont possibles. Soit l'organisme responsable du système complémentaire prélève un faible pourcentage du montant échangé soit cet organisme prend un montant fixe lors de chaque échange.
- **Intérêt, mécanisme de fonte, et autre mécanisme de charges liés au temps.**

Souvent, les systèmes complémentaires mis en place utilisent une commination des mécanismes présentés ci-dessus.

Annexe 3 : Circuit de crédit commercial (C3)

Le C3 est une monnaie complémentaire, originaire du Brésil, dont l'objectif est économique et commercial. Elle se compose d'un réseau d'entreprises qui encourage l'entraide et la création d'activité. L'objectif de cette monnaie est de pallier aux manques de liquidités des PME en s'accordant du crédit mutuellement. De fait, généralement, les PME sont forcées de payer leurs fournisseurs endéans les 30 jours alors qu'ils ne reçoivent le paiement de leurs clients que dans les trois mois. Cette différence temporelle mène à une « crise de liquidités » au sein de ces PME.

Le C3 est une monnaie fondante, électronique et qui transite sur un réseau semi fermé. Elle est aussi convertible en monnaie officielle, mais également en dollars.

Elle est soumise à une taxe de reconversion ainsi qu'à une taxe de bonification.

Annexe 4 : Euro-RES

Origine de l'émission : privé
Territoire concerné : Belgique et Catalogne
Date de démarrage du projet : 1995
Date de mise en circulation de la monnaie : 1995
Fonctionnement de la monnaie : • 1 RES = 1 Euro • Taux de bonification de 10%. • Monnaie non convertible en Euro • Circuit monétaire fermé • Monnaie électronique uniquement • Plus de 5000 commerçants et 100 000 détenteurs de cartes de paiements RES. • Bénéfice, après impôts (2014) : 222 127,49 €
But(s) du projet : Mettre une nouvelle monnaie complémentaire – RES (valeur 1 RES = 1 euro) – sur le marché afin de soutenir le commerce local et faciliter l'échange de bien et de services entre PME.
Partenaires du projet : • Société Coopérative RES : La société mère et organisatrice du réseau RES. • ADMIN LEUVEN sprl Cette entreprise appartient à 100 % à la RES scrl. Il s'agit de la société de gestion en charge de toutes les activités administratives et commerciales. • RES CREDIT sprl : Cette société gère le concept RES PREPAID. • RES SYSTEMS sprl : Cette société investit dans le développement de logiciels et de systèmes de paiement.
Public(s) : Le RES n'est valable qu'entre les membres de la coopérative (commerçant local, entrepreneur, indépendant ou profession libérale).
Mode d'utilisation de la monnaie : - Entreprises : payer, financer, crédit ; <u>Payer</u> : compte courant dans les deux monnaies (Euro et RES), cartes de crédit, virements, inter banking. <u>Financer</u> : crédits construction, hypothécaires, d'investissement et en compte courant, leasing.

Annexe 5 : Les SEL et l'Accorderie

Ces moyens d'échanges reposent sur la valeur temps (on y réfère généralement comme des *monnaies temps*). Le principe est simple : « 1 heure = 1 unité de monnaie locale ». Il est

important de souligner que l'unité de monnaie locale est inconvertible en monnaie officielle (Fare, Miyazaki, & Schroeder, 2011) (Stodder, 2009). L'objectif sur lequel elle repose est de (re)créer un lien social au sein d'une communauté dans un territoire délimité (Fare, Miyazaki, & Schroeder, 2011). Afin de mieux comprendre le fonctionnement et l'objectif recherché à travers ces monnaies, il peut être intéressant de l'illustrer par le biais de deux exemples très connus : *Systèmes d'Echange Locaux* (SEL) (ou Local Exchange Trading Systems (LETS)) et les *Accorderies*.

Le SEL est né à Vancouver au Canada au début des années 80. Depuis lors, les dispositifs de ce type n'ont cessé de se multiplier : on les retrouve au Royaume-Uni, en France, en Australie, etc. (Blanc, 1998). Bien qu'il soit difficile d'estimer l'ampleur exacte du phénomène, il a été estimé, dans les années 2000, qu'il y avait entre un demi-million et un million d'adhérents dispersés à travers une quarantaine de pays (Blanc, 2006). En Belgique, le SEL est organisé par le site www.sel-lets.be (Lietaer, 2012). En ce qui concerne l'Accorderie, la première a également vu le jour au Canada en 2002. Elle est le fruit de la fondation Saint-Roch du Québec et de la Caisse d'économie solidaire Desjardins.

Ces systèmes permettent à leurs membres d'échanger des biens, des savoirs et des services pour les SEL et uniquement des biens et des services pour l'Accorderie.

Comme cela a été vu quelques lignes plus haut, les échanges sont comptabilisés en unité de temps et cette unité de temps n'est pas convertible en monnaie locale. Par exemple, 1 heure = 1 service. Ou encore, 1 heure = 1 kg de farine. Cela signifie donc que les adhérents au système ne peuvent qu'être rémunérés en temps.

Cette monnaie est qualifiée de « crédit mutuel » entre les membres.

L'objectif que ces deux systèmes recherchent et de recréer un lien social au travers d'échanges.

Leur fonctionnement est relativement simple : les offres et les demandes des adhérents sont centralisés et diffusés (via un catalogue ou un site internet). Par la suite, les membres intéressés peuvent entrer en contact directement afin de fixer les conditions de l'échange. Notons également, que ces échanges peuvent également se dérouler lors de réunions organisées par le SEL ou l'Accorderie (Attout, et al., 2013), (CESER Région Champagne-Ardenne, 2015)).

Annexe 6 : Chiemgauer

Origine de l'émission : citoyenne
Territoire concerné : région de Chiemgau (Sud-est de la Bavière)
Date de démarrage du projet : 2003
Date de mise en circulation de la monnaie : 2005
Fonctionnement de la monnaie : • 1 Chiemgauer = 1 Euro. • Monnaie gérée par une association : ○ Utilisateurs : cotisation annuelle de X Euros par an et qui donne droit de changer des Euros en Chiemgauer et droit de vote aux assemblées générales ○ Prestataires : cotisation annuelle de • Système de fonte : pour rester valable, chaque billet doit se voir apposer un timbre, chaque trimestre, dont le prix est égal à 2% de sa valeur. Les revenus des timbres servent à financer des projets sociaux. • Reconversion : monnaie convertible en euro et soumise à une taxe de reconversion de 5% (dont 3% sont versés aux associations et projets désignés par le « convertisseur », et 2% sont gardés comme « bénéfice). • 31% disponible sous forme papier (billets de 1, 2, 5, 10, 20 et 50) et 69% électronique (eChiemgauer). • Conversion solidaire : possibilité d'affecter 3% du montant convertit à une ASBL de son choix. • 600 000 Chiemgauer en circulation (2013)
But(s) du projet : veiller au développement économique de la région de Chiemgau.
Partenaires du projet :
Public(s) : Tout citoyen habitant la région de Chiemgau, ou de passage, soutenant une association ou un projet peut faire partie du réseau. 880 prestataires.
Mode d'utilisation de la monnaie : • Consommation (1 Chiemgauer = 1 Euro), auprès de 630 prestataires • Les eChiemgauer sont utilisés reposent sur les cartes bancaires des utilisateurs (e Euros), des cartes de débit (Regiocard) en Chiemgauer et des terminaux de paiement. • Possibilité de paiement en Chiemgauer entre prestataires • Les dépôts en euros sont utilisés pour octroyer des microcrédits aux entreprises et associations (sans intérêts en Chiemgauer) via l'Institut de Microfinance Allemande (DMI Deutsches Mikrofinanzinstitut)

Annexe 7 : Le WIR

Origine de l'émission : privé
Territoire concerné : Suisse
Date de démarrage du projet : 1934
Date de mise en circulation de la monnaie : 1934
Fonctionnement de la monnaie : 1 WIR = 1 Franc Suisse Monnaie non convertible en Franc Suisse Circuit monétaire fermé Monnaie utilisée par les PME Suisse Le système est chapeauté par la Banque coopérative WIR, dont le siège est à Bâle, et est soumise au contrôle de la Banque nationale Suisse Fonds propres (2013) : 379,7 millions de Francs suisse Bénéfice (2013) : 13,3 millions de Francs suisse
But(s) du projet : Faciliter les échanges économiques entre les adhérents. Monnaie mise en œuvre suite à la crise mondiale des années 30 afin de pallier à la pénurie d'argent liquide.
Partenaires du projet : Projet coopératif Projet lancé, initialement, par plusieurs patrons de PME zurichois pour assurer leurs échanges commerciaux
Public(s) : - PME suisse de maximum 150 employés. 50 000 membres. - Clients privés
Mode d'utilisation de la monnaie : - Entreprises : payer, financer, épargner ; - Clients privés : payer, financer, épargner, prévoir. <u>Payer</u> : compte courant dans les deux monnaies (Franc suisse et WIR), cartes de crédit, virements, inter banking. <u>Financer</u> : crédits construction, hypothécaires, d'investissement et en compte courant, leasing.

Annexe 8 : Eusko

Origine de l'émission : citoyenne
Territoire concerné : Pays Basque nord
Date de démarrage du projet : 2013
Date de mise en circulation de la monnaie : 2013
Fonctionnement de la monnaie : • 1 Eusko = 1 Euro

• Reconversion : ○ Prestataires : reconversion possible et soumis à une taxe de 2% du montant changé. ○ Utilisateurs : pas de reconversion possible. • Monnaie gérée par une association : ○ Utilisateurs : cotisation annuelle entre 5 et 20€ Euros par an et qui donne droit de changer des Euros en Eusko et droit de vote aux assemblées générales ○ Prestataires : cotisation annuelle entre 60 et 240 €. ○ Associations : cotisation annuelle entre 10 et 100 €. • Pas de système de fonte. • Conversion solidaire : possibilité d'affecter 3% du montant convertit à une ASBL de son choix. • Billets de 1, 2, 5, 10 et 20 disponibles.
But(s) du projet : • Pour favoriser les productions locales et les commerçants, artisans et prestataires de services de proximité. • Pour des pratiques plus sociales et plus écologiques. • Pour la langue basque.
Partenaires du projet : •
Public(s) : Tout citoyen habitant la Pays Basque nord, sa périphérie ou y étant de passage, adhérent à l'association Euskal Moneta. Plus de 500 prestataires.
Mode d'utilisation de la monnaie : - Entreprises : payer, financer, crédit ; - Particuliers : payer.

Annexe 9 : TVA

- 6 % principalement pour les biens de première nécessité et pour les prestations de services à caractère social (les produits de première nécessité, le transport de personnes, les services agricoles, etc.) ;
- 12 % pour certains biens et prestations de services qui d'un point de vue économique ou social sont importants (le charbon, la margarine, les abonnements à la télévision payante, etc.) ;
- 21 % pour les opérations se rapportant à des biens ou à des services qui ne sont pas dénommés ailleurs (les voitures neuves, les appareils ménagers électriques, les articles de parfumerie, etc.).

Annexe 10 : *Exemple de messages ajustés aux différents publics cibles*

Citoyens (utilisateurs)	Opérateurs économiques (prestataires)	Pouvoirs Publics	Commentateurs médiatiques
Les monnaies locales complémentaires...			
constituent un moyen pratique d'avoir un impact positif sur votre communauté	Permettent d'attirer de nouveaux consommateurs	Encouragent les citoyens à prendre part aux services publics et à en améliorer la qualité	Sont des innovations qui permettent de remettre en question les vocations de la monnaie
améliorent la cohésion sociale au sein de votre communauté et aident à préserver l'identité culturelle de la région	Donnent accès à des lignes de crédit sans intérêts (sous la forme de micro-crédits)	sont un outil proactif dans l'amélioration de la cohésion et des relations entre les entreprises, les fournisseurs de services et les citoyens	Sont une solution de « bas en haut » émanant d'une frustration citoyenne
Il est important de rendre ces propos tangibles au travers d'exemples			
Selon les utilisateurs, avec une MLC le produit n'est plus anonyme et un réel réseau social se crée	Le chiffre d'affaire d'un commerce augmente en 3 et 5%		Fatigués des politiques mises en place par les banques conventionnelles, un groupe de citoyens met en place sa propre monnaie

Source : (Community Currency in Action, 2015)

Annexe 11 : *Types de processus de prise de décision et modes de prise de décision*

Le processus de prise de décision peut prendre plusieurs formes (Attout, et al., 2013) :

- leadership unique (prise de décision rapide et efficace mais risque de non-adhésion de la part des autres participants),
- consultation (l'avis de chacun des participants est recueilli, mais aucune garantie que cet avis sera pris en considération lors de la prise de décision),

- concertation (implication des participants dans la réflexion et le développement de solution qui mèneront à la prise de décision, mais les participants ne sont pas réellement impliqués dans cette prise de décisions),
- codécision (poids égal donné à chacun des participants dans la prise de décision (1 homme = 1 voix), mais le processus peut s'éterniser),
- etc.

Le mode de prise de décision varie en fonction de la personnalité juridique ou du statut de l'organisation (Attout, et al., 2013) :

- vote à la majorité,
- sociocratie (prise de décision par consensus),
- stochocratie (prise de décision par le biais d'un tirage au sort),
- holocratie (les décisions sont modifiables à tout moment par tout les participants),
- referendum (prise de décision sur base des préférences listées par chacun des participants).

Annexe 12 : *Tableau illustrant le lien entre 3 les conditions développées par Yin et les 5 stratégies de recherches*

Stratégie	Forme de la question de recherche	Contrôle des événements	Etude d'un phénomène contemporain dans son contexte
Expérience	Comment, pourquoi	Oui	Oui
Enquête	Qui, quoi, où, combien	Non	Oui
Analyse archivistique	Qui, quoi, où, combien	Non	Oui/non
Histoire	Comment, pourquoi	Non	Non
Etude de cas	Comment, pourquoi	Non	Oui

Source : Yin (1994)

Annexe 13 : *Tableau récapitulatif des monnaies complémentaires belges recensées dans le but d'identifier un cas d'étude à analyser.*

L'objectif de ce tableau est de recenser l'ensemble des monnaies complémentaires qui répondent aux critères suivants :

- Distance géographique limitée : la monnaie complémentaire doit être *belge* afin de faciliter les interactions avec les parties prenantes.
- Adéquation de la monnaie complémentaire avec la définition d'une MLCC (cfr. La section *Unité d'analyse* p. 45).
- Accès aisé aux informations : disponibilité des données et des différentes parties prenantes (interview, partage d'informations).

Le point de départ de ce tableau a été de recenser l'ensemble des monnaies complémentaires belges et de vérifier leur adéquation avec les deux autres critères de sélection. Au vu des résultats, une monnaie a été sélectionnée : l'Epi Lorrain.

	Intermédiaire monétaire	Monnaie Locale	Monnaie Complémentaire	Monnaie citoyenne	Monnaie convertible	Disponibilité des informations
Les Blés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → existe depuis 2015
Epi Lorrain	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Euro RES	Oui	Oui	Oui	Non → Monnaie d'origine privée : lancée par des entreprises au profit uniquement des entreprises (objectif purement économique)	Oui	Oui

E-portmonee	Oui	Oui	Oui	Non → monnaie d'origine institutionnelle	Non → 1 geste écologique = 1 unité de E- portmonee	Oui
Le Lumsou	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → monnaie en construction
La Minuto	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → monnaie temps : 1 unité de Minuto = 1 heure	Oui
L'Orno	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → monnaie en construction
Réseau d'Echange de Savoirs (R.E.S)	Non → Système d'échange non monétisé (principe du crédit mutuel)	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Le Ropi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non car trop peu d'adhérents
Système d'Echange Local (SEL)	Non → Système d'échange de biens ou de services basés sur une unité de compte commune sans parité avec une monnaie officielle (repose sur le concept de	Oui	Oui	Oui	Non	Oui

	crédit mutuel).					
Le Solatoi	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → Pas assez d'informations car n'existe que depuis 2014
Le Talent	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → En construction
Torekes	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → Accès aux informations difficiles au vu de la langue principale (Néerlandais)
Le Valeureux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non car trop peu développé (existe depuis 2014)
Le Volti	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non → monnaie en construction

Annexe 14 : *Fond de garantie de l'Epi Lorrain*

Comme cela a déjà été expliqué, les euros convertit en Epi Lorrain sont mis en dépôt sur un fond de garantie détenu par l'ASBL. Celle-ci place alors ces fonds dans divers organismes financiers éthiques, solidaires et responsable ainsi que des coopératives locales poursuivant des objectifs semblables à ceux de l'ASBL. C'est l'AG qui prend la décision de ces placements. A l'heure actuelle 43 900 Epi sont en circulation, et donc (ASBL L'Epi Lorrain, n.d.d) :

- 20 000€ sont placés chez CREDAL, une coopérative ayant pour « *finalité sociale de promouvoir une société plus juste et solidaire, particulièrement en ce qui concerne l'usage de l'argent* » (Crédal, n.d.). Les euros investit au sein de l'organisme sont utilisés afin d'octroyer des micro-crédits aux opérateurs économique sur le territoire de l'Epi Lorrain.
- 300€ sont investi chez LUCEOLE, une coopérative citoyenne spécialisée dans le développement d'énergie renouvelable (Lucéole SPRL, n.d.).
- 300€ investis chez VENTS DU SUD, une coopérative citoyenne impliquée dans la gestion des éoliennes (Vents du Sud SPRL FR, n.d.).
- 23 300€ investis chez TRIODOS, une banque éthique belge (Banque Triodos, n.d.).

Comme l'explique Eric Dewaele (2016), ce fond de garantie permet de garantir la solvabilité de l'ASBL si un jour celle-ci venait à s'arrêter.

Annexe 15 : *Modalités à suivre pour devenir membre (prestataire ou utilisateur) de l'Epi Lorrain.*

Un opérateur économique situé sur le territoire de l'Epi Lorrain, c'est-à-dire, en Lorraine belge, qui désire devenir prestataire doit faire une demande d'agrément auprès du conseil d'administration de l'ASBL, après avoir pris connaissance des Statuts de l'Epi Lorrain, de sa charte et de son règlement d'ordre intérieur. Tatiana Gossuin (2016) explique que ces opérateurs économiques sont sélectionnés au cas par cas sur base d'une liste de critères à remplir (un nombre de critères minimum doivent être remplis). Après acceptation du CA, l'opérateur économique reçoit un agrément provisoire. Il peut néanmoins commencer à utiliser les Epis et les recevoir. L'agrément définitif n'est obtenu qu'après le vote de l'AG.

L'opérateur économique est désormais officiellement membre et une cotisation de 20 Epis par an est imposée (ASBL L'Epi Lorrain, n.d.b).

En ce qui concerne les membres usagers ou les utilisateurs, tout citoyen habitant la Lorraine belge, à proximité ou y étant de passage a le droit d'acquérir et utiliser l'Epi Lorrain. La première étape, tout comme pour les prestataires, consiste à adhérer à l'ASBL afin de recevoir une carte de membre. Seule la carte de membre permet d'échanger des euros contre des Epis. L'adhésion à l'ASBL peut se faire soit directement via le site www.enepis.org soit par le biais d'un comptoir de change. La cotisation annuelle d'un utilisateur est de 5€ et la première année est offerte (ASBL L'Epi Lorrain, n.d.c).

Annexe 16 : *Formulaire d'identification de nouveaux prestataires*

L'ÉPI LORRAIN ASBL

27, rue de Virton
 6769 Meix-dvt-Virton
 Tél : 0472/37 08 27 & 0479/37 09 78
 contact@enepisdubonsens.eu



FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX PRESTATAIRES

1. Coordonnées du prestataire existant

Nom de la société/organisation :
.....
Numéro de matricule de l'Epi Lorrain :
Secteur d'activité :
.....
Adresse :
Nom de la personne de contact :
....
Téléphone :
.....
Adresse e- mail :
.....

Actuellement, le nombre de prestataires acceptant l'Epi ne permet pas d'avoir un réseau suffisamment dense et diversifié pour bénéficier d'une bonne circularité de la monnaie. Afin de palier à ce manque de débouchés économiques pour les prestataires, il serait important d'identifier certains fournisseurs ou clients (B2B) qui seraient susceptibles de se joindre au réseau et, de fait, d'accroître la diversité de celui-ci.

2. Fournisseurs potentiels

Fournisseur 1 :

Nom de la

société/organisation :

.....

Secteur

d'activité :

.....

Adresse :

.....

.....

Nom de la personne de

contact :

....

Téléphone :

.....

Adresse e-

mail :

.....

Fournisseur 2 :

Nom de la

société/organisation :

.....

Secteur

d'activité :

.....

Adresse :

.....

.....

Nom de la personne de

contact :

....

Téléphone :

.....

Adresse e-

mail :

.....

3. Entreprises clientes potentielles (B2B)Entreprise cliente 1 :

Nom de la

société/organisation :

.....

Secteur

d'activité :

.....

Adresse :

.....

.....

Nom de la personne de

contact :

....

Téléphone :

.....

Adresse e-

mail :

.....

Entreprise cliente 2 :

Nom de la

société/organisation :

.....

Secteur

d'activité :

.....

Adresse :

.....

.....

Nom de la personne de

contact :

....

Téléphone :

.....

Adresse e-

mail :

.....

4. Intégration de prestataires de l'Epi Lorrain au sein du core-business

Serait-il possible d'intégrer dans votre core business des membres de l'Epi Lorrain déjà existants ? (Exemple : remplacer des barres chocolatées issues de la grande distribution par du nougat local).

☐ OUI

☐ NON

Si OUI, comment ?